

LES MIGRATIONS VERS LES "TERRES NEUVES"

UN NOUVEAU COURANT MIGRATOIRE

© Copyright. Ministère du Travail
et de la Fonction Publique. Haute-
Volta. 1975

CONFIDENTIEL

G. REMY

Ce texte prolonge et complète l'analyse présentée précédemment de l'évolution récente des migrations internes (cf. "L'évolution récente. Mutations et continuités"). Il concerne les seules migrations dirigées vers les "terres neuves" (aires A.3 et B.2), que nous qualifierons de migrations agricoles. Les données présentées proviennent essentiellement des enquêtes entreprises dans divers établissements des aires de migration concernées, complétées dans quelques cas par les informations recueillies dans les documents administratifs.

Trois types d'enquêtes ont été mises en oeuvre correspondant à des objectifs déterminés. (1) Les unes, consacrées essentiellement à l'analyse du mouvement migratoire, comportaient un petit nombre de questions ; une partie des résultats obtenus a déjà été présentée précédemment ; l'échantillon d'études comprend environ la moitié des familles présentes, réparties dans les diverses aires de migration (2). D'autres, plus approfondies, se sont adressées à un sous-échantillon des établissements retenus par les premières (environ un cinquième des établissements existant à la date des enquêtes, un quart dans les seules aires A.3). Outre les flux migratoires eux-mêmes, elles se sont intéressées aux migrants, à leurs motifs (de départ, de choix de lieu d'installation), à quelques aspects de leur activité économique, au mode de formation et de développement des groupements et leur insertion dans leur milieu d'accueil. Enfin, des monographies agricoles (appuyées sur un levé des parcelles cultivées) ont été entreprises dans trois des établissements précédents (Bondaotenga en A.3.3., Kamadena en A.3.4., Daboura en A.3.5.). Elles sont complétées par les enquêtes économiques entreprises par ailleurs.

I- LA RUEE VERS LES "TERRES NEUVES"

I.1. - Les incitations conjoncturelles

Les aires d'implantation rurale actuelle ont été définies initialement par deux aspects qui leur sont propres. Elles ne présentaient en 1960 aucune forme de présence mossi (à l'exception parfois de quelques installations individuelles, éparses - ainsi en A.3.1.). Elles sont, depuis, devenues les aires d'installation privilégiées des migrants ruraux mossi : de nombreux établissements ont été fondés, et se sont développés avec plus ou moins de vigueur,

Nous les avons qualifiées de "terres neuves". Elles le sont à plusieurs titres. Elles accueillent pour la première fois des effectifs nombreux, et croissants, d'agriculteurs mossi. La plupart se sont étendues en direction de terres très faiblement peuplées ou inoccupées (vallée de la Volta noire et affluents, Forêts classées). Leur site

(1) - Les travaux de terrain et les dépouillements des enquêtes menées dans l'aire A.3.5. (rive gauche de la Volta noire, dans la région de Solenzo) ont été réalisés par M. Benoit.

(2) - Cf. "Evolution récente. Mutations et continuités", tableau n°A.5.

géographique offre des caractères originaux par rapport aux lieux d'implantation antérieurs des migrants ruraux, et notamment elles sont indifférentes à la proximité du pays Mossi, certaines d'entre elles se situant à plus de 200 km des principaux lieux de départ des immigrants. Nous montrerons par ailleurs qu'elles sont effectivement perçues par ces derniers comme des lieux offrant de nouvelles conditions de vie.

Mais elles ne sont "neuves" qu'au regard des faits migratoires mossi. Elles se sont toutes développées initialement dans des zones peuplées, humanisées (ou à partir d'ilôts de peuplement), dont un trait commun toutefois est que la population locale est peu nombreuse, en général de 5 à 15 habitants au km² (1). Ce fait ne résulte pas du hasard : il répond à un trait caractéristique d'une dynamique géographique des migrations mossi (2).

Quel que soit le passé, les premiers indices d'une évolution de l'apport migratoire ne sont pas apparus partout simultanément. Un certain décalage se manifeste d'Ouest en Est : l'essor du peuplement immigré s'est produit à partir de 1963-65 dans tout l'Ouest de la Haute-Volta (en pays Samo et Bwa), de 1964-66 en direction du Sud-Ouest (rive gauche de la branche descendante de la Volta Noire, certaines parties de l'aire dite des "Forêts Classées", le canton de Kankasso), de 1967-68 au Sud, le long de la route Sabou-Léo. Dans chaque aire, l'apport migratoire a progressé selon un rythme et avec une ampleur propres. L'évolution a toutefois été synchrone en 1968-70 : l'immigration s'est fortement accrue dans toutes les aires (ainsi que nous l'avons noté, en milieu urbain et commercial). C'est, conjointement avec la période d'apparition des premiers flux, la date la plus significative des migrations rurales actuelles.

Si la période 1963-65 se caractérise avant tout par l'essor dans les aires concernées de l'apport migratoire indirect, les années 1968-70 se distinguent par la multiplication brutale du nombre de migrants venant du pays Mossi. Pourquoi cet élan de l'émigration ?

(1) Cf. "Evolution récente. Mutations et continuités", tableau N° 2.

(2) En analysant l'évolution des migrations mossi depuis 1960, nous avons observé que certaines aires - autres que A3 et B2 - pouvaient apparaître également comme des "terres neuves".

L'aire A.2.2. a été investie par les migrants dès les années 1950-54. Mais elle ne s'est réellement développée qu'après 1965, dans les mêmes conditions que les aires A.3. les plus proches. Cependant les flux d'émigration y sont déjà très importants. Elle est moins actuellement une aire d'accueil des migrants qu'une aire-relais.

La partie septentrionale de l'aire A.2.1. à la lisière de la Forêt Classée de Laha accueille des immigrants (souvent commerçants ou musulmans) depuis plusieurs décennies déjà. Elle connaît depuis 1965 un afflux important de migrants agricoles, qu'il est généralement difficile d'individualiser au niveau local sans investigations approfondies.

Dans quelques aires d'implantation plus ou moins ancienne (ainsi qu'en B.3.4.) des indices tendent à signaler l'apparition depuis quelques années d'un courant d'immigration nouveau.

Pour les diverses raisons signalées, ces diverses aires ou fractions d'aires ne sont pas intégrées dans les "terres neuves". Au demeurant, l'apport migratoire est relativement faible.

Sans nous attacher pour l'instant aux motifs ou aux causes profondes des départs on ne peut éviter de relever deux faits. En premier lieu, le facteur climatique. Les années 1966-67 marquent le début d'une période de plusieurs années au cours de laquelle les conditions pluviométriques (quantité et/ou répartition des pluies) offertes à l'agriculture en pays Mossi ont été médiocres ou franchement déficientes (1). Si effectivement les migrations actuelles répondent à des préoccupations relatives aux conditions de l'activité agricole (ce dont pour leur part les motifs du départ des migrants témoignent), il n'est pas douteux que la "sécheresse" a brusquement créé des conditions favorables à l'amplification d'un mouvement qui s'était déjà modestement, mais nettement dessiné.

Bien que cela apparaisse peu dans les témoignages, et encore moins dans la documentation écrite, mais fait très sensible pour quiconque a eu l'opportunité d'observer le milieu rural mossi tout au long de la dernière décennie, il importe de ne pas sous-estimer la profonde résonance auprès des paysans mossi des difficultés puis de l'échec de l'action de développement entreprise par la S.A.T.E.C., à la demande du Gouvernement Voltaïque, de 1962-63 à 1969-70. Opération de masse, disposant d'un encadrement rapproché, la tentative de diffusion de la culture attelée (jointe à l'essor de cultures commerciales) s'est appuyée sur une intense mobilisation psychologique dont le thème central était que l'âne et la houe constituaient la solution que devaient saisir les paysans mossi pour surmonter leurs difficultés agricoles et parvenir à terme à un niveau d'aisance économique plus satisfaisant. Son abandon a vraisemblablement lui aussi contribué à amplifier les départs. Il a laissé nombre de paysans mossi désabusés, désorientés, seuls face à leurs problèmes, leurs besoins. Comment ne pas souligner la rapidité avec laquelle s'est répandu en pays Mossi (il n'est plus possible de préciser qu'il s'agit seulement des jeunes) le sentiment que le village natal n'est pas en mesure de permettre d'atteindre l'avenir économique que l'on attend : même le Gouvernement, à travers ses mandataires et les moyens importants dont ils ont disposé, et malgré leurs déclarations optimistes initiales, a dû baisser les bras.

La succession de mauvaises années agricoles, l'échec de l'action de développement rural ont été vraisemblablement deux importants facteurs qui, à travers leurs effets dépressifs - dans tous les sens du terme - sur la vie de la société mossi, ont en 1968-70 fait apparaître l'émigration rurale comme une alternative possible, voire souhaitable, une opportunité à saisir. Nous montrerons comment, reposant sur une puissante dynamique socio-familiale, très rapidement s'est mis en place un processus d'auto-développement de l'émigration. L'installation d'un migrant porte en germe - lorsque les conditions locales s'y prêtent l'implantation de migrants ultérieurs : elle est directement, bien que passivement, un appel.

Mais si le mouvement d'émigration à partir du pays Mossi a pu s'amplifier, c'est que par ailleurs les conditions de l'implantation des migrants venaient ou étaient en train de changer.

C'est dès 1963-64 que des familles ont quitté les aires de migration ancienne de la région de Nouna (A.2.4.) et de l'Est du pays Samo (A.I.3. et A.I.4.) et se sont dirigées vers ces "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta. Pourquoi des familles se sont-elles mises en mouvement ? Au plan historique cette question est importante car ces déplacements (nombreux surtout dans une première phase à partir de la région de Nouna) sont les premières manifestations des migrations agricoles actuelles.

On remarque la part importante prise par les familles venues du Mali dans les premiers mouvements de pénétration dans les "terres neuves" de l'Ouest et la Haute-Volta. L'exemple de l'aire A.3.5. la plus concernée par des flux est significatif (Cf. tableau N° 1)

(1) Cf. "Géographie des aires d'émigration" Fig. N° 11.

Tableau N° 1 Evolution de l'origine des flux indirects depuis 1960 dans l'aire A.3.5. (échantillon d'étude : 55 %).

Aire d'origine	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Mali	4	2	2	2	6	7	3	11	3	8	3	2	1
Déplac. int.		4		1	3	1	2	6	5	6	6	4	8
A.2.4.					9		2	2	7	6	10	1	2
Autres	1	2		5	7	8	11	4	2	15	17	22	20

Pour des raisons liées d'abord à l'indépendance du Mali puis à son évolution politique interne, plusieurs centaines de familles mossi installées dans ce pays depuis une date plus ou moins lointaine ont été amenées à revenir en Haute-Volta à partir de 1958 (notamment parmi les familles installées à l'Office du Niger⁽¹⁾). On ne peut savoir quelle est la part de ces familles retournées en pays Mossi. Elles furent nombreuses à s'installer dans l'Ouest de la Haute-Volta, et tout particulièrement dans le Cercle de Nouna. Dans l'aire A.3.5. elles ont précédé de quelques années le début de l'essor de l'apport migratoire indirect : dans quelle mesure ont-elles pu le susciter ?

Nous avons déjà souligné le rôle moteur qu'ont partout assuré les flux indirects dans la pénétration mossi rurale. Le reflux de familles du Mali, et l'installation de plusieurs dizaines d'entre elles dans l'aire A.3.5. (et aussi en A.2.4. , A.2.2.) sont susceptibles d'avoir été à l'origine d'un "appel" nouveau.

A cet égard une observation complémentaire peut être faite. La plupart des migrants revenus du Mali étaient musulmans, certains d'entre eux maîtres d'école coranique, "marabouts" réputés. Les familles qui les ont initialement rejoints résidaient auparavant en grand nombre dans les régions de Tougan, Barani, Safane, dans la ville de Bobo-Dioulasso, tous lieux où la population mossi est largement islamisée. Depuis longtemps déjà des individus ou des familles mossi se sont dirigés vers le Mali s'intégrant dans des foyers d'enseignement coranique, se fixant près de personnalités religieuses. L'installation dans l'Ouest de la Haute-Volta d'une fraction du peuplement mossi émigré au Mali a pu être à l'origine d'un détournement au profit de cette région de flux migratoires qui auparavant franchissaient la frontière : l'accroissement à partir de 1963 de l'apport de familles d'origines diverses (cf. tableau N° 1) tend à en porter témoignage.

L'influence de l'étranger revêt par ailleurs peut-être une autre forme. La pénétration mossi dans les "terres neuves" du Sud-Ouest et du Sud de la Haute-Volta apparaît dans une certaine mesure dériver de l'essor des colonies mossi implantées dans les centres semi-urbains et près des gares, cet essor reposant lui-même en partie sur l'installation de migrants qui résidaient auparavant au Ghana ou au Côte d'Ivoire. On ne peut qu'être frappé par la simultanéité de cet essor et de diverses mesures prises à l'étranger à l'encontre des conditions d'activité ou de séjour des immigrants en particulier en milieu urbain. Ces mesures toujours partielles, parfois anecdotiques, ont eu souvent des effets spectaculaires. Il est difficile d'établir si elles ont incité des migrants "potentiels" à demeurer au pays Mossi ou à ne pas franchir les frontières. Il est assuré par contre qu'elles ont conduit à des retours de migrants en Haute-Volta.

(1) J.M. KOHLER, J.J. MARCHAL, G. REMY 1971

Certains se sont installés à proximité des frontières, en milieu rural (régions de Ouessa, Léo, Pô, Bittou) ou surtout urbain (Gaoua, Léo, Pô surtout)(1); ils y ont joué le même rôle que les familles revenues du Mali au Nord-Ouest de la Haute-Volta.

Les mouvements de familles à partir de l'étranger, - du Mali vers les aires rurales du Nord-Ouest, des pays côtiers vers les centres semi-urbains surtout -, ont vraisemblablement été des catalyseurs dans la genèse des migrations agricoles actuelles.

I. 2 - Bilan et perspectives

L'ensemble des aires d'implantation rurale actuelle (A.3.-B.2.) (2) a rassemblé en moyenne chaque année 310 familles supplémentaires de 1960 à 1972 (selon les données administratives) et 590 pour les seules cinq dernières années (selon les données administratives corrigées). L'écart entre les deux chiffres suffit à montrer la vigueur avec laquelle l'apport migratoire net s'est développé.

Tableau N° 2 Evolution de l'apport migratoire net de 1960 à 1972 selon les types de flux dans les "terres neuves".

	<u>Nombre de familles pour l'année</u>			
	<u>1960</u>	<u>1964</u>	<u>1968</u>	<u>1972</u>
Flux direct	45	85	275	665
Déplac. ext.	10	30	100	185
Ensemble	50-60	100-130	350-400	800-900

Les données recueillies lors des enquêtes menées dans ces diverses aires, complétées le cas échéant par les données administratives, permettent de déterminer approximativement (3) quel fût l'apport migratoire net dans les "terres neuves" à différentes dates successives, et d'apprécier son évolution.

-
- (1) Leur nombre a parfois été tel que ce phénomène de reflux a été clairement perçu par l'administration et la population locales qui ont qualifié les migrants de "réfugiés" ou "expulsés".
 - (2) En raison des conditions particulières de l'immigration, les périmètres d'aménagement hydro-agricoles sont exclus de l'analyse.
 - (3) Cette détermination repose en premier lieu sur une extrapolation dans chacune des aires concernées des résultats obtenus lors des enquêtes menées dans l'échantillon d'études. Elle implique ensuite une estimation du nombre des départs survenus (au demeurant peu nombreux), l'enquête ne dénombrant que les "survivants" ; elle a été faite à l'aide des quotients de mobilité.

Les chiffres présentés par types de flux sur le tableau n° 2 ne sont que des ordres de grandeur. On retiendra surtout les fourchettes d'estimation proposées pour l'apport migratoire global : elles situent le niveau atteint par les flux aux diverses dates, et montrent clairement l'ampleur de l'essor. L'apport migratoire net annuel s'est accru "en moyenne" de 60 familles entre 1960 et 1964; de 260 familles entre 1964 et 1968, et de 475 familles entre 1968 et 1972. Au regard du pays Mossi (flux directs), ces chiffres moyens sont respectivement de 40, 190 et 390 familles. On relève que les déplacements externes s'accroissent plus modérément : le fait avait déjà été constaté de façon plus précise lors de l'analyse de l'évolution des migrations dans chacune des aires. Le déferlement des migrants dans les "terres neuves" est avant tout le fait du pays Mossi.

Les informations détenues permettent-elles de pressentir l'avenir proche ?

L'essor de l'immigration résulte simultanément d'un "appel" de la part des nouvelles aires d'accueil, et d'une "impulsion" migratoire dans les aires de départ étroitement liés et dépendants l'un de l'autre, ainsi que les deux pôles d'un champ magnétique. Du fait même de leurs relations, médiatisées par un comportement migratoire caractéristique des migrants, ils ne se manifestent pas dans n'importe quelles conditions, n'importe où.

On peut à titre d'hypothèse, estimer que cet essor se poursuivra au cours des prochaines années dans les mêmes conditions qu'actuellement, c'est à dire qu'aucun facteur nouveau, dans les aires de départ et dans les aires d'accueil, n'interviendra ni pour freiner ni pour amplifier les migrations. On peut par ailleurs constater que, l'accroissement de l'apport migratoire net a été entre 1964 et 1968, puis entre 1968 et 1972, régulièrement supérieur de 200 familles environ à celui de la période quadriennale précédente. Peut-on présumer qu'il en sera de même entre 1972 et 1976, puis entre 1976 et 1980, ... ? En 1976, l'apport migratoire net serait de l'ordre de 1 475-1 575 familles, ... et en 1980 de 2 350-2 450 familles (ceci en admettant que le quotient de mobilité des immigrants demeure stable).

D'autres évaluations pourraient vraisemblablement être proposées. Elles seraient tout aussi hypothétiques et probablement vaines. Il n'apparaît pas (mais nous ne disposons pas de données d'ensemble satisfaisantes) que le rythme des nouvelles installations dans les "terres neuves" se soit modifié en 1973 et 1974. Peut-être l'apport migratoire atteindra-t-il en 1976 le chiffre présenté ci-dessus ? Les incertitudes ne font que croître avec le temps. Aucun élément n'autorise à supposer que les deux "forces" fondamentales des migrations, une "impulsion" migratoire dans les aires de départ et surtout un appel des "terres neuves", se développeront jusqu'en 1976 et au-delà gagnant en particulier l'une et l'autre de nouvelles régions dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Toute projection dans l'avenir de l'évolution du nombre des migrants ne peut que reposer sur une double analyse : hors du pays Mossi, des potentialités offertes à l'immigration par les régions d'accueil actuelles et celles qui sont susceptibles de le devenir ; à l'intérieur du pays Mossi, des fondements et des conditions de l'émigration. Mais cette analyse n'est pas à même de conduire à des évaluations numériques, et demeure elle aussi incertaine : son objet privilégié est le comportement des hommes.

Est-il possible au moins de répondre à une question préalable primordiale : le déferlement actuel à partir du pays Mossi est-il conjoncturel, conséquence temporaire des incitations signalées précédemment, ou l'expression d'un mouvement de fond, irréversible, engagé ou amplifié par ces incitations, plongeant des racines de plus en plus profondes au sein de la société mossi ? L'émigration vers des "terres neuves" est-elle une des voies d'un avenir, que celle-ci serait spontanément en train de se tracer ? L'analyse des causes des migrations, des motifs et des motivations des migrants (1), l'examen des modalités de leur insertion géographique, économique, sociale dans les "terres neuves" nous permettront de répondre positivement à cette question avec une certaine assurance. En particulier on observe qu'au delà d'un certain seuil intervient dans les aires d'accueil un puissant processus d'auto-développement des migrations.

Les "terres neuves" sont, avons-nous dit, un fait géographique nouveau. Rompant avec le carcan des aires-refuge périphériques, les migrants s'insèrent, quelle que soit l'aire de migration considérée, dans un environnement géographique dont le caractère dominant est l'abondance des terres disponibles bonifiées par de longues périodes de repos(2). Compte-tenu des formes géographiques actuelles de la répartition de la population voltaïque, -expressions d'un jeu séculaire entre des facteurs historiques, écologiques, humains-, ces terres sont particulièrement étendues à proximité des principales vallées qui sillonnent la partie méridionale du pays (au sud du 13° parallèle). De fait, les "terres neuves" sont pour la plupart riveraines de vallées. Les conditions de la pédogénèse en Haute-Volta font souvent de celles-ci des sites privilégiés de sols dont l'aptitude agricole actuelle ou potentielle (sous réserve de techniques d'exploitation nouvelles ou d'aménagements) est particulièrement remarquable.

(1) On distingue le motif, raison (réelle ou dissimulée sous un stéréotype) indiquée par le migrant ; la cause, élément qui détermine à plus ou moins long terme le départ ; et la motivation qui est un besoin permanent, mais latent et diffus, expression des structures dynamiques et inconscientes des individus (Cf. P. Lesselingue. Enquête psycho-sociologique).

(2) Cf. "L'insertion des éléments du champ migratoire mossi dans les différents contextes régionaux", chapitre III : les zones d'occupation actuelle.

Lorsque ces sols sont effectivement accessibles aux migrants (les obstacles pouvant être essentiellement fonciers ou techniques), l'appel des terres libres et reposées se double d'un attrait des "bonnes" terres (1), l'un et l'autre s'inscrivant généralement, pour chaque aire de migration considérée, dans une marche vers le Sud, vers des pluies plus abondantes. Aucun migrant ne se dirige vers des lieux où il rencontre des conditions pluviométriques plus contraignantes que dans son village d'origine. Parfois le gain se limite à 50 ou 100 mm de pluies annuelles, il peut atteindre 250 à 300 mm.

Vastes étendues cultivables, sols reposés parfois de bonne qualité, toujours plus fertiles que ceux que l'on vient de quitter, pluies plus abondantes : il s'agit bien d'une rénovation des conditions de l'activité agricole.

Ce sont là des conditions objectives, telles qu'elles résultent d'une analyse des divers contextes régionaux d'accueil des migrants. Mais retiennent-elles effectivement ou exclusivement l'attention des migrants ? L'accès à ces lieux, ainsi définis, est-il bien l'objet des migrations ?

Les "terres neuves" ne se laissent pleinement définir qu'à travers la façon dont elles sont perçues par les migrants, dont ils souhaitent et peuvent s'y insérer, leur aptitude à répondre à ce qu'ils attendent de leur migration.

Ceci nous conduit à porter l'analyse sur les faits élémentaires, et en premier lieu sur les groupements d'immigrés, unités socio-résidentielles qui sont leur nouveau cadre de vie quotidienne. Comment se forment ces groupements ? Comment se rassemblent les migrants ? Comment se projettent-ils dans leur milieu d'accueil ?

Décrire la formation et le développement de quatre établissements mossi exemplaires nous amènera en particulier à mettre à jour des comportements et des processus qui sont au coeur de l'évolution des migrations, au double plan des effectifs et des espaces concernés.

Il convient toutefois auparavant de caractériser les migrants : d'où viennent-ils ? Qui sont-ils ?

(1) Que l'on y prenne garde : les "bonnes" terres peuvent être définies différemment par le pédologue, l'agronome, et par l'exploitant, tel qu'il est, avec son arsenal de techniques culturales traditionnelles, son comportement agraire, sa propre image des sols les plus satisfaisants compte tenu de ses préoccupations et ambitions.

II. - DU PAYS MOSSI AUX "TERRES NEUVES". ELEMENTS D'UNE DYNAMIQUE GEOGRAPHIQUE.

II.1. - Pôles de départ et filières migratoires.

Les "Terres Neuves" accueillent près des trois quarts des migrants ruraux actuels venus directement du pays Mossi. Compte tenu des liens géographiques qui existent par ailleurs, dans l'Ouest du pays Mossi, entre les principaux pôles de départ anciens et récents, on ne peut être surpris que la répartition des lieux d'origine au pays Mossi présente peu de différences selon que l'on considère l'ensemble des migrations vers le milieu rural (1) ou les seuls mouvements dirigés vers les "terres neuves" (Cf. tableau N° 3).

Le bilan établi pour les seconds cerne cependant mieux les faits. Il présente la répartition des origines au pays Mossi des migrants partis depuis moins de cinq ans, qu'ils se soient installés directement ou non dans leur lieu de résidence actuel (2). Il est établi exclusivement à partir des résultats des enquêtes ; la structure géographique des flux observés dans chaque aire est pondérée selon la part que chacune représente dans le bilan de l'apport migratoire à partir du pays Mossi. Il ne concerne que les aires A.3.-B.2. et la vallée du Kou (3) auxquelles on a joint exceptionnellement les aires A.2.1. et A.2.2. dont nous avons souligné qu'elles appartiennent de nos jours (en partie pour la première, en totalité pour la seconde) au champ géographique des migrations agricoles.

Le tableau N° 3 fait apparaître une nette prédominance du pôle du Nord-Ouest Mossi qui, au cours des cinq dernières années, a fourni les trois quarts des migrants agricoles ; la moitié de ces derniers viennent des seuls Cercle de Gourcy et Subdivision de Bagaré (4).

(1) Cf. "L'évolution récente. Mutations et continuités", tableau n° 26

(2) Ces derniers, peu nombreux, représentent 4 % des familles de notre échantillon.

(3) Ne sont pas comprises les aires B.2.1., B.2.2., B.2.3., et D.I. : l'échantillon d'études est restreint ou l'actualisation des données en 1972 est incertaine. Elle représentent un apport migratoire annuel de près de 40 familles, dont la majorité est originaire du pôle de départ du Sud-Ouest du pays Mossi.

(4) Les enquêtes utilisées pour l'aire A.3.4. datent de 1970. En 1971-72, l'aire s'est sensiblement étendue vers le Sud, dans la région de Bondoukuy. Des enquêtes partielles (de 1972) et les documents administratifs (fiches de mutation, très nombreuses) montrent que dans cette région les migrants viennent également du pôle de départ du N-O. Mossi, mais la part du Yatenga se développe au détriment de celle du Cercle de Yako.

Ce bilan moyen reflète cependant déjà mal la réalité (1). Les "terres neuves" du Sud-Ouest de la Haute-Volta (A.3.1., A.3.2., B.3.3., B.3.4.) se sont développées plus tardivement que celles du Nord-Ouest (A.3.3., A.3.4., A.3.5.), parfois à partir de 1969-1970 seulement. Un des faits les plus marquants et conséquents de l'évolution depuis cinq ans est la vivacité de l'essor de l'émigration à partir du pôle du Sud-Ouest Mossi. On ne peut douter qu'en 1972 la part de ce dernier dans l'ensemble des flux soit déjà nettement supérieure à 20 %.

Tableau N° 3. Répartition (en %) de l'apport annuel moyen au cours des cinq dernières années à partir du pays Mossi dans les "terres neuves".

a) Pôle de départ du N.O. Mossi		b) Pôle de départ du S.O. Mossi		c) Divers	
Lieu d'origine	Nbre Fam.	Lieu d'origine	Nbre Fam.	Lieu d'origine	Nbre Fam.
<u>YATENGA</u>		<u>Cercle KOUDOUGOU</u>			
C. Gourcy	18,4 %	S. Koudougou	3,5 %	C. Boussé	4,3
S. Ouahigouya	12,2 %	S. Sabou	4,7 %	O.R.D. Kaya (Est)	3,2 %
C. Séguenega	5,8 %	S. Kindi	2,5 %	Divers Mossi	0,7 %
Autres	5,2 %	S. Kokologo	1,5 %	<u>Ensemble</u>	<u>8,2 %</u>
	<u>41,6 %</u>	S. Nanoro	2,1 %		
			<u>14,3 %</u>		
<u>Cercle YAKO</u>		<u>Autres</u>			
S. Bagaré	18,4 %	Centre Mossi	2,5 %		
S. Yako	7,6 %	<u>Ensemble</u>	<u>16,7 %</u>		
S. Samba	2,4 %				
S. Arbollié	1,5 %				
	<u>29,9 %</u>				
<u>Autres</u>					
O.R.D. Kaya (Ouest)	3,7 %				
<u>Ensemble</u>	<u>75,1 %</u>				

(1) Un bilan qui intégrerait les aires exclues de l'échantillon (Cf. n° p) et celles où les migrations agricoles sont en train d'apparaître (B.3.4. notamment) conduirait approximativement à la répartition suivante de l'apport migratoire : 72 % pour le pôle du N.O. Mossi, 20 % pour le pôle S.O., et 8 % divers.

Tableau N° 4 : Répartition (en %) de l'apport annuel moyen indirect au cours des cinq dernières années dans les "terres neuves".

Lieu d'origine	Nbre Fam.	Lieu d'origine	Nbre Fam.
Aires A.1.2. + B.1.3.	7,1	Aires C.1. + C.2. + B.3.	15,0
A.1.3. + A.1.4.	31,1	Etranger	8,7
A.2.4. + B.1.5.	14,1	Autres aires	6,8
		Déplacements internes	17,1

Parmi les flux indirects, les faits les plus remarquables sont l'ampleur des départs vers les "terres neuves" à partir de certaines aires d'implantation mossi, et inversement leur faiblesse ailleurs. Toutes les aires situées au Nord, à l'Est et au Sud de la Haute-Volta demeurent pour l'essentiel à l'écart du mouvement de redistribution de la population immigrée lié à l'ouverture des "terres neuves".

L'émigration est importante sur toute la frange occidentale du pays Mossi, de Kiembara (Cercle de Tougan) à Bouyounou (Cercle de Léo), et dans la région de Nouna (Cf. tableau n° 4) (1). Le taux d'émigration atteint partout les valeurs parmi les plus élevées observées dans l'Ouest-Mossi et le Yatenga (Cercle de Gourcy et subdivision de Bagaré exceptés) (2). Ce fait ne manque pas de soulever des questions importantes quant aux raisons des départs des uns et des autres. Relevons d'ores et déjà que dans les quatre principales aires concernées (A.1.2., A.1.3., A.1.4., A.2.4.) la densité de la population touale (autochtones et immigrés) est de l'ordre de 20 à 30 hab./km², soit moins de la moitié des valeurs les plus courantes dans la partie occidentale du pays Mossi.

Au plan géographique, nous l'avons déjà souligné, les flux sont nettement orientés : de A.1.3., A.1.4. vers A.3.3. et A.3.4. (80 % des flux), de A.2.4., E.2.5. vers A.3.4. et A.3.5. (84 % des flux), de A.1.2., B.1.3. vers A.3.1., A.3.2. (82 % des flux).

(1) Ce tableau a été établi dans les mêmes conditions que le précédent.

L'apport migratoire indirect dans les aires B.2.1., B.2.2., B.2.3. et D.1. (non comprises dans l'échantillon d'études) est au total de 17 familles.

(2) Le nombre de familles mossi en 1972 est de 850 en A.1.2., B.1.3., 3.220 en A.1.3., A.1.4., 1.100 en A.2.4., B.1.5. Dans ces aires, le taux d'émigration varie de 0,8 à 1,2 % environ.

L'émigration est notable aussi à partir des aires C.1., C.2., B.3. (la plupart des familles viennent en fait des seuls centres semi-urbains) et de l'étranger. Les flux sont diffus, parallèlement à la dispersion des lieux d'origine (la ville de Bobo-Dioulasso étant l'objet des départs les plus nombreux, vers B.2.4. et la vallée du Kou surtout).

On note par ailleurs l'importance des déplacements internes, essentiellement des mouvements de familles vers le Sud, le long de la Volta noire, à l'intérieur des aires A.3.4. et A.3.5.

Les mouvements d'émigration anciens avaient affecté l'ensemble des régions situées sur les marges du pays Mossi et conduit à la formation d'un cordon presque continu d'aires-refuge périphériques. Les migrations vers les "terres neuves" sont pour l'essentiel circonscrites, pour l'instant, dans la partie occidentale du pays Mossi, de Ouahigouya à Sabou, et ses propres aires-refuge du passé.

L'analyse de l'évolution de la structure géographique des flux dans chacune des "terres neuves" nous a montré toutefois que celle-ci se caractérisait par une diversification progressive de l'origine des familles. Dans l'ensemble, l'émigration tend à gagner des régions situées de plus en plus à l'intérieur du pays Mossi.

Elle le fait à partir de deux pôles de départ majeurs. L'un, au Nord-Ouest, englobe la subdivision de Bagaré et le cercle de Gourcy (plus précisément la partie méridionale de ce dernier, en particulier le canton de Boussou). Il recouvre parfaitement l'un des principaux pôles d'émigration ancienne, qui avait assuré l'essentiel du peuplement mossi des aires A.1.3., A.1.4. et A.2.4. Cette juxtaposition résulte de la mise en oeuvre d'un double processus géographique et social : l'ouverture des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta a été le fait de familles venant des aires A.2.4. et A.1.3., A.1.4. ; celles-ci ont attiré auprès d'elles des familles partageant la même origine au pays Mossi.

La situation est différente au Sud-Ouest du pays Mossi. Seule la partie septentrionale du pôle d'émigration ancienne (la région de Poa-Ramongo) connaît actuellement de nombreux départs vers les "terres neuves". Tout le Sud de la subdivision de Sabou, jadis très affecté par l'émigration (Cf. carte n° 4.C.) ne l'est guère de nos jours. Inversement, la subdivision de Kindi, peu concernée dans le passé l'est notablement aujourd'hui.

Le recouvrement partiel des deux pôles, anciens et actuels, est dans une certaine mesure accidentel, et relève d'un processus particulier. Les "terres neuves" du Sud et du Sud-Ouest de la Haute-Volta, ont été investies initialement non par des familles venant des aires-refuge les plus proches, mais par des migrants qui résidaient généralement dans des villes et gares : ainsi Bobo-Dioulasso pour l'aire A.2.4., Boromo, Siby, Zamo ou Bounou pour les aires A.3.2., B.2.3. (autour des Forêts Classées des deux Balé et du Tui), A.2.1. (à la lisière de la Forêt Classée de Laba). C'est autour de ces migrants que se sont constitués les groupements ruraux. Or nous avons relevé au sein des colonies mossi des villes et gares l'influence de deux facteurs : leur développement doit beaucoup aux flux provenant de l'étranger ; la polarisation des flux géographiques s'appuie sur le réseau des principaux axes de communication.

Toujours assurée par des flux indirects, l'ouverture des "terres neuves" relève d'une "filière" migratoire rurale à l'Ouest de la Haute-Volta, urbaine ailleurs. Si l'origine au pays Mossi des premiers immigrants se relie dans le premier cas, à travers les aires-refuges où ils résidaient auparavant, au pôle d'émigration rurale ancienne, il n'en est pas de même dans le second.

Le rôle de départ initial des migrants ruraux actuels s'est établi dans les régions où les traditions commerciales et les migrations vers l'étranger sont les plus développées.

II. 2 - La progression du champ migratoire.

La fonction assurée par les aires d'implantation mossi ancienne d'une part, par les villes et gares d'autre part, dans l'ouverture des "terres neuves" conduit à souligner deux faits.

En premier lieu, la population du pays Mossi n'a pratiquement jamais depuis 1960 pris l'initiative d'ouvrir de nouvelles aires d'accueil, de fonder de nouveaux établissements. On n'observe guère que quelques exceptions : dans certains villages de l'aire A.3.1., le long de la route Sabou-Léo, les premiers migrants (quelquefois précédés par des familles, souvent isolées, installées depuis longtemps) sont venus directement du pays Mossi, très proche ; quelques établissements, en général situés près d'une frontière, ont été fondés par des familles venues de l'étranger (Ghana, Mali).

En second lieu, quelle que soit la filière migratoire concernée, une nouvelle aire d'accueil est toujours initialement investie par des familles qui viennent de régions proches (retours de l'étranger exclus). Le champ migratoire mossi s'étend peu à peu dans l'espace d'une aire à une autre contigüe.

II. 2 - 1. Les fondateurs : vers des lieux connus.

Ces deux faits sont étroitement liés. Ils reposent sur un même comportement migratoire : sauf exception, un migrant s'installe dans un lieu qu'il connaît ou dont il connaît au moins un des habitants. (1)

Le fondateur d'un établissement mossi (2) résidait auparavant à proximité immédiate de son nouveau lieu d'installation, ou bien il avait eu l'occasion d'y séjourner ou d'y faire étape.

Du premier cas relèvent soit des processus d'essaimage à partir d'un établissement rural initial, soit les mouvements de pénétration rurale péri-urbains. La distance parcourue est souvent très modeste, de l'ordre de une ou deux dizaines de kilomètres.

Le transfert du lieu de résidence peut résulter de plusieurs facteurs, intervenant seuls ou associés. Au niveau des motifs exprimés par les migrants, les difficultés pour obtenir les terres, des mésententes avec la population locale ou les autres Mossi, des inquiétudes magico-religieuses (à la suite de décès, maladies, incidents divers) sont dans une large mesure un prolongement géographique de la dynamique socio-familiale sur laquelle repose la croissance des groupements mossi et leur cohésion sociale. Ils assurent dans l'ensemble une dispersion intercalaire du peuplement mossi ou une progression périphérique.

Dans le second cas, le mouvement est plus ample, pouvant atteindre quelques dizaines de kilomètres. En règle générale, le nouveau lieu d'installation est situé dans une zone de parcours commercial (colportage, vente d'objets artisanaux), de chasse, ou avec laquelle les échanges économiques (achat de produits vivriers, offre de travail salarié notamment) sont intenses. Le déplacement s'inscrit dans l'aire de déploiement saisonnier (en saison sèche) qui ourle fréquemment les régions de peuplement mossi, (qu'il s'agisse du pays Mossi lui-même ou d'aires de migration), ou se glisse le long des principales voies de communication.

(1) La quasi-totalité des migrants des aires d'implantation rurale actuelle interrogés lors de l'enquête psycho-sociologique affirment qu'ils connaissent leur village d'accueil avant de s'y installer. Pour 28 % d'entre eux cette connaissance a été acquise lors de déplacements commerciaux ou voyages antérieurs, et pour 62 % grâce aux migrants déjà présents (visites rendues, informations recueillies).

(2) Rappelons que l'établissement est l'ensemble des Mossi installés sur les terres d'un même village d'accueil. Il peut rassembler un ou plusieurs groupements mossi qui sont des unités socio-résidentielles. Ces unités peuvent relever de flux d'immigration tout à fait distincts (notamment origine géographique au pays Mossi, religion des migrants), ou se relier l'une à l'autre. Dans le premier cas, la présence antérieure de migrants mossi dans le même village tend cependant à faciliter la fondation d'un nouveau groupement. L'analyse n'est menée qu'au niveau des premiers venus dans le village (fondateurs d'établissements).

Le champ migratoire mossi progresse parfois très vite (1), mais toujours par petites étapes. On n'observe jamais de sauts importants dans l'espace, sauf lorsque les nouveaux établissements sont fondés à revers, à partir de l'étranger ; ils sont dans ce cas généralement proches d'une frontière.

Le migrant mossi n'est pas un aventurier et nous montrerons qu'il a de bonnes raisons de ne pas l'être. Le fondateur d'un établissement connaissait auparavant le lieu.

C'est vrai pour le présent. Ce fût vrai dans le passé. Parmi 31 établissements mossi de l'Ouest (Cercles de Tougan et Nouna exclus) et du Sud de la Haute-Volta, pour lesquels l'information est connue, 20 ont été fondés avant 1960, 11 depuis cette date. Dans 4 cas seulement (dont 2 avant 1960) le premier migrant installé ne connaissait, selon son témoignage, ni le lieu, ni aucun de ses habitants ; dans deux de ces cas, il s'agit d'un "marabout" mossi fixé auprès d'une population locale islamisée.

Cette condition du choix du lieu d'installation par le premier migrant (2) et les modes de progression du champ migratoire rendent clairement compte du fait que ne sont devenues des aires de migration rurale actuelle - des "terres neuves" - que des régions proches d'aires ou d'ilôts de peuplement mossi plus anciens, et à l'initiative de migrants venant de ces derniers. Seule l'aire A.3.1. (route Sabou-Léo), très proche du pays Mossi, fait actuellement pour une part exception.

Eloignées du pays Mossi ou séparées de celui-ci par le cordon des aires-refuge du passé, les "terres neuves" étaient pour la population du pays Mossi, qui n'avait guère l'occasion de s'y rendre, des terres absolument étrangères.

Le fait mérite d'être souligné : une région n'est susceptible d'être investie initialement que par des migrants à qui elle est déjà familière. C'est ce qui donne à l'expansion actuelle du champ migratoire mossi son caractère relativement ordonné et contenu, malgré la progression parfois échevelée des effectifs d'immigrants au sein des établissements.

Fondamental pour comprendre l'évolution récente des "terres neuves", ce fait l'est aussi pour discerner les voies possibles de l'avenir. N'importe quelle région voltaïque n'est pas susceptible d'être une aire d'accueil potentielle de migrants mossi.

(1) L'exemple de l'aire A.3.4. étirée le long de la route Dédougou-Bobo Dioulasso est particulièrement éloquent. Les premiers migrants agricoles mossi se sont installés à Sour, à quelques kilomètres au Sud de Dédougou en 1962-63 ; ils étaient à Kamadena en 1965, à Ouarkoye et Bondoukuy en 1968-69, au niveau de Békuy en 1969-70. Le champ migratoire mossi a progressé le long de la route de près de 100 km en 7 à 8 années.

(2) La connaissance du lieu inclut celle de la langue de la population locale, ou d'une langue véhiculaire connue de celle-ci. C'est une condition pour que le premier migrant puisse négocier avec ses hôtes les conditions de son installation, et avoir avec eux un minimum de rapports.

II. 2 - 2. Les migrants ultérieurs : vers des individus connus

Mais la présence même des premières familles mossi modifie profondément les conditions de l'installation des migrants ultérieurs. Ceux-ci peuvent désormais acquérir une connaissance préalable de leur futur lieu d'implantation grâce aux premiers venus, directement, en leur rendant visite, indirectement, par leurs témoignages. L'immigration mossi est libérée de ses contraintes géographiques : on peut atteindre à la connaissance du lieu à travers celle d'un des individus qui y résident. Un troisième processus peut s'engager : débordant le cadre des régions proches, il met en jeu le pays Mossi lui-même et multiplie considérablement le nombre de migrants potentiels au regard du lieu d'installation.

Ceci rend directement compte de la croissance continue, par paliers successifs, de l'apport migratoire dans la plupart des établissements des "terres neuves" : à mesure que de nouvelles familles s'installent, le nombre des migrants "potentiels" susceptibles à leur tour d'immigrer se multiplie.

Ceci explique également pour une part l'existence d'axes de migration privilégiés à partir du pays Mossi. Le migrant déjà installé connu qui permet de connaître le lieu est généralement un parent, un allié, un ami, un ancien voisin : l'origine géographique des migrants est pour l'essentiel liée à l'aire de projection en pays Mossi (et aussi dans les aires de migration) du champ socio-familial des familles déjà implantées.

Ce nouveau processus, qui donne toute sa puissance à l'immigration mossi actuelle, est mis en oeuvre à travers une dynamique socio-familiale qui canalise l'apport migratoire et assure l'insertion des nouvelles familles.

Les deux phases de l'évolution du peuplement mossi - la fondation de l'établissement, puis son essor - sont distinctes, et la seconde peut ne pas se manifester, ou tarder à le faire quelle que soit par ailleurs l'attitude manifestée par la population locale. Les caractères personnels des premiers migrants installés peuvent les rendre peu aptes à attirer auprès d'eux d'autres familles : appartenance à un groupe lignager très restreint, ou dont le statut socio-ethnique est particulier (descendant d'anciens vantifs ou silmi-mossi par exemple), région d'origine au pays Mossi peu affectée par l'émigration. Ou bien le choix des migrants mossi peut se porter sur d'autres lieux d'installation proches plus attractifs : ainsi les immigrants de l'aire A.3.4. se sont installés de façon privilégiée sur la route Dédouyou-Quarkoye, délaissant - pour l'instant - les villages éloignés de celle-ci bien que les "fondateurs" soient souvent déjà présents.

Les exemples ne manquent pas (ainsi dans la partie méridionale de l'aire B.2.2., à l'est et au centre de l'aire B.2.1.) où, après l'installation initiale de quelques familles, l'immigration mossi paraît, au moins temporairement, s'être brisée.

La pénétration mossi dans un nouveau village n'implique pas que les migrants y seront bientôt nombreux. Mais si elle parvient à se mettre en oeuvre la dynamique socio-familiale qui permettra à l'établissement de s'épanouir n'aura pas de limite autre que la détérioration progressive, à mesure que le nombre de migrants s'élèvera, à la fois des conditions d'accueil offertes aux nouveaux-venus et des conditions de séjour proposées aux migrants anciens. Nous montrerons comment, à terme, le succès même de l'émigration

est un des facteurs essentiels de la mise en oeuvre à partir de l'établissement concerné des processus géographiques décrits précédemment qui assureront dans des lieux proches et connus des migrants la fondation de nouveaux établissements .

III - LES MIGRANTS

III 1) L'âge au départ: de jeunes adultes

L'âge moyen au départ des migrants qui, venus directement du pays Mossi au cours des cinq dernières années, se sont installés dans des "terres neuves" est de 40 - 41 ans, quel que soit le type de groupement rejoint (1) Dans l'ensemble, ce sont de jeunes adultes (cf Tableau N° 5)

Dans les groupements ruraux, plus de la moitié des migrants ont moins de 40 ans, et un sur cinq seulement plus de cinquante ans. De faibles différences apparaissent selon les régions d'origine au pays Mossi, le fait le plus notable étant la part des hommes âgés parmi l'ensemble des migrants (cf. Tableau N° 6). Celle-ci varie quelque peu selon l'ampleur de l'émigration (2) paraissant s'inscrire dans une même évolution: rares à partir des régions peu affectées par les départs (groupe "Divers Mossi" dont les familles sont essentiellement originaires des Subdivisions de Nanoro, Tema, Kokologo, des Cercles de Boussé, Korgoussi), les chefs de famille de plus de cinquante ans représentent 20 à 30% de l'ensemble des migrants dans les régions où le taux annuel d'émigration est de l'ordre de 0,5 - 0,6%; leur proportion est à nouveau plus faible dans les principales aires de départ (Subdivisions de Bagaré, Ouahigouya, Cercle de Gourcy)

1) Cf. "L'évolution récente. Mutations et continuités"

2) Dans un échantillon de 128 migrants des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta, l'enquête psycho-sociologique établit comme suit la répartition des âges actuels (groupements ruraux et communautés musulmanes d'une part, flux directs et indirectes d'autre part étant confondus): 4 % des migrants ont moins de 30 ans, 30 % de 30 à 39 ans, 26 % de 40 à 49 ans, 25 % de 50 à 59 ans, et 15 % plus de 60 ans.

Tableau N° 5 . Répartition des âges au départ des migrants installés dans les "terres neuves" au cours des cinq dernières années .

a) Flux Direct

			20-29		30-39		40-49		50-59		
	Nbre:	Age	20	25	30	35	40	45	50	55	+
	fam.:	moyen	-24	-29	-34	-39	-44	-49	-54	-59	60
A.3.B.2.											
Groupements ruraux	: 482	: 40,5	: 3,5	10,4	: 20,3	21,4	: 14,1	11,2	: 8,5	4,1	: 6,4
Communautés musulm.	: 73	: 41,1	: 19,2		: 32,9		: 23,3		: 13,7		: 11,0
D.2. Vallée du Kou	: 229	: 42,8	: 1,7	6,1	: 14,4	16,6	: 20,5	19,7	: 12,7	3,9	: 4,4

b) Flux Indirect

	Nbre:	Age									
	fam.:	moyen									
A.3.B.2.											
Groupements ruraux	: 197	: 46,3	: 1,5	4,6	: 10,7	16,8	: 14,2	13,7	: 12,2	12,7	: 13,7
Communautés musulm.	: 35	: 40,1	: 28,6		: 25,7		: 28,6		: 11,4		: 5,7
D.2. Vallée du Kou	: 45	: 44,4	: 15,6		: 11,1		: 46,7		: 20,0		: 6,7

Tableau N° 6 . Répartition des âges au départ des migrants installés dans les aires A.3.-B.2. (communautés musulmanes exclues) au cours des cinq dernières années, selon les lieux de résidence antérieurs .

a) Flux Direct

Lieu de résidence antérieur	Nbre : fam.	Age : moyen	20-34	35-49	+ 50
S. Bagaré, Ouahig, C. Courcy	: 125	: 39,8	: 36,0	49,6	14,4
S. Seguenega, Autres C. Yako	: 106	: 42,6	: 32,1	39,6	28,3
S. Kindi, Koudougou, Sabou	: 169	: 40,7	: 34,9	44,4	20,7
Divers Mossi	: 81	: 39,3	: 35,8	53,1	11,1

b) Flux Indirect

	Nbre	Age	20-34	35-49	+ 50
Aires A.I. - B.I.	: 82	: 45,1	: 19,5	46,4	34,1
A.2	: 58	: 49,7	: 14,0	36,0	50,0
A.3. - B.2.	: 22	: 43,8	: 22,7	45,5	31,8
C.I. - C.2. - B.3., Etranger	: 34	: 46,3	: 11,8	52,9	35,3

Tableau N° 7. Etendue des familles installées dans les "terres neuves" depuis 1963, selon les lieux de résidence antérieurs.

a) Flux Direct

<u>Lieu de résidence antérieur</u>	<u>Group. ruraux</u>		<u>Comm. musulm.</u>		<u>Vallée du Kou</u>	
	Nbre:	Etendue	Nbre:	Etendue	Nbre:	Etendue
	fam.:	moyenne	fam.:	moyenne	fam.:	moyenne
S. Bagaré, C. Gourcy	83	7,4 (1)	35	7,0	29	9,4
S. Ouahig., C. Seguenega	47	8,2	25	6,7	89	10,4
Ouest-Mossi (2)	114	7,5	27	6,5	-	-
Divers Mossi	50	5,9	17	6,9	119	9,4
	294	7,3	104	6,8	237	9,8

b) Flux Indirect

Aires A.1.-B.1.	79	9,0	19	6,8	-	-
A.2.	62	8,8	6	-	1	-
A.3.-B.2.	17	6,5	2	-	2	-
C.1.-B.3. Etranger	51	6,8	27	7,0	45	7,0
	209	8,2	54	6,9	48	6,9

1)- L'étendue moyenne est de 7,3 dans la Subdivision de Bagaré et 7,5 dans le Cercle de Gourcy

2)- Cercles de Yako et Koudougou, sauf les Subdivisions de Bagaré, Nanoro et Kokologo (ces deux dernières étant incluses dans "Divers Mossi").

A mesure qu'elle s'amplifie l'émigration tend-elle à pénétrer d'abord dans les groupes d'âges plus élevés, avant de se répandre de façon privilégiée parmi les adultes?

On relève que la vallée de Kou attire peu les jeunes adultes: 22% seulement des migrants ont moins de 35 ans. Nous avons déjà souligné que l'obligation faite aux familles de rassembler au moins quatre personnes actives, interdit l'accès du périmètre aux très jeunes adultes (ils sont mariés de fraîche date, souvent monogames, et n'ont pas encore d'enfants en âge de travailler), sauf s'ils s'adjoignent des personnes étrangères à leur cellule familiale naturelle, ou s'associent à d'autres migrants. C'est une des principales "question", aux implications importantes, que soulève (en 1972) l'insertion des migrants dans le périmètre aménagé.

Les migrants venant d'autres aires de migration sont sensiblement plus âgés (sauf dans les communautés musulmanes).

La structure par âges de ceux qui se dirigent vers les groupements ruraux varie peu selon les lieux d'origine. Seuls tendent à individualiser les migrants provenant des aires A.2.

Tableau N° 8 . Evolution selon l'âge au départ du pourcentage de migrants chefs d'enclos et d'exploitation dans leur précédent lieu de résidence (migrations survenues au cours des cinq dernières années) (I)

a) Groupements ruraux

	Flux Direct			Flux Indirect	
	Chefs enclos	Chefs Exploit.		Chefs enclos	Chefs Exploit.
- 30 ans	31 %	41 %		33 %	44 %
30 - 34 ans	32	43		52	57
35 - 39	47	57		54	60
40 - 44	67	72		64	76
45 - 49	68	85		67	78
+ 50	85	92		86	92
Ensemble	55 %	65 %		67 %	75 %

b) Communautés musulmanes

- 35 ans	40 %	46 %		75 %	75 %
35 - 49	53	57		88 %	88 %
+ 50	89	89			
Ensemble	53 %	57 %		83 %	83 %

Tableau N° 9 . Evolution selon la région d'origine, par groupes d'âges au départ, du pourcentage de migrants chefs d'enclos et d'exploitation dans leur précédent lieu de résidence (communautés musulmanes exclues) (I)

Flux Direct	Chefs d'enclos				Chefs d'exploitation		
	- 35 a.	35-49 a.	+ 50 a.		- 35 a.	35-49 a.	+ 50 ans
S. Bagaré+C. Gourcy	23 %	63 %	94 %		42 %	81 %	94 %
S. Ouahig.+C. Seguen.	55	44	67		65	62	83
Ouest-Mossi	29	60	87		37	69	92
Divers Mossi	29	59	88		42	63	100
Ensemble	32 %	59 %	85 %		42 %	69 %	92 %
Flux Indirect							
Strates rurales	61 %	69 %	89 %		65 %	78 %	96 %
Strates "urbaines"	0	37	73		14	44	73
Ensemble	47 %	59 %	86 %		53 %	67 %	92 %

I) De l'échantillon identique à celui du tableau N° 5, ont été exclus, parmi les flux indirects les migrants venus de l'étranger.

III. 2 - L'émigration sélective d'aides-familiaux mariés

Tout aussi significatif que leur âge est le statut socio-économique des migrants au moment du départ. En moyenne, les deux tiers ou les trois quarts d'entre eux, selon qu'ils sont venus ou non directement du pays Mossi étaient chefs d'une exploitation agricole dans leur précédent lieu de résidence. (cf. tableau N° 8) (1)

Ces propositions varient sensiblement, de façon parallèle, selon l'âge du migrant : de 40-45 % parmi les migrants âgés de moins de trente ans à plus de 90 % au-delà de 50 ans.

On retiendra que pour près de trois jeunes migrants (moins de 35 ans) sur

Tableau N° 10. Statut socio-économique selon leur âge des migrants au départ et des hommes mariés en pays Mossi (1).

	20-29	30-39	40-49	50-59	+ 50	+ 60
Aides-familiaux						
- pays Mossi	65	36	13	4		2
- "terres neuves"	60	51	24		9	
Chefs d'exploit.						
- pays Mossi	8	18	17	12		11
- "terres neuves"	10	8	10		5	
Chefs d'enclos						
- pays Mossi	27	46	71	84		87
- "terres neuves"	30	40	66		86	

(1) Pour les données relatives au pays Mossi, cf. "Données économiques concernant les migrations de la main d'oeuvre voltaïque, tableau N° 1.16.

Les données relatives aux migrants rassemblent les groupements ruraux et les communautés musulmanes.

Pratiquement tous les migrants chefs d'enclos, venus au cours des cinq dernières années, étaient mariés lors de leur déplacement (quelques uns cependant sont partis après avoir "volé" une épouse. Leur statut économique au départ est confronté avec celui des hommes mariés en pays Mossi.

cinq venus directement du pays Mossi, la migration est l'occasion d'accéder à l'autonomie économique, (tandis qu'un sur dix, précédemment chef d'exploitation, se libère de la tutelle d'un chef de zaka) : dans quelle mesure celle-ci est-elle une motivation du départ ?

Au vu des résultats de l'enquête psycho-sociologique, P.Lesselingue conclut avec netteté : l'accession à l'autonomie économique et/ou résidentielle est la première gratification (au sens psychologique) qui résulte de la migration.

On observe (cf. tableau N° 10) que la répartition des statuts socio-économiques des migrants de moins de 30 ans diffère peu de celle des hommes mariés de même âge en pays Mossi. Il n'y a pas parmi les très jeunes adultes une émigration sélective vers les "terres neuves" selon leur statut socio-économique. Compte-tenu des particularités que l'on y observe-peu d'aides familiaux parmi les jeunes migrants (cf. tableau N° 9) bien que l'âge à l'accession à l'autonomie économique soit le plus tardif du pays Mossi (2)- on peut estimer qu'au Yatenga les aides-familiaux tournent vraisemblablement de préférence leur regard vers l'étranger.

(1) Dans les six établissements des "terres neuves" étudiés par l'enquête psycho-sociologique, la moitié 128 migrants de l'échantillon (tous types des groupements et de flux confondus) étaient au départ des dépendants familiaux.

(2) Cf. "Données économiques concernant les migrations de la main d'oeuvre voltaïque": on devient chef d'exploitation en moyenne à 35 ans dans le Yatenga, à 33 ans dans l'ensemble du pays Mossi.

Au delà de 30 ans, les aides-familiaux sont à tous âges proportionnellement plus nombreux parmi les migrants que dans la catégorie de la population dont ils sont issus: ils cèdent de façon privilégiée à l'appel des "terres neuves". Par contre les chefs d'exploitation non chef d'enclos sont dans l'ensemble deux fois moins représentés: sont-ils retenus par le statut dont ils disposent au pays Mossi? La part des chefs d'enclos est très voisine.

On ne peut en douter: les migrations vers les "terres neuves" concernent plus volontiers au pays Mossi le groupe des aides-familiaux mariés. Il est tentant d'estimer que pour eux l'accession à l'autonomie économique est la motivation la plus puissante de leur départ. Ceci conduit à se tourner vers le pays Mossi: la difficulté peut être dans l'accès à l'autonomie économique-fait social, ou dans les conditions offertes pour l'exercice de celle-ci-fait agraire.

La présence parmi les migrants de nombreux aides-familiaux ne doit cependant pas dissimuler celle d'un grand nombre de chefs d'exploitation, de tous âges. Les obstacles rencontrés par les aides - familiaux pour atteindre un statut socio-économique supérieur ne peuvent être au mieux qu'une facette des fondements de l'émigration vers les "terres neuves", autonome ou dérivée d'une "motivation" au départ plus globale dont elle est un aspect particulier ou une conséquence.

De même que leur âge, le statut socio-économique des migrants qui s'installent dans des communautés musulmanes ne présente pas de traits originaux significatifs par rapport aux groupements ruraux. Il y a une profonde identité entre les migrants, quel que soit le type de groupement qui les accueille.

Dans l'ensemble la part des aides-familiaux parmi les migrants venant d'autres aires de migration (groupements ruraux) diminue d'une valeur de 10%. En fait, au delà de 35-39 ans la répartition des statuts socio-économiques est très voisine quel que soit le type de flux (I). L'écart est obtenu essentiellement parmi les jeunes migrants: le chemin vers l'autonomie économique est-il plus aisé dans les aires de migration rurale ancienne?

III.3) Des familles restreintes

Dans l'Ouest-Mossi et le Yatenga, les familles rassemblent en moyenne 10 à 11 personnes (2). Essentiellement originaires de ces deux régions, les migrants réunissent autour d'eux des familles de 7 à 8 personnes (cf. Tableau N° 7). De cet écart l'âge des migrants rend probablement compte pour une grande part. L'étendue des familles au pays Mossi croît avec l'âge de leur chef: plus jeunes (l'âge moyen des chefs d'enclos en pays Mossi est de 52 ans), les migrants sont à la tête de familles plus restreintes. Mais on ne peut exclure, au-delà de l'influence de l'âge, l'émigration sélective des familles les plus petites, disposant notamment de la main d'oeuvre agricole la plus réduite.

On relève à nouveau que les conditions mises à l'accès des migrants au périmètre aménagé imposent une structure particulière des familles installées dans la Vallée du Kou.

- 1) Les données rassemblées sur les migrants provenant du milieu urbain et commercial (strates C.1., C.2., B.3.) sont peu significatives, certains d'entre eux étant susceptibles d'avoir exercé uniquement des activités non-agricoles.
- 2) Cf. "Données économiques concernant les migrations de la main d'oeuvre voltaïque", tableau N° I, I.

Les familles venant d'autres aires de migration se partagent en 2 groupes: lorsqu'elles viennent des aires d'implantation mossi plus ou moins ancienne (aires A.1.- B.1., A.2.) elles rassemblent près de 9 personnes; provenant de l'étranger, des villes et gares ou se déplaçant à l'intérieur des "terres neuves", elles sont nettement plus petites.

On relève la grande homogénéité des caractères des migrants qui s'installent dans les communautés musulmanes, quel que soit le type de flux et le lieu de résidence antérieur. On note également que, lorsqu'elles se dirigent vers des "terres neuves", les familles provenant de villes, gares ou de l'étranger ne s'individualisent, ni par leur étendue ni par l'âge des chefs de famille, par rapport à celles qui résidaient déjà auparavant dans des "terres neuves".

III.4 - Une population très jeune

A de jeunes adultes correspondent des familles où les enfants en bas âge sont nombreux: dans notre échantillon d'études(1), 48% de la population immigrée a moins de 15 ans (population de droit); à l'intérieur du pays Mossi, cette proportion n'est que de 42 % (enquête par sondage de 1972-1973). Inversement les personnes âgées de plus de 45 ans ne représentent que 8% de la population (16% à l'intérieur du pays Mossi). La pyramide des âges est exceptionnellement large à la base, effilée au sommet.

Le rapport de masculinité (113 hommes pour 100 femmes) est légèrement supérieur à celui observé en pays Mossi (104). Par groupes d'âges, il est en fait très perturbé: les femmes sont en surnombre à 15-29 ans, en déficit croissant au delà de 30 ans. La répartition des âges au départ des chefs de famille en rend compte pour l'essentiel. Mais divers autres facteurs additionnent leurs effets: lorsqu'un migrant décède, sa famille retourne le plus souvent au pays Mossi; les femmes âgées (les "mères") sont parfois laissées au village d'origine ou refusent de migrer.

C'est donc une fraction très particulière des familles mossi qui se dirige vers les "terres neuves". Aussi bien la proportion des absents, en migration à l'étranger (12% de la population totale, 46% des hommes de 15-29 ans), ne peut-elle être directement confrontée aux valeurs observées en pays Mossi (14% de la population totale, 41% des hommes de 15-29 ans): la structure de la population et celle des familles ne sont pas semblables. Elle ne peut par ailleurs caractériser les "terres neuves": un grand nombre des départs ont été effectués avant le déplacement des familles vers celles-ci.

Avec 35% de moins de 15 ans et un rapport de masculinité de 182, (données établies à partir des fiches familiales détenue par la Mission Agricole Chinoise) le peuplement mossi de la vallée du Kau est profondément original.

Tableau N° 11. Eléments de la structure démographique de la population immigrée dans les "terres neuves" (3)

	Nbre Pers.	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	+ 45 ans
Hommes	2.031	49,5 %	22,2 %	17,7 %	10,6 %
Femmes	1.798	47,2	32,0	15,1	5,8
Ensemble	3.829	48,4	26,9	16,4	8,3
Nbre H/100F	113	116	77	129	200

(1) L'échantillon d'études comprend 13 établissements des aires A.3.3. (Bondaotenga), A.3.4. (Kamadana, Kari, Sour), A.3.5. (Ban, Bandougou, Daboura, Koundougou, Watinoma) et B.2.2. (Koran, Sagala), B.2.3. (Pondo), B.2.4. (Soumouso) et rassemble environ 1/10° de la population immigrée dans les "Terres neuves".

IV - LA FORMATION DES ETABLISSEMENTS MOSSI : CHOIX, ADAPTATIONS ET CONTRAINTES

L'établissement mossi dans les "terres neuves" est une unité administrative : l'ensemble des migrants recensés dans le village sur les terres duquel ils résident. Il rassemble un ou plusieurs groupements, unités socio-résidentielles qui correspondent au niveau élémentaire de l'organisation des rapports entre les migrants entre eux et face à leur milieu d'accueil. Dans le premier cas, établissement et groupement se confondent. Le chef du groupement, communément appelé "saka-kasma" ("chef de quartier"), est le représentant des migrants auprès de la population locale : il introduit les nouveaux venus auprès du chef de village, il est responsable du comportement (fiscal et foncier notamment) des migrants. Lorsque l'établissement regroupe plusieurs groupements, il peut ou non disposer d'un représentant, d'un "chef" des Mossi. Ceci dépend avant tout des rapports qui existent entre les divers groupements (de la totale autonomie à la cellule-fille, formée à partir d'un groupement plus ancien), et surtout de la façon dont la population d'accueil perçoit les migrants et du niveau de son organisation socio-territoriale auquel elle permet l'insertion des migrants : à cet égard, les communautés villageoises de l'Ouest de la Haute-Volta, et lignagères du Sud n'ont pas la même attitude face aux migrants et n'appellent pas de leur part le même comportement.

L'essor des groupements mossi repose sur une dynamique socio-familiale qui draine l'apport migratoire et permet l'insertion des nouveaux-venus. Cette dynamique est constante, elle traduit un comportement caractéristique des migrants qui plonge ses racines au plus profond de la société mossi. Elle parvient ou non à s'exprimer et s'épanouir selon le milieu d'accueil : l'espace agricole disponible se prête ou non à la multiplication des migrants, la population locale permet ou non l'installation des migrants et leur accès à l'espace disponible. Mais il n'y a jamais un dialogue préalable entre le milieu d'accueil-espace et hommes et les migrants, ni même entre les familles déjà installées et les nouveaux-venus. Expression de multiples comportements individuels s'inscrivant dans de mêmes normes, elle ne se contrôle pas, elle est irresponsable. Elle est le levain des migrations rurales agricoles mossi actuelles. Soutenue par la puissance du nombre, elle leur donne leur caractère impétueux, voire impérieux. Mais elle est aussi à l'origine de nombre des problèmes, parfois des inquiétudes, qu'elles soulèvent.

Le mode de formation des établissements mossi dans les "terres neuves" a été observé dans 19 d'entre eux : 9 au Sud de la Haute-Volta, les autres dans l'Ouest (Cercle de Nouma exclu) (1). Leur choix a été raisonné (2). Les enquêtes sont peu nombreuses dans les aires de pénétration rurale (B.2.) où les effectifs de migrants rassemblés dans les divers villages sont souvent très faibles (selon les données administratives, 60 % des établissements mossi rassemblent moins de 50 personnes) : il n'y a pas encore de réels groupements ; seuls les "fondateurs" sont présents, et les processus sur lesquels repose l'essor des groupements sont à peine engagés. Dans les aires de peuplement rural, (A.3.) l'échantillon d'études est plus dense (un établissement sur quatre environ), déterminé selon l'effectif des migrants, les formes de leur implantation, géographique, les modalités de leur afflux. Les établissements des aires A.3. (A.3.5. non compris) et B.2. rassemblent en moyenne 325 personnes (établissements de moins de 50 personnes exclus) ; cet effectif moyen est de 335 personnes dans notre échantillon.

- (1) La plupart des enquêtes sur les établissements de l'Ouest de la Haute-Volta ont été réalisées dans les années qui ont précédé la Convention d'études. Ceci expliquera que la nature des informations disponibles varie parfois selon que les établissements sont situés à l'Ouest ou au Sud de la Haute-Volta.
- (2) Ces établissements sont les suivants : Melou, Bondaotenga (Cercle de Toma), Sourì, Kamadena, Kari, Koran, Sagala (Cercle de Dédougou), Ouara, Soumousso (Cercle de Bobo-Dioulasso), Bondo (Cercle de Boromo), Tiogo (Cercle de Tenado), Bazilakoa, Dalo, Dao, Gao, Netiao, Passin, Tekourou, To (Cercle de Léo).

Les établissements des aires A.3. (A.3.5. non compris) et B.2. rassemblent en moyenne 325 personnes (établissements de moins de 50 personnes exclus); cet effectif moyen est de 335 personnes dans notre échantillon.

Les 18 établissements étudiés (1) réunissent 45 groupements (définis comme rassemblant au moins 5 familles); 12 d'entre eux ne comprennent qu'un ou deux groupements. Chacun de ces derniers rassemble en moyenne 14 familles (famille-zaka), mais la dispersion des effectifs est très grande (cf. tableau N° 12). En fait ni le nombre des groupements ni leurs effectifs ne sont définitifs. La plupart des établissements n'ont pas achevé leur croissance: ils sont observés à un stade-inégal- de leur développement.

Tableau N° 12. Répartition des groupements selon le nombre de familles (1)

Nombre familles	Groupements	
	Nombre	%
5 - 9	14	31
10 - 14	13	29
15 - 19	9	20
20 - 29	6	13
30 - 49	3	7
	45	100

(1) Non compris 57 familles isolées ou se rassemblant en groupes de moins de 5 familles.

Aussi bien l'analyse ne vise-t-elle pas à dessiner le profil moyen des établissements et groupements. Elle s'efforce de discerner les processus de leur formation, les modalités de leur insertion dans le milieu géographique d'accueil, et de saisir leurs évolutions éventuelles dans le temps et dans l'espace.

L'unité socio-résidentielle ne peut sauf exception être directement appréhendée: elle ne transparaît pas dans les documents administratifs, elle ne s'individualise pas toujours dans le paysage: certaines sont fragmentées, d'autres s'accroissent dans un même ensemble géographique. Elle impose des investigations spécifiques, de type monographique, où le questionnaire individuel doit être complété par une approche d'ensemble historique, sociale, géographique. Les quatre exemples d'établissements présentés ci-dessous ont été choisis pour la clarté avec laquelle se dégagent les principaux états et processus de leur développement. Les uns-Bondo et Soumouso- sont isolés au sein d'aires de pénétration actuelle; ils sont les premiers témoins de la réussite de l'implantation mossi. Les autres -Souri et Kamadena- sont des maillons d'une chaîne d'établissements fondés tout le long de la Volta noire, au sud de Dédougou; soutenu par un apport migratoire puissant, le fait géographique mossi tend à échapper au contrôle du milieu d'accueil. La généralité de ces exemples sera démontrée à l'aide des informations recueillies dans l'ensemble des établissements étudiés.

1) En raison de difficultés d'enquête, les données relatives à la structure sociale d'un des établissements (Tekourou) n'ont pas été retenues.

IV - I - DES ILLUSTRATIONS EXEMPLAIRES

IV-1.1 - Bondo : un groupement mossi cohérent et autonome

Bondo est un petit village Bwa (moins d'une centaine de personnes) situé à 6 km environ à l'ouest de Bounou (gare de Bagassi) en direction de la vallée du Grand Balé (affluent de la Volta noire). Très compact, le village est au milieu d'une vaste étendue en jachère recouverte d'un tapis de graminées, et parsemée de nérés à proximité de l'habitat. Un petit quartier Peul est tout proche. Le quartier mossi s'étend plus au loin, à environ 400-500 mètres en direction du Nord-Est. C'est un essaim très distendu d'enclos familiaux, éparpillés au sein d'une grande clairière de culture, piquetée de karités et de nérés, qui s'étend vers le Nord au pied d'un petit talus cuirassé, et cerne au Sud une modeste éminence gravillonnaire. Elle est elle-même jonchée de débris de cuirasse et de gravillons.

Les enclos familiaux sont au nombre de 37 (en 1970) : 33 sont occupés par des Mossi, 2 par des Peuls originaires du pays Mossi, 2 par des Yarsa. Ils forment un seul ensemble résidentiel. De même tous les Mossi (et un Yarga) appartiennent à une seule unité socio-familiale. Bondo est l'une des plus gros groupements mossi observés, d'autant plus remarquable qu'il a éclos à l'écart de toute autre forme importante d'implantation mossi rurale. Cependant plusieurs liens le rattachent à la colonie mossi qui s'est développée autour de la gare de Bagassi (1)

IV-1.1.1. Les premières installations: des migrants dynamiques dans l'orbite d'une gare .

Le premier immigrant est un Paul, originaire de Basziri (Subdivision de Nanoro). Fabricant de mortiers et d'écuelles, il éprouvait beaucoup de difficultés en pays Mossi pour trouver du bois. C'est ce qui -d'après son témoignage- l'a conduit à partir (en 1961) et à se fixer à Bounou (gare de Bagassi). Il n'y est resté que peu de temps, préférant s'installer à Bondo où la forêt est vaste, sans pour autant s'éloigner de la gare et du marché de Bounou afin de pouvoir vendre les objets qu'il fabrique. Ce Peul est aussi éleveur de poulets (il vend de nombreux poussins aux Bwa du village qui en font grand usage pour les sacrifices). Et surtout il est collecteur de produits du cru, au profit de commerçants de Ouagadougou (mils, sorghos) ou de Boromo (noix de karité, sésame)

Il a été rejoint en 1970 par un neveu maternel et par le fils d'un ami Yarga, commerçant à Boromo, lui aussi attiré par la gare. Il réside à la périphérie du quartier mossi, dont il est socialement tout à fait distinct. Il a toutefois été le logeur du "kasma" des Mossi (2)

-
- 1) Tandis qu'il paraît jouer un rôle important dans le développement d'un nouvel établissement, à proximité immédiate du Grand-Balé (Mina)
 - 2) Une certaine tension se manifeste entre ces deux personnages, l'un et l'autre souhaitant "porter le nom" du quartier mossi et en particulier, concrètement, assurer la fonction d'accueil à l'égard des visiteurs (commerçants, colporteurs, manoeuvres agricoles, passagers.....)

Ce dernier est originaire du village de Kone (Subdivision de Kindi). Il est venu directement du pays Mossi en 1964, accompagné d'un petit frère. Il est parti, affirme-t-il, parce que, après le décès de son père, ses grands frères ont conservé l'essentiel des terres familiales; sa parcelle était trop petite pour nourrir sa famille. De son côté, le petit frère, revenu récemment de Côte d'Ivoire, était contraint de s'éloigner parce qu'il venait d'enlever une épouse (à moins que le départ n'ait été l'occasion de ce rapt ?). Ils souhaitaient s'installer à Bounou. Il se sont adressés au chef de village qui leur a demandé de construire leur enclos parmi les autres Mossi, au milieu d'un quartier très compact. L'endroit ne leur a pas plu: "Au pays Mossi, les Mossi vivent séparément; je n'ai pas compris pourquoi le chef de village voulait m'obliger à rester soudé aux autres Mossi que je ne connaissais pas, tandis que, je n'avais même pas la place pour faire un petit champ de maïs."

Ils se replièrent à Bondo. La proximité de la gare a été voulue et mise à profit. Le petit frère en particulier, gros producteur de mil, utilise fréquemment de la main d'oeuvre salariée, qui lui parvient grâce à la voie ferrée, et vend une grande partie de sa récolte (il a produit en 1969 environ 60 sacs - de six tines - de mil dont 31 ont été remis à un commerçant de Ouagadougou); il collecte également le mil parmi ses voisins pour le compte de commerçants, élève et vend de la volaille et du petit bétail (ovins) achète au pays Mossi (dans la région de Kindi) des chevaux redistribués à des personnalités Marka.

Le groupement s'est constitué autour de ces deux frères, qui se sont partagés les responsabilités: l'aîné est le "kasma", il procède à l'installation des nouveaux-venus (notamment il sacrifie lors de la construction des enclos), arbitre les palabres et conflits entre les immigrants; le plus jeune est chargé des relations avec le chef de village et l'administration.

Ils ont été rejoints en 1966 par le fils du frère d'une des épouses du "kasma", venu directement de Temnouré (Subdivision de Kindi). Ce dernier venait d'hériter de son père un troupeau d'une trentaine de bovins. Victime de la jalousie des villageois, craignant que des malheurs ne s'abattent sur lui, il a préféré partir avec ses boeufs, confiant son exploitation agricole à un frère cadet. C'est également un homme dynamique. Il produit beaucoup plus de mil qu'il n'en consomme (il a vendu 10 sacs de sa dernière récolte et envisage d'en vendre encore d'autres), fait un peu le commerce de la volaille, et surtout exploite un grand champ de coton (il a vendu en 1970, 26 sacs de coton).

IV.1.12. La formation du groupement, expression d'une dynamique socio-familiale

Mais le groupement ne s'est réellement développé qu'à partir de 1967. Cette année-là 16 familles mossi sont arrivées (1). Cet afflux n'est vraisemblablement pas étranger à la mauvaise récolte que l'Ouest Mossi a connu en 1966. Ensuite, bon an mal an, le groupement s'est enrichi chaque année de 5 à 10 familles.

1) Dont trois sont réparties: deux au pays Mossi, une à Bounou.

Tableau N° 13. Nature des relations avec le logeur et durée de séjour
parmi les migrants installés à Bondo

	Nature des relations (1)					
<u>Durée de séjour</u> <u>chez le logeur</u>	<u>:Même</u> <u>:lignage</u>	<u>:Parenté</u> <u>:matern. :</u>	<u>:allié:ami</u> <u>:voisin:</u>	<u>:Sans</u> <u>:relation:</u>	<u>:</u> <u>Ensemble</u>	
-quelques jours(-15 jours):	II	3	I	7	-	22
-n'inclut pas d'hivernage :	3	I	I	I	-	6
-inclut un hivernage :	I	-	-	I	-	2
-inclut deux hivernages :	I	-	I	-	-	2
Ensemble	<u>I6</u>	<u>4</u>	<u>3</u>	<u>9</u>	<u>-</u>	<u>32</u>

(1) Non compris les relations éventuelles avec des logeurs non Mossi.

Une dynamique s'est mise en oeuvre dont la pièce essentielle est le logeur (gasoba), et les fonctions qu'il assume à l'égard des familles qu'il accueille. Nous préciserons ultérieurement celles-ci. Retenons pour l'instant que tout nouveau-venu a généralement un logeur chez qui il réside un certain temps (cf. tableau N° 13), qui le présente au "kasma" (s'il n'est pas lui-même le logeur), l'aide à fabriquer les premières cases en paille lui confie, le plus souvent à proximité, une partie de son champ de village (kankaogo) pour y installer son enclos.

Le logeur est toujours un individu connu, il est souvent un parent. La moitié des migrants de Bondo ont ainsi été accueillis par un membre de leur lignage. Aucun n'a choisi comme logeur un individu qu'il ne connaissait pas.

La carte N° 15 montre bien comment, au plan social, les diverses familles se sont insérées dans le groupement. Les deux familles fondatrices ont accueilli elles-mêmes près de la moitié des migrants. Parmi ces derniers, quelques uns ont à leur tour été les logeurs de nouveaux-venus. On observe ainsi des chaînes de relations successives (de 2°, 3°... ordre) qui sont autant de maillons dans l'architecture sociale du groupement. Elles traduisent la vivacité de la dynamique socio-familiale mise en oeuvre. On relèvera la large prédominance des familles venues directement du pays Mossi (en particulier en 1967); les autres séjournaient auparavant à Boromo, dans les gares de Bounou et Pompoï, ou en Côte d'Ivoire. Bondo relève bien de la "filière urbaine" que nous avons individualisée précédemment.

Les relations souvent très étroites entre le logeur et ses hôtes rendent compte de la grande homogénéité de l'origine des familles au pays Mossi. Quatorze d'entre elles viennent du seul village de Kone; les autres sont originaires de villages très proches, dans un rayon de 10 km environ autour de Kone, ou pour un petit groupe d'entre elles, des environs de Temnaoré. La carte N° 16 montre la nature des relations à travers lesquelles les premiers venus ont attiré auprès d'eux des familles venant d'autres villages. L'aire de dispersion des villages d'origine des migrants s'inscrit pour l'essentiel dans le champ géographique des relations socio-familiales entretenues par les fondateurs du groupement et, le cas échéant, par les familles qui les ont rejoints.

Lorsque les deux premiers migrants mossi sont arrivés, le chef du village leu avait suggéré de construire leur enclos à proximité immédiate du village Bwa. Ils lui ont expliqué qu'ils préféraient s'installer à l'écart afin de pouvoir développer, sans dommages pour quiconque, l'élevage de la volaille et des ovins et caprins. Ils ont choisi eux-mêmes leur lieu d'installation et ont obtenu du chef de village le droit de s'y établir et d'y exploiter leurs champs, sans qu'aucune limite de temps ou géographique ne soit fixée. L'accueil et l'insertion furent conformes au comportement traditionnel des villages bwa à l'égard des étrangers, favorisés par l'immensité des terres disponibles, en particulier vers l'Est et le Sud, au regard de la faiblesse des effectifs villageois.

Le chef de village a confié par la suite aux fondateurs le soin de s'occuper eux-mêmes de l'installation des familles venues les rejoindre, sous réserve qu'elles lui soient présentées, ce qui fût régulièrement fait jusqu'à présent (I).

Ce droit d'usage et cette responsabilité transmis par le chef de village aux premiers migrants sont des fondements de leur prééminence sociale. Devenus pratiquement seuls pendant trois années (1964-1966), ils avaient progressivement étendus leurs champs autour des enclos. A mesure que l'apport migratoire s'est développé, ils ont cédé une fraction de ces champs aux nouveaux-venus afin qu'ils y installent leurs enclos et exploitent ces champs de village (parcelles de maïs-autour de l'enclos-, et de sorgho ou de petit mil, eux-mêmes défrichant de nouvelles parcelles plus loin. Presque toute l'aire habitée actuelle (sauf la partie où réside le petit groupe de familles se rattachant au Peul de Nanoro) s'inscrit à l'intérieur des champs initialement exploités par les familles fondatrices. Par ailleurs c'est sous leur responsabilité que des défrichements périphériques ont été entrepris par des familles qui ne disposaient pas de terres suffisamment vastes autour de leur enclos. La clairière de culture qui entoure l'aire habitée ne cesse de s'étendre, mais elle est considérée dans son ensemble comme relevant du droit d'usage concédé sur le lieu à l'origine par le chef de village.

C'est un des supports essentiels de la cohésion sociale du groupement. Toutes les familles présentes sont installées dans un espace où elles ont pu s'insérer grâce aux fondateurs; presque toutes également y exploitent la totalité de leurs champs (il n'y avait en 1970 que 5 champs de brousse éloignés)(2). Les fondateurs sont les seuls responsables de l'utilisation de cet espace auprès du chef de village. Dans une certaine mesure, au regard des migrants, il est leur domaine foncier.

-
- 1) Sauf lorsque le nouveau-venu s'intègre, avec sa famille, dans la zaka d'un autre migrant. Même s'il fonde sa propre exploitation agricole (ses terres lui seront confiées par son chef de zaka ou obtenues par son intermédiaire), les Mossi ont tendance à considérer qu'il ne représente pas un apport nouveau. C'est une famille déjà présente qui s'accroît.
 - 2) Ces champs sont tous situés vers l'Est et le Sud Est, conformément à un vœu du chef de village qui a demandé au "kasma" du groupement de veiller à ce que les migrants ne défrichent leurs champs que dans cette direction, jusqu'aux rails de la voie ferrée.
 - 3) L'isolement du quartier mossi par rapport au village bwa, l'étendue des terres qui lui ont été attribuées. La population bwa n'exploite pas de champs à proximité de l'habitat; tous ses terrains de culture sont situés en direction du Sud-Ouest, de part et d'autre d'un bas-fond qui se dirige vers le Grand-Balé.

l'absence de discontinuités naturelles importantes (bas-fonds, zones incultes), ont été autant de facteurs qui ont permis à l'espace agricole de s'étendre à mesure de l'arrivée des familles et de l'accroissement des besoins en terres. Ils expliquent dans une certaine mesure que le groupement soit parvenu, sans se dissocier au plan géographique et social, à rassembler un grand nombre de familles.

Bondo offre l'exemple presque caricatural, et assez exceptionnel, d'un groupement qui s'est formé rapidement mais sans vivacité excessive, conservant une grande cohésion sociale, se développant dans l'espace sans contrainte externe dirimante. On relèvera la parfaite dissociation des espaces résidentiels et agricoles Bwa et Mossi. Le fait Mossi dispose d'une totale autonomie de développement, sous réserve du respect des règles traditionnelles de l'insertion d'étrangers dans un village Bwa (1)

IV.1.2- Soumouso : un établissement rural péri-urbain .

De même que Bondo, Soumouso est une forme encore isolée de la pénétration mossi dans une nouvelle aire d'accueil rurale(2). Les conditions et les modalités de son développement sont très différentes. Le fait géographique Mossi parvient cependant à s'exprimer d'une façon très semblable: il répond à un même comportement des migrants.

Soumouso est un tout petit village Tiefo (une cinquantaine d'habitants) situé à 35 km environ au Sud-est de Bobo-Dioulasso sur la route qui mène à Diébougou. Il est situé à la pointe du triangle de terres pratiquement inoccupées (densité de populations intérieures à 1 hab./km²) qui, s'élargissant en direction du Sud, s'intercale entre les maîles de peuplement dense que sont les régions de Gaoua-Diébougou à l'Est de Bobo-Dioulasso et Banfora à l'Ouest.

Ce sous-peuplement repose dans une large mesure sur des facteurs historiques (notamment, exactions des troupes de Samory). Dans toute la partie septentrionale du cañton de Karankasso (auquel appartient Soumouso) il est devenu très relatif. Cette région est investie depuis une quinzaine d'années, mais surtout depuis 1963-64, par de nombreux immigrants venus de la ville et des environs de Bobo-Dioulasso, et du canton de Kotédougou. A l'image de la population de Bobo-Dioulasso, cette immigration est pluri-ethnique: elle rassemble surtout des BoboFing et Bobo-Dioula, mais aussi des Marka, Samo, Lobi, Minianka, Gurunsi, Bissa, ... Elle répond essentiellement à des objectifs agricoles: les migrants sont venus cultiver. Si certains sont implantés à proximité des villages d'accueil, la plupart sont éparpillés sur les terroirs villageois. Pour un grand nombre, l'installation est temporaire, liée à la durée d'exploitation de leurs champs. Une fraction d'entre eux retournent dans leurs lieux d'origine en saison sèche. Quelques uns ne sont que des manoeuvres agricoles, exploitant les terres pour le compte d'autres familles (en particulier de Bobo-Dioulasso). (3)

1) L'ensemble des chefs de famille ont participé pendant la campagne agricole 1969-70 à trois invitations de culture qui leur avaient été adressées par le chef de village et le chef de terre. Le "kasma" veille après chaque récolte à remettre au chef de village un panier de mik "pour le bon nom des Mossi".

2) Mais divers établissements mossi sont en train de naître (en 1970) dans le canton de Karankasso, à Ouara, Kimi, Kelesso, Seye

3) Cette dispersion géographique jointe à la médiocrité, peu ordinaire en Haute Volta des recensements villageois et au fait que certains migrants continuent à se faire recenser dans leur village d'origine expliquent que cette immigration se laisse difficilement appréhender à la fois dans le paysage, et à travers les données administratives.

Dans le seul village de Soumoussou, nous avons ainsi dénombré (en 1970) 40 migrants non Mossi: 20 résident à proximité du village, parfois mélangés aux Mossi, 20 autres sont dispersés en brousse (6 campements permanents, 14 campements saisonniers).

Pendant quelque temps, les Mossi de Soumoussou n'ont été que des migrants parmi les autres. Dans tous les cas, leur installation était plus ou moins étroitement liée à la proximité de Bobo-Dioulasso. Les années 1966-67 sont une date-charnière: désormais la plupart des migrants viendront directement du pays Mossi. L'immigration revêtira immédiatement une autre signification, et une autre ampleur: en 4 ans, de 1966 à 1969, près de 20 familles mossi se sont installées chaque année à Soumoussou (3 sont déjà reparties) dont les deux tiers venues du pays Mossi, situé à près de 250 km de là à vol d'oiseau. Elle présentera aussi un autre visage. Les installations éparses, à l'ombre de la ville de Bobo-Dioulasso, de migrants de toutes origines sans autre lien entre eux qu'une éventuelle amitié, feront place à l'implantation ordonnée au plan géographique de groupements cohérents au plan social. L'immigration est prise en charge par le pays et la société mossi.

IV-1.21. Les premières générations de migrants : dans le prolongement de migrations urbaines ou vers l'étranger .

Il y eût en fait avant 1966-67 deux générations successives de migrants mossi. Jusque 1962, le village n'avait guère connu d'autre forme de présence mossi que celle de salariés, coupeurs de bois (pour le compte de commerçants de Bobo-Dioulasso), manoeuvres agricoles (également le plus souvent pour le compte de familles de Bobo-Dioulasso). Il en reste quelques survivants, en particulier le "chef" de l'ensemble des Mossi installés à Soumoussou, leur représentant auprès du chef de village et de l'administration. Leur installation était une forme dérivée des migrations mossi vers Bobo-Dioulasso.

Ils partagent quelques caractères communs. Ils n'ont pas prémédité leur installation en tant qu'agriculteurs, parfois très récente (et tous font plus ou moins du commerce). Ils sont venus célibataires et leur épouse est originaire du village (ainsi le "chef" des Mossi qui a pour épouse une "fille" du chef de village). Ils sont musulmans (ils résident autour de la petite mosquée du village) et parlent le dioula. Ils sont tous installés dans le quartier compact (et pluri-ethnique) situé au bord de la route, à proximité immédiate du village Tiefo. Leurs lieux d'origine au pays Mossi sont très divers (régions de Nanoro- le "chef" des Mossi-, Kounéla, Kaya, Réo- un Gurunga s'affirmant Mossi), reflet de l'hétérogénéité de la colonie mossi de Bobo-Dioulasso. Ils ont rompu tous liens avec leur village d'origine, où ils ne sont jamais retournés depuis leur départ (souvent ancien car l'installation à Soumoussou a été précédée de séjours en Côte d'Ivoire, à Bobo-Dioulasso) et où aucun n'envisage de s'installer à nouveau. Ils n'ont aucune relation de parenté avec les immigrants ultérieurs .

Ils ont attiré auprès d'eux quelques migrants (cf. Carte N° 17: le groupe E.) qui vivent dans leur "orbite" (il est téméraire de parler de groupement), qui les connaissent ou étaient leurs amis, dont l'origine est très diverse (région de Kindi, Ouagadougou, Ouahigouya), et qui sont tous venus de Bobo-Dioulasso. Deux sont des manoeuvres agricoles, louant leur force de travail aux autres Mossi; l'un est commerçant de kolas, un autre de cotonnades. Ils sont le prolongement actuel de cette première génération de migrants .

Tableau N° 14. Nature des relations avec le logeur et durée de séjour
parmi les migrants installés à Soumouso

Durée de séjour chez le logeur	Nature des relations (1)(2)					Ensemble
	même lignage	parenté matern.	allié	ami voisin	sans relation	
quelques jours (-15 jours):	2	4	-	8	-	14
n'inclut pas d'hivernage :	8	7	1	10	4	30
inclut un hivernage :	12	11	-	9	-	32
inclut 2 hivernage et + :	-	-	1	-	-	1
inconnue :	1	1			1	3
	23	23	2	27	5	80

(1) Non compris les relations éventuelles avec les logeurs non Mossi

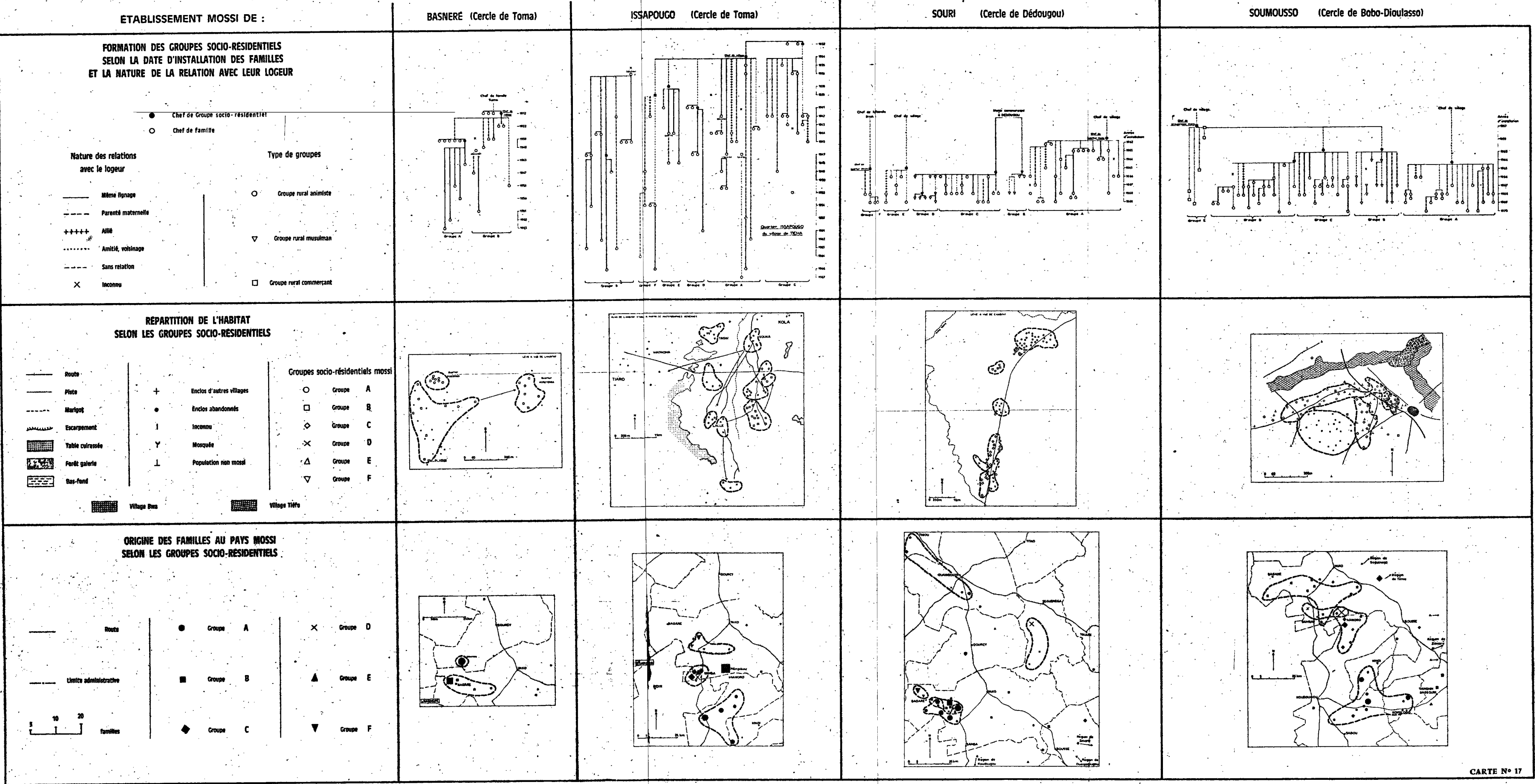
(2) Non compris les migrants non-résidents et le groupe -E-

Celle-ci relève d'un courant migratoire très particulier qui a peu de liens avec les installations ultérieures. Mais elle les a certainement facilitées: le "kasma" du groupement -B- en faisait partie mais dans un autre lieu, proche; par ailleurs celui du groupement -C- (qui a lui-même introduit le groupement -D-) est originaire de la même région (Nanoro) que le "chef" des Mossi.

Les principaux personnages mossi, ceux qui sont "à la tête" des groupements actuels, sont tous arrivés au cours des années 1963-65. Leur installation, ainsi que celle des quelques autres familles venues à la même époque, présente des caractères originaux par rapport aux migrants précédents. Elle annonce, et en partie préfigure, les migrations ultérieures.

Le rythme des arrivées est lent (9 familles en trois ans). Chaque famille a son "histoire" (1), souvent définie par rapport à Bobo-Dioulasso ou l'étranger, et le déplacement est dans la plupart des cas consécutif à un phénomène de rejet. Les migrants sont venus à Soumouso pour cultiver, à la recherche de mil: la migration est agricole. Elle est aussi familiale: les migrants sont mariés (sauf un) et viennent accompagnés de leurs épouses (elles sont toutes Mossi) et enfants.

(1) Le "kasma" du groupe -B- est originaire de Koaltanghin (Cercle de Yako), mais son père était parti vers 1935 à Yasso, dans le Cercle de Nouna. En 1958, ce dernier s'est enfui en Côte d'Ivoire, la mère s'est remariée à Bobo-Dioulasso. Le fils est venu lui aussi à Bobo-Dioulasso. Désargenté, il s'est installé à Yéguéré (canton de Karankasso), comme manoeuvre puis exploitant agricole. Mais il était seul Mossi: cet isolement l'a incité en 1963 à rejoindre les Mossi présents à Soumouso. Musulman, il accueille lui-même l'année suivante un maître d'école coranique, originaire de Zitenga (Ziniaré), installé depuis 3 ans à Kua (près de Bobo-Dioulasso) et qui s'est réfugié à Soumouso après l'incendie de son enclos familial. Il était rejoint également en 1964 par un migrants célibataire, originaire de Temnoré (Subdivision de Kindi), qui après un séjour au Ghana, suivait un traitement contre la lèpre à Bobo-Dioulasso, et pendant quelque temps l'a aidé à cultiver, avant de fonder sa propre exploitation (après que deux frères l'aient rejoint)



Les relations entre les nouveaux-venus et leurs hôtes sont très tenues (lien de parenté dans deux cas seulement) et les deux faits sont liés- les lieux d'origine au pays Mossi sont très divers, mais l'Ouest Mossi prédomine déjà avec netteté (8 des 9 familles viennent des Cercles de Yako et Koudougou).

La plupart des familles se sont installées dans le quartier, à l'époque encore distendu, situé au bord de la route. Mais déjà trois d'entre elles ont pris quelque peu du champ (cf. Carte N° 19).

Suite (1) de la page précédente :

Le "kasma" du groupe -C- résidait à Basziri (Subdivision de Nanoro) et faisait du commerce. En 1961, les douaniers voltaïques à la frontière du Ghana ont saisi tous ses biens et lui ont infligé une forte amende. Il craignait que ses amis au village ne se moquent de lui et que ceci ne le conduise au suicide ou à la folie. Il s'est rendu directement à Bobo-Dioulasso afin de tenter de redresser son commerce. Mais cela n'a pas très bien marché et en 1963 il rejoignit le "chef" mossi qui était devenu son ami.

Il accueillait lui-même l'année suivante le futur "kasma" du groupe -D-, qu'il connaissait déjà au pays Mossi, frère d'un ami artisan à Bobo-Dioulasso. Venu en visite dans cette ville, ce kasma avait appris qu'il y avait une grande forêt, très favorable à la culture près de Soumoussou et que des Mossi s'y installaient. Or dans son village, à Pilimpikou (Subdivision de Samba), il avait une grande famille qu'il ne parvenait pas à nourrir. Conseillé par son frère, il est venu rejoindre le kasma du groupe -C-, immédiatement suivi par un membre de son lignage.

A Yanguedo (Subdivision de Sabou), le kasma du groupe -A- cultivait avec son père. Ce dernier conservait toute la récolte et ne le laissait même pas vendre une tine de mil pour ses propres besoins. Cela dit-il le rendait nerveux. Voyant que cette situation ne changeait pas, et n'acceptant pas que son père le gronde comme un gamin alors qu'il avait une femme et des enfants, il s'est enfui en Côte d'Ivoire. Il y est resté pendant six années et il avait réussi à acquérir une petite plantation de café. Mais il a eu des déboires. Il est revenu en Haute-Volta en 1964 à la recherche de bonnes terres pour la culture du mil, qu'il savait ne pas pouvoir trouver au pays Mossi où "on ne peut rien gagner". Musulman, il ne voulait pas s'installer dans un village où les gens ne prient pas et ne font que des sacrifices. Il s'est arrêté à Bobo-Dioulasso, et s'est promené dans la région, en particulier vers Bondoukuy et Dédougou en quête d'un lieu d'installation propice. Passant à Soumoussou, il a vu qu'il y avait une belle forêt, que plusieurs Mossi étaient déjà présents et que la plupart priaient, ainsi que le chef du village Tiefo. Il s'est adressé à ce dernier, parce que c'est lui "qui commanda la terre" (tenga), a logé chez lui, a construit sa zaka et a fait venir sa famille.

Il a été rejoint en 1965 par le fils d'une soeur, sergent-chef affecté à Bobo-Dioulasso puis retraité, qui en complément de sa pension souhaitait pouvoir assurer sa subsistance vivrière sans pour autant retourner au pays Mossi où "les terres sont arides et les cultures peu rentables". Cet ancien militaire continu à résider en saison sèche à Bobo-Dioulasso, entouré de nombreux "petits frères" dont certains sont artisans (tailleurs) et qui tous l'aident à cultiver à Soumoussou où il habite en hivernage.

La même année, il hébergeait un migrant qui, après un séjour en Côte d'Ivoire, était resté entre temps à Bobo-Dioulasso auprès de son frère lui aussi tailleur, et ami des précédents.

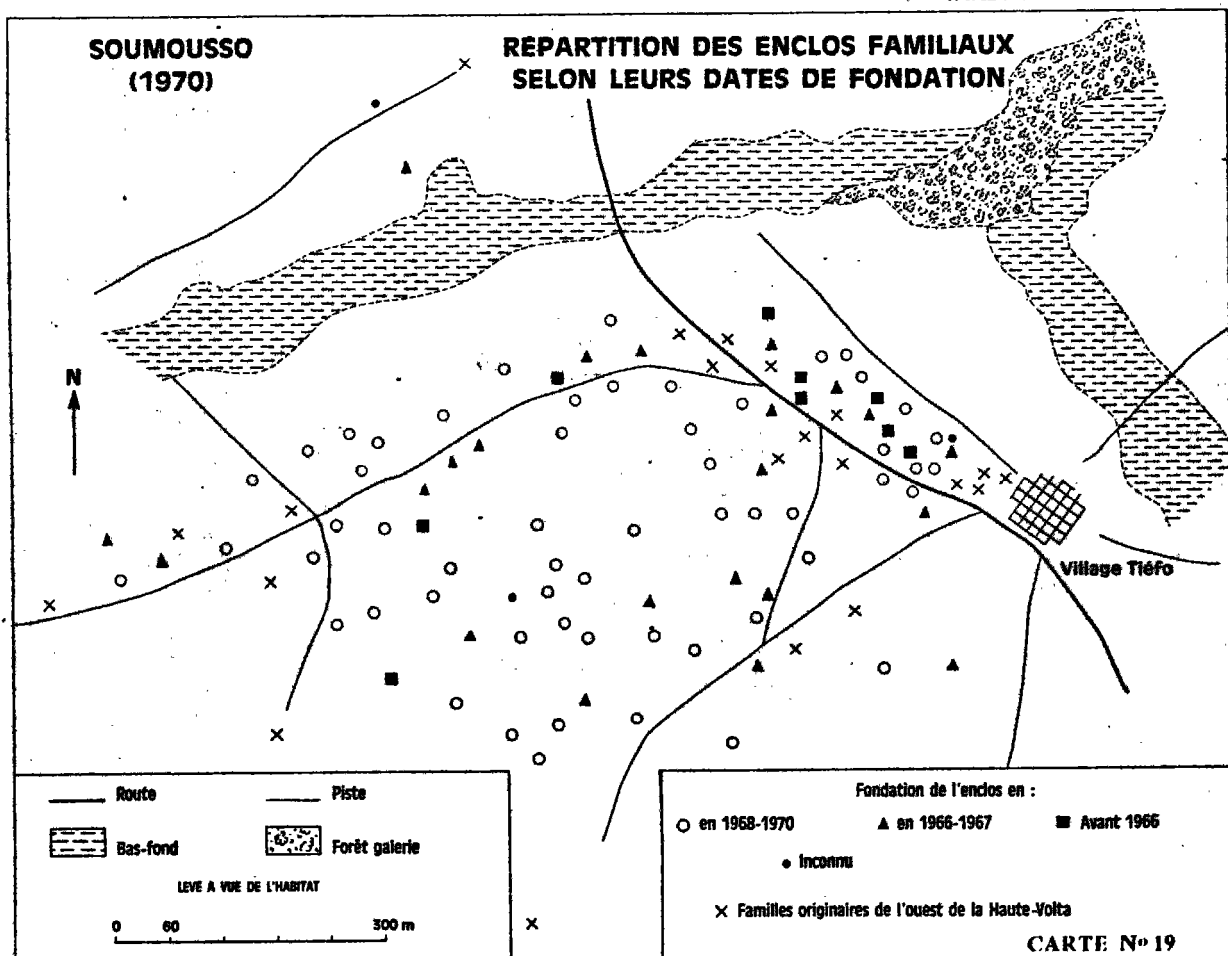
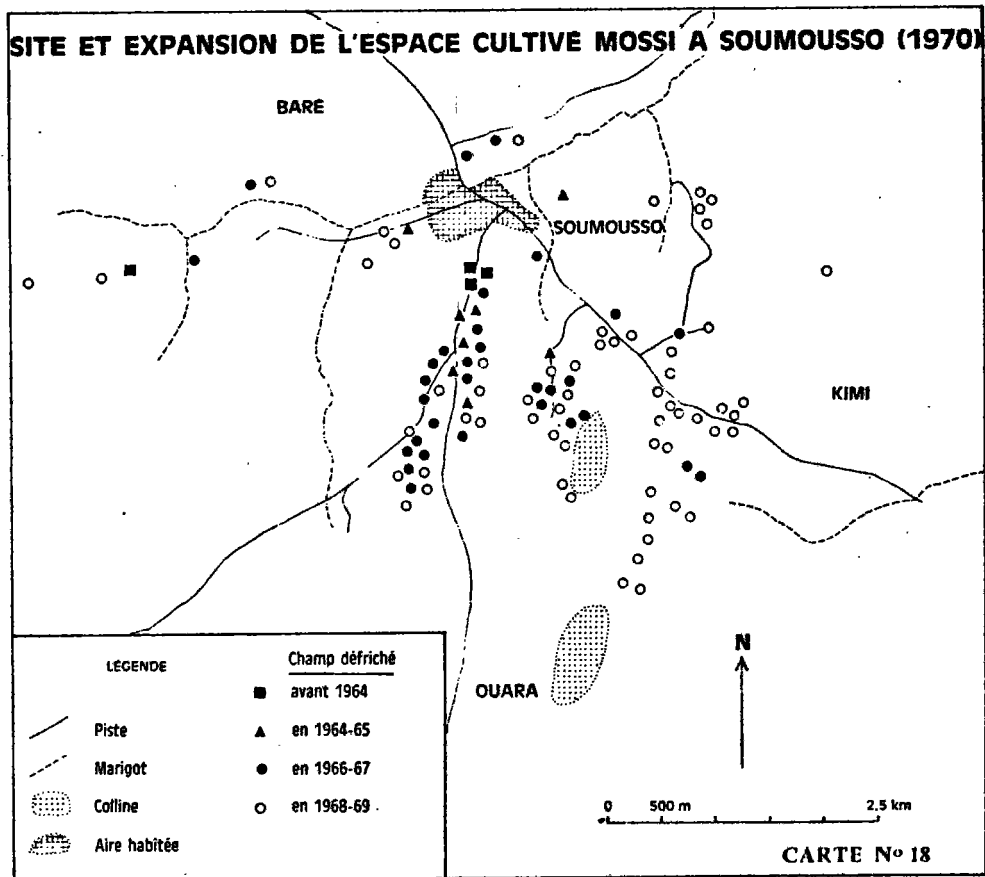
IV.1.22- L'implantation ordonnée de groupes socio-familiaux

A partir de 1966, l'immigration mossi change de visage. Les nouvelles installations se multiplient. Les migrants viennent le plus souvent directement du pays Mossi. Ainsi qu'à Bondo près de deux sur trois rejoignent un membre de leur lignage ou de celui de leur mère (cf. Tableau N° 14). Est-ce l'éloignement, le fait que la plupart des migrants venus du pays Mossi arrivent sans avoir vu auparavant le village et préparé leur installation, ou bien que, pour alléger les frais de transport (train ou camion, au moins de Koudougou à Bobo-Dioulasso) ils vendent avant de partir l'essentiel de leurs biens ? Près de la moitié des migrants venus après 1965 (32 sur 69) ont passé au moins un hivernage dans l'enclos de leur logeur. Concrètement, l'apport migratoire d'une année ne peut réellement se mesurer (en nombre de nouveaux enclos) que l'année suivante.

La carte N° 19 montre bien comment les modalités de l'insertion du nouveau-venu, par l'intermédiaire du logeur qui confie une partie de sa parcelle pour établir l'enclos, se traduisent de la même façon qu'à Bondo par une densification progressive de l'habitat. Les migrants venus en 1966-67 ont généralement pu s'installer à l'écart des autres familles et exploiter ainsi une parcelle assez vaste autour de leur enclos. Mais les migrants ultérieurs ont comblé les vides et resserré le maillage. Le quartier près de la route rassemble désormais un tel nombre d'enclos qu'il n'est plus guère possible que d'exploiter un petit champ de case. Le quartier qui s'est développé en contiguïté vers l'Ouest est déjà lui-même devenu très compact. On n'observe que très exceptionnellement, dans les aires de migration, mais également en pays Mossi, une agglomération d'un aussi grand nombre d'enclos (près de 110 y compris les habitations des immigrants non Mossi) dans un espace aussi restreint. Il y a à ce fait une raison: le chef de village, soutenu par le "chef" des Mossi, son "gendre", a demandé aux migrants de ne pas trop s'écarter du quartier central près de la route afin de "former un village". A quelques exceptions près, il a été jusqu'à présent écouté (1). Mais les Mossi se plaignent de ne pas "être à l'aise": leurs voisins sont trop proches, et les parcelles cultivées autour des enclos trop petites. Deux images du paysage villageois s'opposent (2).

(1) Il semble qu'un pareil comportement n'a pas été exigé (ou pas toujours) de la part des immigrants d'autres ethnies: la population Tiefo ne les perçoit pas de la même façon: Les Mossi sont des étrangers qui s'installent dans le village pour une période plus ou moins longue; les autres migrants sont des exploitants qui demandent l'autorisation de cultiver une parcelle et construisent à cet endroit un campement de culture permanent ou saisonnier. Cette perception différenciée ne s'est manifestée, semble-t-il, qu'à partir du moment où l'immigration mossi s'est développée et a présenté des aspects particuliers.

(2) Le conflit est réel et une tension existe à Soumouso à ce sujet entre les immigrants mossi et le chef de village. Il paraît douteux que ce dernier puisse longtemps maintenir son projet, surtout si l'apport migratoire se poursuit. Ou les migrants mossi parviendront à fonder des quartiers éloignés sur les terres du village, ou bien ils s'installeront dans des villages proches où ils seront assurés (parce qu'il en est déjà ainsi) ou espéreront pouvoir façonner un paysage villageois plus familial et plus conforme à leur comportement social et agraire. La décision du chef de village s'insère dans un projet beaucoup plus vaste, plus ou moins défini, qui engage ses rapports avec les autres chefs de village du canton (une rivalité apparemment traditionnelle l'oppose en particulier à deux chefs de village voisins). Elle résulte notamment de l'ambition de faire de Soumouso, grâce au nombre et au dynamisme économique des Mossi, le plus "grand" village du canton: deuxième village par sa population Soumouso est déjà le plus important par son activité économique.



Mais la concentration des enclos n'est pas synonyme d'enchevêtrement. Malgré la contrainte qui pèse sur eux, les migrants sont parvenus à construire un paysage social familial. Les divers groupements ne s'entremêlent guère. Chacun a son aire habitée distincte à l'intérieur de la vaste agglomération des enclos familiaux (cf. Carte N° 7.2). Elle est clairement perçue par les migrants eux-mêmes qui se réfèrent volontiers au quartier "des gens de Pilimpikou" ou "des gens de Nanoro". C'est une réalité géographique qui ne peut être discernée d'emblée dans le paysage.

De même qu'à Bongo, chaque groupement mossi de Soumouso est bien une unité socio-résidentielle. Il rassemble des familles fréquemment unies par des relations de parenté étroites, qui proviennent d'une même grappe de villages proches au pays Mossi, (cf. Carte N° 7.3), formant un pôle parfois dédoublé ou réduit pour l'essentiel à un seul village (ainsi le groupe -D- dont presque toutes les familles viennent de Pilimpikou)(1)

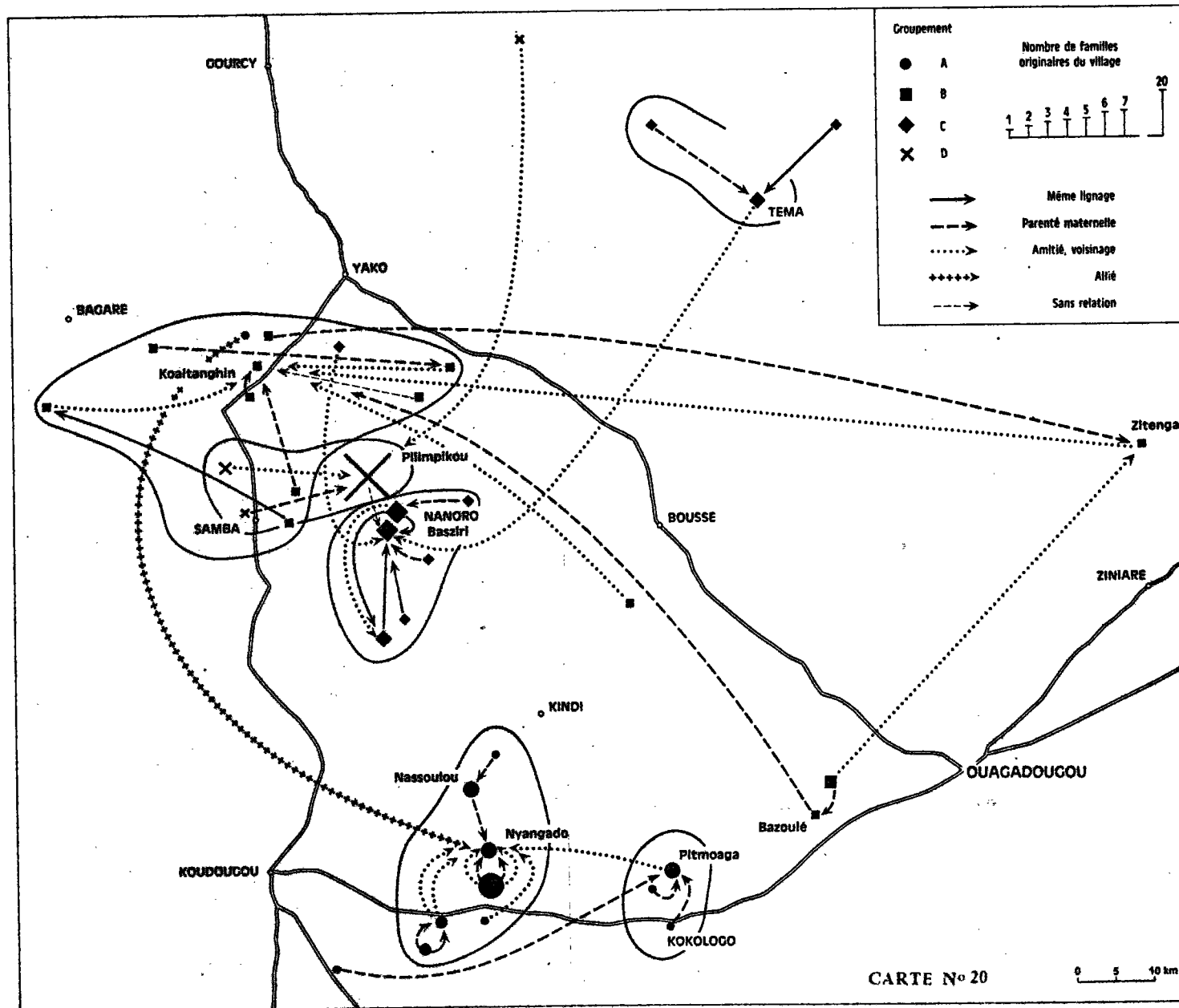
On relèvera que le pôle d'origine des familles du groupe -B-, qui sont toutes musulmanes (8 d'entre elles sont Yarsé), est sensiblement plus étendu dans l'espace, tandis que plusieurs familles sont originaires de lieux isolés, souvent très éloignés. Deux facteurs peuvent être retenus. L'endogamie souvent pratiquée par les musulmans ou les Yarsé conduit à une extension du champ géographique des relations socio-familiales en pays Mossi. Les musulmans, et en particulier les Yarsé, fréquemment commerçants, ont noué entre eux des relations d'amitié lors de pérégrinations commerciales, ou à Bobo-Dioulasso (8 sur 14 familles ont séjourné auparavant dans cette ville, et 4 autres dans des lieux proches: 2 seulement sont venues directement du pays Mossi).

La relative concentration de l'habitat influe directement sur la répartition géographique des espaces cultivés par les Mossi. Les champs de village sont très petits et se réduisent parfois à un minuscule lovin de terres autour de l'enclos. L'essentiel des terrains de culture est en brousse, à l'écart du village. Mais ils ne s'y répartissent pas n'importe où, ni n'importe comment.

Le terroir villageois Tufô comprend deux domaines fonciers, l'un au Sud et à l'Est appartient au chef de village et son lignage, l'autre à un deuxième groupe familial dirigé actuellement par un ancien combattant. La plupart des champs de brousse des migrants mossi se localisent sur le premier de ces domaines; ils sont rares sur le second bien que les champs et les campements de culture des immigrants non Mossi y soient aussi nombreux qu'ailleurs. Accueillant les migrants qui lui sont présentés par le "chef" mossi, le chef de village leur confie des terres de son propre domaine foncier(2). Il le fait avec une grande vigilance. Lorsqu'un migrant souhaite défricher une parcelle, souvent située à proximité de celle de son logeur, il en informe le chef du village. Celui-ci vient voir le lieu (ou envoie un de ses frères), fixe lui-même la limite du champ sur un de ses côtés (en général appuyé sur une piste) et la direction vers laquelle le migrant pourra défricher, désignant quelques points de repère latéraux. L'espace agricole mossi hors du village présente ainsi, pour l'instant, un aspect digité, les champs s'alignant le long des principales pistes (cf. Carte N° 18).

-
- (1) On note que fréquemment les familles provenant de villages isolés ne sont pas venues directement du pays Mossi: elles n'ont eu accès au groupement qu'à travers des relations souvent distendues (amitié, simple connaissance, voisinage dans le lieu de résidence antérieur) établies hors du pays Mossi
- (2) Il a toutefois mis en défens les terres situées au Nord-est du village, actuellement couvertes par une belle forêt sèche, les réservant à lui-même et sa famille .

**NATURE DES RELATIONS AVEC LEUR LOGEUR DES FAMILLES
PROVENANT DE VILLAGES DIFFÉRENTS EN PAYS MOSSI
SOUMOUSSO (1970)**



Les conditions de la formation et du développement de l'établissement mossi de Soumoussou sont très différentes de celles observées à Bondo. Il en est plus remarquable encore que dans les deux cas, les migrants aient d'emblée reconstitué au niveau de l'aire habitée un paysage géographique et social semblable, caractérisé par la projection homogène dans l'espace de groupes socio-familiaux relativement cohérents, en eux-mêmes et surtout par rapport aux autres.

Tableau N° 15 - Etablissement mossi de Soumoussou . Nature des relations avec le logeur selon le type de flux .

avec le sexe selon le type						
<u>Nature des relations</u>						
<u>Apport migratoire</u>	:	même	par. mat.	ami	sans	
	:	<u>lignage</u>	<u>+alliés</u>	<u>voisin</u>	<u>relation</u>	
flux direct	:	17	16	12	4	49
après étape	:	6	9	15	1	31
	:	<u>23</u>	<u>25</u>	<u>27</u>	<u>5</u>	<u>80</u>

Tableau N° 16 - Etablissement mossi de Soumoussou . Durée du séjour chez le logeur selon le type de flux

	:	inc.	sans hivernage	un hivernage et +	
flux direct	:	3	23	23	49
après étape	:	-	21	10	31
	:	3	44	33	80

Le souci des migrants de choisir comme logeur des parents proches ou au moins des individus connus, et le rôle qu'assurent ces derniers dans l'insertion des nouveaux-venus au sein des groupements sont les états majeurs et solidaires d'un comportement social et géographique, caractéristique de l'ensemble des migrants agricoles mossi actuels. On relève qu'ils le sont en particulier parmi les migrants venus directement du pays Mossi. Ce sont eux surtout qui rejoignent de préférence des parents proches (cf. Tableau N° 15) et qui, face aux difficultés de leur installation, éprouvent le plus souvent le besoin de séjourner pendant au moins un hivernage dans l'enclos de leur logeur. (cf. Tableau N° 16).

Les différences observées par rapport à Bondo tendent à montrer cependant que les migrants venus directement du pays Mossi ont à Soumoussou une attitude particulière, vraisemblablement liée à l'éloignement.

Bondo et Soumoussou présentent deux caractères communs. Ce sont des établissements très récents, et isolés au milieu d'aires d'accueil où la présence mossi est encore ponctuelle et peu dense. Sour, situé à quelques kilomètres au sud de Dédougou, est un établissement un peu plus ancien et appartient à une aire de migration où la population mossi est d'ores et déjà nombreuse. Il n'est qu'un chaînon, lui-même fragmenté, d'une succession de groupements alignés le long de la route Dédougou-Robo Dioulasso, ou à proximité immédiate de celle-ci.

IV.1.3) Souri et Kamadèna : des chaînons d'une succession d'établissements

IV.1.3.1. L'apport migratoire: une évolution progressive des flux géographiques

Il n'y avait aucun Mossi à Souri jusqu'en 1962. Les deux formes de présence mossi les plus proches étaient la colonie implantée à Dédougou, et une petite communauté musulmane, très ancienne, installée à Kari. L'une et l'autre ont été étrangères à l'implantation des premiers migrants à Souri en 1962: 3 familles d'un même lignage, venues simultanément de deux villages du Cercle de Nouna, à l'initiative du "grand frère"- devenu chef de l'établissement (et décédé en 1971)- rendu inquiet par une série de décès dans sa famille. Elles ont été rejointes l'année suivante par six familles (dont quatre du même lignage) qui ont quitté ensemble le village de Moussakuy (Cercle de Nouna) parce que, pendant trois années successives, leurs champs avaient été temporairement inondés et les récoltes presque nulles. Parmi les 16 familles installées dans le village de 1962 à 1965 (et toujours présentes), 11 résidaient auparavant dans le Cercle de Nouna; deux seulement sont venues directement au pays Mossi.

On note le caractère collectif des implantations initiales : 12 parmi les 16 familles installées en 1965 étaient originaires de deux villages proches du pays Mossi (Nimpwe et Loungo, dans le canton de La-Titon), et 7 d'entre elles appartenaient à deux noyaux lignagers.

Contrairement à Bondo et Soumouso, l'établissement mossi de Souri relève à l'origine d'une filière migratoire rurale.(1)

Tableau N° 17. Etablissement mossi de Souri . Evolution comparée de l'apport migratoire direct et indirect à Souri

<u>Années</u> <u>d'installation</u>	<u>Flux direct</u>		<u>Flux indirect</u>	
	<u>Nbre</u>	<u>%</u>	<u>Nbre</u>	<u>%</u>
1962 - 1965	2	12	14	88
1966-1968	19	49	20	51
depuis 1969	42	63	25	37
	63		59	

(1) Mais il ne devait pas tarder à subir une certaine influence de la colonie mossi de Dédougou. Trois des groupements de Souri (dont deux communautés musulmanes) ont été fondés par l'intermédiaire d'un commerçant mossi de Dédougou, musulman (El Hadj) qui est intervenu directement auprès du chef de village afin qu'il autorise l'installation de leur "kasma".

Map of the Mossi region in Burkina Faso, showing the evolution of the Mossi habitat from 1970 to 1972.

Legend:

- Route
- Marigot
- Talus, escarpement
- Plateau cuirassé
- Village Bwa

Map Labels:

- Volta-Noire
- 1962 - 1963
- SOURI
- 1966
- 1965
- 1965
- SAGALA
- 1967
- KAMADENA
- 1969
- 1971
- 1972
- KORAN

Scale: 0, 0.5, 1 km

North Arrow: N

Map Description:

The map illustrates the progression of the Mossi habitat from 1970 to 1972. The progression is shown by a series of arrows indicating the direction of movement. The habitat is represented by a grid pattern, and the progression is marked by the years 1962-1963, 1965, 1966, 1969, 1971, and 1972. The map also shows the locations of Souri, Sagala, Kamadena, and Koran, as well as the Volta-Noire river and the plateau cuirassé.

Map Legend:

- Aire d'habitat Mossi en 1970
- Evolution de l'habitat Mossi de 1970 à 1972
- 1972 Date des premières installations Mossi
- Axe de progression

CARTE N° 21

Map of the Bwa village area (Carte N° 22)

Legend:

- Date d'installation des familles**
 - Avant 1965 ■
 - 1965-1968 ▲
 - 1969-1970 ●
 - 1971-1972 :
 - dans un nouvel enclos ○
 - dans un enclos abandonné ◯
- x Enclos abandonné en 1971-1972
- Aire d'extension en 1971-1972
- Déplacement
- ▣ Village Bwa
- Route
- - - Rivière

Scale: 0 250 500 m

Tableau N° 18. Etablissement mossi de Sourì. Evolution de l'apport migratoire selon le lieu de résidence antérieur des familles .

Anné d' installation-	:	Flux direct					Flux indirect		
		S.Bagaré	Autres C.Yako	C.Gourcy	Autres Yatenga	Divers	C.Nouna	C.Toma Tougan	Divers
1962	:						3		
1963	:						6		
1964	:	I							
1965	:	I					2	2	I
1966	:	4	I		3		2	I	I
1967	:	2				I		I	I
1968	:	2			6		I	9	2
1969	:		I			I	I	5	2
1970	:	I	I	I				I	
1971	:	16	7	4	3		2	6	
1972	:	2	2		3		I	9	
	:	—	—	—	—	—	—	—	—
Ensemble	:	29	12	5	15	2	18	34	7

Si les premiers venus, en 1962, se sont installés à proximité du village bwa sur une jachère confiée par le chef de village, les familles arrivées au cours des trois années suivantes ont aligné leurs enclos le long de la route, étendant leurs champs vers l'Ouest, à quelque distance du bas-fond (exploité surtout par les Bwa), ou à l'Est, au pied d'un talus cuirassé (cf. Carte N° 22): elles y installeront les migrants ultérieurs et défricheront pour elles-mêmes de nouvelles parcelles surtout en direction de la Volta. Elles ont constitué un "modèle" d'implantation mossi qui allait se répéter à plusieurs reprises sur les terres de Sourì, mais aussi dans d'autres villages situés en bordure de la route (cf. Carte N° 21).

L'essor réel de l'établissement date de 1965-66 : 18 familles se sont installées à Sourì pendant ces deux années. L'apport migratoire fut ensuite très variable selon les années. En 1972, l'établissement rassemble 124 familles (1). Le mouvement migratoire mossi a grandement évolué.

La part des migrants venus d'autres aires de migration n'a cessé de diminuer (cf. Tableau N° 17): ils ne représentent plus, depuis 1969, que le tiers de l'apport migratoire global. Les lieux d'origine des migrants ont également changé. Exclusivement concerné pendant les premières années, le Cercle de Nouna n'adresse plus guère de familles à Sourì. Les aires de peuplement mossi ancien de la partie orientale des Cercles de Toma et Tougan ont pris le relais à partir de 1968 (cf. Tableau N° 18).

(1) Les enquêtes ont été réalisées en avril 1972, c'est à dire au plein cœur de la période habituelle d'installation des migrants (de fin mars à début mai). Le dénombrement des nouveaux-venus pour 1972 est certainement incomplet. La vie migratoire antérieure n'est pas connue pour deux familles .

Parmi les flux directs, devenus prédominants, les aires d'origine des migrants ne se sont pas substituées les unes aux autres, mais au contraire additionnées. Rares jusque 1965, les flux directs sont restés jusque 1970 l'apanage de la Subdivision de Bagaré et des Cercles de Ouahigouya et Seguenega: l'une alimentait les groupements animistes, les autres les petites communautés musulmanes (1).

Depuis, de nouveaux flux géographiques sont apparus (Subdivision centrale de Yako, Cercle de Gourcy) comme si, avec le temps, l'émigration dirigée vers Sourï progressait peu à peu à l'intérieur du pays Mossi à partir des premiers lieux d'origine concernés". Mais cette extension ne s'adresse en fait qu'aux groupements animistes.

IV.1.32. Les communautés musulmanes: une modalité particulière des migrations vers les "terres neuves"

Sourï rassemblait en 1970 (2) quatre groupements animistes et deux petites communautés musulmanes (totalisant ensemble 15 familles).

Implantées à l'écart des premiers, ces dernières forment chacune un noyau d'habitat très compact (3), les divers enclos se tassant autour de celui du "kasma". Elles sont à de nombreux égards originales. L'une et l'autre ne se sont insérées dans l'établissement de Sourï que grâce à l'entregent et sous le couvert d'un commerçant mossi de Dédougou lui-même personnalité musulmane réputée. Leur structure socio-familiale est très composite alliant de petits noyaux lignagers et des familles isolées, n'ayant entre eux que des relations très distendues, parfois aucune relation (cf. Tableau N° 19).

La plupart des familles sont venues directement du pays Mossi (13 familles sur 15) et la majorité sont originaires des Cercles de Ouahigouya et Seguenega (cf. Carte N° 17.3). Mais seules les familles d'une des communautés, au demeurant très petite (5 familles), partagent un même rôle d'origine. L'autre communauté est très hétéroclite: en suppléant le cas échéant aux relations de parenté entre le logeur et ses hôtes, l'islam permet une extension géographique et une dissémination des lieux d'origine des migrants, directement liées à la répartition des régions ou des groupes (Yarsé notamment) islamisés en pays Mossi (cf. Carte N° 23).

(1) cf. le tableau N° A.9 qui montre, au niveau de plusieurs établissements de la région de Dédougou, l'hétérogénéité des flux géographiques selon le type de groupement.

(2) Des enquêtes approfondies avaient été menées à Sourï, et dans les établissements voisins, dès 1970. Les investigations réalisées en 1972 n'ont visé qu'à actualiser les informations élémentaires recueillies deux années auparavant et à saisir les évolutions éventuelles. Seules les premières apportent les données indispensables pour établir la structure d'ensemble de l'établissement.

(3) L'une de ces communautés s'est en fait scindée en deux petits groupes. Trois migrants (dont deux maîtres d'école coranique) venus en 1966 s'étaient fixés près de la route, au Sud du village, à proximité de leur logeur. L'un d'entre eux a accueilli en 1968 un nouveau migrant, lui aussi maître d'école coranique, qui s'est installé plus au Nord, à l'écart des autres familles. Il a été rejoint par plusieurs migrants et il est devenu de fait le "kasma" du groupement, les trois premières familles demeurant isolées (deux sont parties en 1971-1972).

Le mouvement migratoire dont relève les deux communautés religieuses s'oppose à de nombreux égards à celui qui a par ailleurs assuré l'essor des autres groupements. Mais leur originalité majeure réside dans le mode d'organisation de la vie et des rapports sociaux, entièrement ordonnés autour de la personnalité religieuse qui a rassemblé les migrants, anciens élèves et prosélytes. Ces communautés religieuses traduisent l'exis-

Tableau N° 19. Nature des relations avec le logeur et durée de séjour parmi les migrants installés à Sourì (1970)

Durée de séjour chez le logeur	Nature des relations					
	même lignage	parenté matern.	allié	ami voisin	sans relation	Ens. Inc
a) Groupements animistes						
quelques jours (-15 jours)	10	3	I	12	4	30
n'inclut pas d'hivernage	5	5	I	3	I	15
inclut un hivernage	2	I		2		5
inclut 2 hivernage et +						
inconnue	I			I		I
Ensemble	18	9	2	18	5	52 I
b) Communautés musulmanes						
quelques jours (-15 jours)	5			2	2	9
n'inclut pas d'hivernage				3		3
inclut un hivernage		I				I
inclut 2 hivernage et +					I	I
inconnue	I					I
Ensemble	6	I	-	5	3	15

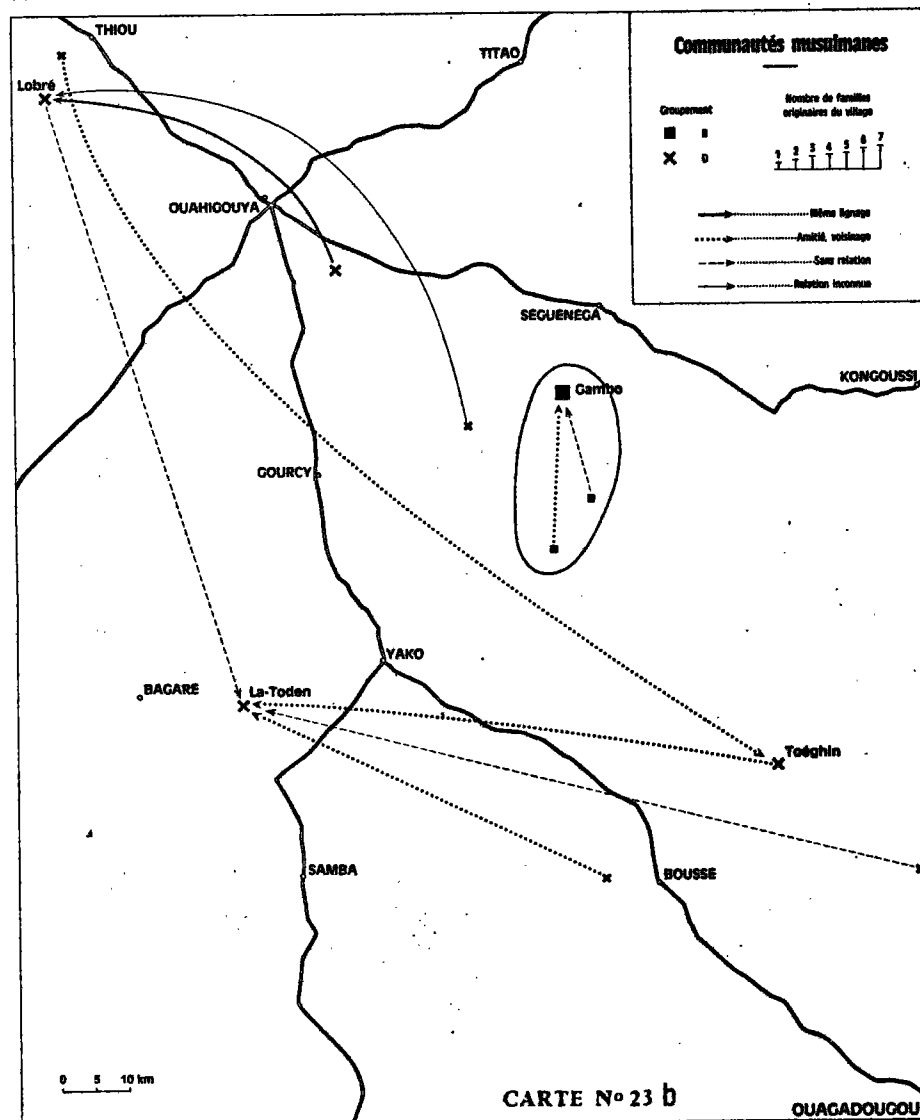
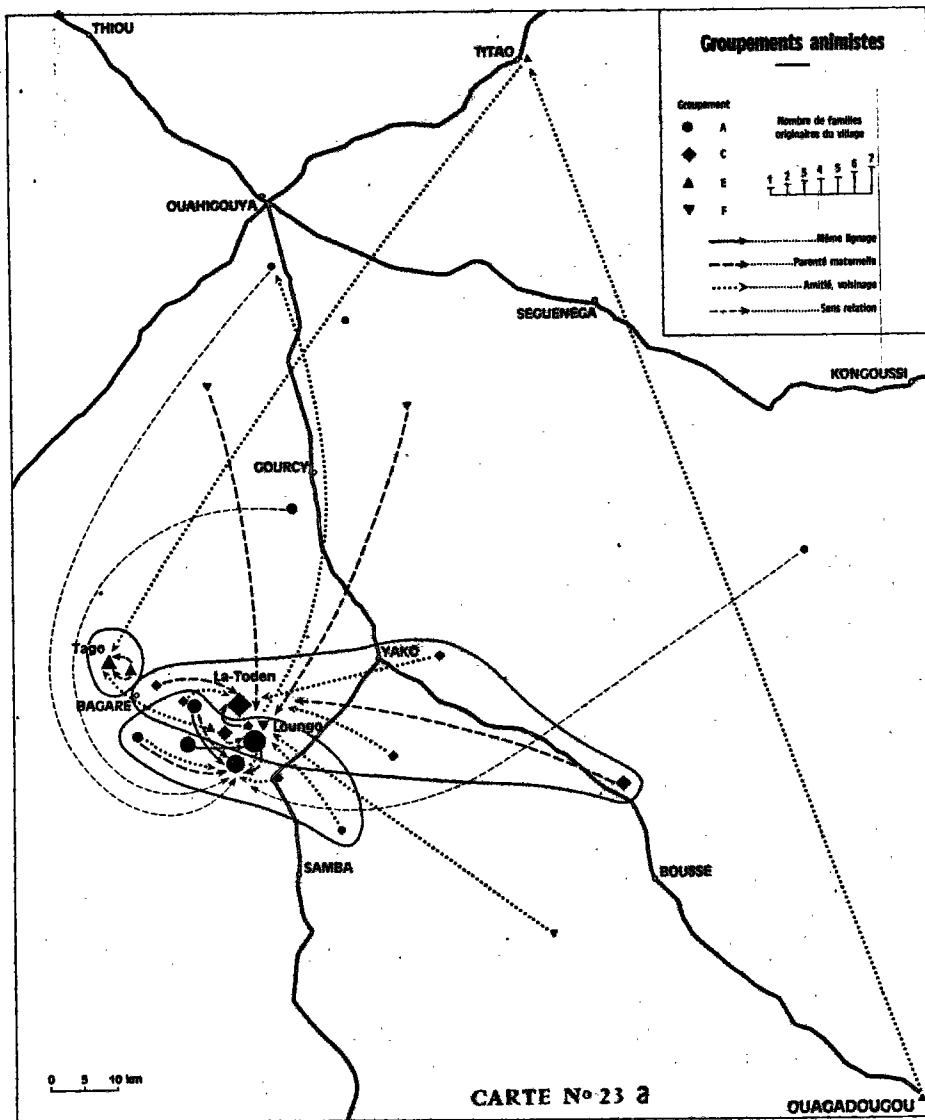
tence au sein des migrations agricoles actuelles d'un courant particulier, lié à l'islam. Nous avons noté précédemment qu'un tel courant s'était déjà manifesté dans le passé. Mais il avait alors son propre champ géographique (régions de Sebba, de Safane, de Fara). L'exemple de Sourì montre qu'il est devenu, au moins pour une part, une modalité particulière de l'immigration vers les "terres neuves", ne conservant une individualité géographique qu'au niveau local, à l'intérieur des établissements.

IV.1.33. Les groupements animistes. Des caractères distincts.

Si les quatre groupements animistes s'individualisent par rapport aux communautés musulmanes, ils ne forment pas pour autant un ensemble homogène. Les différences observées sont clairement significatives du rôle des conditions de leur formation sur leur devenir.

En premier lieu -et, nous le montrerons, surtout- chacun a son histoire, s'est inséré individuellement dans les terres du village.

**NATURE DES RELATIONS AVEC LEUR LOGEUR DES FAMILLES
PROVENANT DE VILLAGES DIFFERENTS EN PAYS MOSSI
SOURI (1970)**



Autour des premiers migrants venus en 1962 s'est rapidement constitué un groupement relativement important (28 familles en 1970), qui comporte en particulier deux noyaux lignagers, respectivement de 5 et de 7 familles originaires de deux villages proches du carton de La Titon (Nimpwe et Loungo). Il sont l'ossature du groupement. Mais leur attraction sur les migrants ultérieurs a été inégale: l'un d'entre eux a accueilli 15 familles, l'autre une seulement (1).

On observe que ce groupement s'est progressivement étendu dans l'espace (cf. Carte N° 22) mais qu'il continue à former une unité résidentielle homogène, relativement compacte, à proximité du village Bwa. On relève par ailleurs que dix années après sa formation, il n'a connu encore que peu de mouvements d'émigration. A défaut d'être déjà significatif du degré d'enracinement des familles, ce fait tend au moins à montrer qu'elle se plaisent dans leur nouveau lieu d'installation.

Les trois autres groupements présentent un visage différent. Ils ont été fondés tous trois en 1965, et ont évolué de façon identique bien qu'autonome.

Le "kasma" du premier d'entre eux est né hors du pays Mossi. Ancien élève d'une école coranique de la région de Safane, commerçant, éleveur de bovins, il est réellement déraciné au regard du pays Mossi (son père était né à Loungo), où il n'envisage plus de retourner, car dit-il le vent ne ramène jamais les feuilles mortes à l'endroit où elles sont tombées. Il avait quitté vers 1950-52 le village de Yaba (Cercle de Toma), où résidait son père pour se rendre à Goromboli (Cercle de Tougan). Mais là, la terre était devenue pauvre, et "dans la culture, de même que pour le commerce, il faut se déplacer pour trouver suffisamment à manger". C'est un homme certes dynamique au plan économique, mais un peu vagabond, sans racines, cas relativement exceptionnel parmi les migrants. Lorsqu'il a appris que des Mossi s'étaient installés à Sourì, il est venu voir. Le lieu lui a plu, mais apparemment pas le groupement mossi en train de naître. Il a lui-même repéré un lieu d'installation favorable - une jachère, à proximité d'un bas-fond-, au bord de la route, à l'extrémité méridionale du village (et à 3 km des migrants déjà présents). Il s'est adressé à l'ancien exploitant de la jachère, (ancien militaire appartenant à un autre lignage que celui du chef de village), qui l'a autorisé à s'installer mais l'a auparavant présenté au chef de village.

C'est dans les mêmes conditions qu'un de ses amis, venu directement du pays Mossi la même année pour le rejoindre, s'est installé de l'autre côté de la route. Enfin un troisième migrant, résidant à Yaba, a demandé à son oncle paternel, commerçant à Dédougou (celui-là même qui l'année suivante introduira dans le village les deux communautés musulmanes), d'intervenir afin de faciliter son installation à Sourì. Le chef de village lui conseilla de s'installer à proximité des deux précédents.

Chacun des migrants devait, au fil des années attirer auprès de lui un nombre variable de familles, les installant à leurs côtés, au bord de la route. Les trois groupements créés forment un seul ensemble résidentiel, étiré le long de l'axe routier. Mais, de même qu'à Soumouso, pour l'essentiel chacun a une aire de projection privilégiée (ch. Carte N° 17.2).

(1) Ce déséquilibre est dans une certaine mesure probablement un gage de la survie du groupement. Les faits observés dans l'ensemble des établissements étudiés semblent montrer qu'un groupement qui rassemble des sous-groupes socio-familiaux de poids égal tend plus aisément à se scinder.

Ils n'ont aucun lien avec le groupement développé au Nord du village Bwa et "les Mossi étant devenus trop nombreux dans le village" (1), le migrant le plus ancien est responsable auprès du chef de village du comportement de l'ensemble des familles des trois groupements, et en particulier lui présente les nouveaux-venus.

Le contraste est grand entre la cohésion sociale du premier groupement, et l'hétérogénéité (que traduit mal la relation logeur-logé) (2) parmi les trois autres: ensemble, ils rassemblent 29 familles, mais il n'y a aucun noyau lignager réunissant plus de trois familles (cf. Tableau N° 20)

Tableau N° 20 . Nature des relations logeur-logé dans les groupements animistes de Sourî (logeurs Bwa exclus)

	Nature des relations					Ens
	Même lignage	Parenté matern.	Alliés	Amis voisins	Sans relation	
Groupement Nord	12	2	I	7	4	26
Groupement Sud	6	7	I	II	I	26

Ce contraste est nettement révélé par la répartition géographique des lieux d'origine des migrants au pays Mossi. Dans le groupement situé au Nord du village, 22 des 28 familles présentes viennent de six villages de la Subdivision de Bagaré qui s'inscrivent en gros dans une aire de 10 km de rayon. Les trois autres groupements présentent des degrés variables dans la dispersion des lieux d'origine: un pôle distendu (groupe -D-), un pôle principal et des familles d'origines éparses (groupe -E-), absence de pôle (groupe -F-) (cf. Carte N° 23).

L'évolution de l'habitat dans l'ensemble résidentiel mossi au Sud du village s'est traduite par une certaine extension géographique, mais surtout, depuis 1970, par des essaimages qui ont conduit à la formation de nouveaux quartiers géographiques, susceptibles d'être, immédiatement ou à terme, les supports de nouvelles unités socio-familiales.

Est-ce le hasard ? Parmi les 29 familles présentes en 1970 dans les trois groupements au Sud du village, 5 sont parties au cours des deux années suivantes s'installer dans de nouveaux "quartiers" sur les terres de Sourî, 6 ont émigré hors du village, vers les "terres neuves" des régions de Bondoukuy et Solenzo (cf. Carte N° 21. Parmi les émigrés, il y a le "kasma" d'un des groupements). Si des nouveaux-venus n'avaient parfois occupé les enclos abandonnés, le quartier mossi au Sud du village eût été en 1972 caractérisé avant tout par l'abondance des ruines.

- (1) C'est l'explication proposée par le "chef" de l'établissement mossi. Elle dissimule l'absence totale de contrôle de ce dernier sur les conditions d'installation et de séjour des migrants rassemblés au Sud du village. Celle-ci inversement souligne l'importance des fonctions assurées par les premiers-venus dans l'accueil et l'insertion des nouveaux immigrants pour asseoir leur prééminence sociale.
- (2) Pertinente pour définir les groupements et étudier leur formation, la relation logeur-logé l'est moins pour analyser leur structure et leur cohésion sociales: celles-ci exigent une approche à caractère monographique au niveau du groupement lui-même.

Tableau N° 21. Emigration en 1971-72 hors de l'établissement ou hors du groupement selon la nature des relations logeur-logé, par types de groupements (I)

Relation avec le logeur .	Groupement A			Autres Group. anim.			Comm. religieuses		
	Présents	Emigration	Hors	Présents	Emigration	Hors	Présents	Emig.	Hors
	1970	Etabl.	Group.	1970	Etabl(2)	Group.	1970	Etab.	Group
même lignage	12	-	2	6	I	I	6	I	-
par. matern.	2	-	-	7	I	I	I	-	-
alliés	1	-	-	I	-	I	-	-	-
ami, voisin	7	-	-	II	4	2	5	2	-
sans relation, Inc.	4	-	-	I	-	-	3	I	-
Ensemble	26		2	26	6	5	15	4	

(1) Départs consécutifs au décès du chef de famille ou à une segmentation de familles exclus

(2) Non compris un des chefs de groupement, également parti .

IV. 1.3.4. L'émigration : un phénomène d'ébouration

Ces mouvements de familles attirent d'autant plus l'attention qu'ils ont pratiquement épargné le groupement au Nord du village. Nous ignorons dans la plupart des cas quels en ont été les motifs. Quels peuvent en être les fondements ?

L'environnement géographique immédiat est très semblable quel que soit le site des groupements. Les enclos s'éparpillent de part et d'autre de la route, sur des sols beiges gravillonnaires, généralement appréciés des exploitants mossi, qui s'étendent au pied du plateau cuirassé. Devenues limitées le long de la route (les bas-fonds sont tapissés de champs exploités par les Bwa), les possibilités d'extension des aires habitées sont encore grandes, en particulier vers l'Ouest. Mais l'afflux des immigrants, notamment en 1971, a sérieusement réduit l'étendue des terres disponibles autour des enclos. Le souhait de disposer de champs de villages plus étendus n'est certainement pas étranger au déplacement de certaines familles à l'intérieur du village (1).

Depuis plusieurs années déjà, la plupart des migrants exploitent des champs de brousse éloignés, le plus souvent en direction de l'Ouest vers la Volta (2), mais aussi vers l'Est au pied méridional du plateau qui domine le village (les exploitants appartiennent toujours aux groupements au Sud du village).

(1) C'est, à travers leurs témoignages, un aspect important du "confort" des immigrants dans leur nouveau lieu d'installation. C'est également, en pays Mossi, l'une des raisons les plus fréquentes des déplacements à l'intérieur des villages.

(2) Il y a ainsi au pied des plateaux qui dominent la Volta noire, localement, une véritable rue de champs de brousse qui fait écho à la rue d'enclos le long de la route (la même observation peut être faite pour l'établissement mossi de Kamadena, immédiatement au Sud de Sourì)

Les nouveaux "quartiers" fondés en 1971-72 se sont tous développés sur des terrains de culture exploités auparavant par leurs fondateurs. L'existence de champs de brousse éloignés peut être un facteur favorable à l'essaimage de l'habitat, mais sauf lorsque l'éloignement est excessif, elle ne le détermine pas (1)

Pour l'instant encore, les terres abondent: le terroir de Sourì, assez ramassé dans sa partie centrale, s'étend très loin vers l'Ouest, en direction de Fakouna, et vers l'Est, jusqu'à la Volta noire. Il n'en sera peut être pas toujours ainsi, si l'apport migratoire se maintient (à Sourì, mais aussi à Dédougou): aux 250 Bwa du village s'ajoutent déjà plus de 800 Mossi tandis que de nombreuses familles (Bwa, parfois Mossi) de Dédougou exploitent des parcelles dans les bas-fonds proches du village ou près de la Volta. Mais aucun kasma, aucun immigrant Mossi ne s'est jusqu'à présent posé le problème de l'espace effectivement disponible et accessible à Sourì au regard du nombre des migrants déjà rassemblés. Cette apparente sérénité - cette insouciance ? - contraste avec l'inquiétude qui sourd parmi la population Bwa, inquiétude dont les Mossi ont par contre conscience, et qui a fait naître, au moins chez certains d'entre-eux, un réel sentiment d'insécurité.

Au delà de ses aspects individuels, ce sentiment d'insécurité ne se répartit pas de façon identique parmi les divers groupements mossi. C'est certainement là un des fondements de l'émergence rapide d'un courant d'émigration à partir des seuls groupements animistes du Sud du village, et aussi de l'une des communautés religieuses. On constate aisément que ces groupements sont ceux au sein desquels les relations entre les migrants sont les moins étroites, dont les lieux d'origine au pays Mossi sont les plus éparés. Ce sentiment d'insécurité naît avant tout de l'isolement social des migrants (2).

Malgré la faiblesse des effectifs concernés, on discerne qu'à l'intérieur des groupements les plus affectés par les départs, ces derniers sont avant tout le fait des familles les plus marginales au plan socio-familial (cf. Tableau n°21), celles aussi - les deux faits sont pour une part complémentaires - dont les lieux d'origine au pays Mossi sont les plus éloignés des pôles (lorsqu'ils existent) qui caractérisent les groupements.

Aussi bien les départs traduisent-ils un double phénomène d'épuration: partent de façon privilégiée les familles les plus marginales des groupements les moins structurés.

(1) Il importe de souligner le rôle important et complémentaire qu'assurent le vélo (rares sont les exploitants qui n'en disposent pas, sauf parmi les nouveaux-venus) et la charrette (qui connaît un indéniable succès parmi les migrants les plus anciens): l'un et l'autre repoussent de plusieurs kilomètres les limites du terrain de parcours des champs temporaires.

La charrette permet en particulier de surmonter la lourde charge que représente le transport de récoltes abondantes depuis des champs très éloignés

(2) On peut relever que ce sentiment d'insécurité n'est pas directement lié à la qualité des relations entretenues par les migrants, à travers leur "kasma", avec la population locale. Autant les rapports avec le chef de village et surtout avec son logeur bwa, du migrant responsable des Mossi au Sud du village apparaissent détendus, faciles, autant une tension assez vive, perceptible par tout observateur, existe entre le chef de village et le "kasma" du groupement-A-, qui n'a cependant connu aucun mouvement d'émigration.

Le sentiment d'insécurité n'apparaît que comme un facteur dérivé, complémentaire. L'émigration des familles semble essentiellement liée à la texture du tissu social dans lequel elles se sont insérées, et à la place qu'elles y occupent.

Cette constatation sera importante lorsque nous tenterons de discerner ce qu'attendent les migrants au plan social de leur migration.

IV.1.3.5. Kamadena: un établissement jumeau

L'établissement de Kamadena, au-delà d'aspects purement locaux, ressemble comme un jumeau à celui de Sourî qu'il prolonge vers le Sud et dont il n'est séparé que par un bas-fond (cf. Carte N° 21).

L'habitat partage le même site naturel, et s'est également développé à l'origine à l'ombre du village bwa. Outre les champs de village, et de même qu'à Sourî, les espaces cultivés se répartissent en trois ensembles: quelques parcelles sont riveraines des bas-fonds qui traversent le terroir villageois; d'autres sont situées sur le plateau qui domine le village à l'Est; les plus nombreuses s'alignent sur les franges de la plaine de la Volta noire.

L'établissement a été fondé la même année que les groupements méridionaux de Sourî, sans qu'aucun lien apparaisse entre les deux faits. Sa formation et son évolution ultérieure présentent bien des caractères communs avec Sourî - ils seront présentés brièvement -, mais il permet d'observer des faits originaux que nous soulignerons.

Les premières familles mossi sont venues en 1965 du Cercle de Nouna. On note, de même qu'à Sourî, le caractère collectif des premières installations: 5 des 6 familles arrivées en 1965 résidaient auparavant dans le village de Founa (situé à une vingtaine de kilomètres de Kamadena, sur l'autre rive de la Volta noire, lui-même très proche de Moussakuy dont 6 familles se sont installées à Sourî en 1963); 3 de ces familles appartiennent au même lignage (1).

Tableau N° 22 . Evolution de l'apport migratoire à Kamadena selon le lieu de résidence antérieur des migrants et leur origine au pays Mossi

:To- :tal	<u>Flux direct</u>			<u>Flux indirect</u>			<u>Lieu de résidence antérieur</u>			<u>Lieu d'origine</u>		
	:S.	:Bagaré	:C.Gourcy	:Autres	:Total	:C.Nouna	:Tougan	:Autres	:S.Bagaré	:C.Gourcy	:Autres	
1965: -	:	:	:	:	6	6	:	:	5	:	I	
1966: -	:	:	:	:	-	:	:	:	:	:	:	
1967: -	:	:	:	:	3	I	I	I	3	:	:	
1968: 7	:	7	:	:	4	I	I	2	3	I	:	
1969: 8	:	I	7	:	13	3	8	2	8	5	:	
1970: 6	:	3	3	:	4	:	2	2	2	I	I	
1971: 12	:	4	7	2	4	:	3	I	2	2	:	
1972: 7	:	5	2	:	7	:	7	:	6	:	I	
Ens.: 41	:	13	26	2	41	11	22	8	29	9	3	

(1) Selon leurs témoignages, les familles auraient quitté Founa parce que leurs terrains de culture étaient situés sur des sols hydromorphes, trop souvent inondés. Il apparaît toutefois qu'il en est ainsi depuis longtemps (cf. M. Penoit 1973). Pourquoi les inconvénients liés à l'engorgement des sols, à l'excès d'eau sont-ils devenus insupportables? Remarquons que les familles de Moussakuy installées à Sourî évoquent le même motif.

On observe également que la part des flux indirects ne cesse de décroître avec le temps (cf. Tableau N° 22) tandis que les migrants provenant des Cercles de Toma et Tougan se substituent à ceux de Nouna. Les flux directs, apparus seulement en 1968, sont devenus nettement majoritaires ; aux migrants de Gourcy se sont joints à partir de 1970 des familles de la Subdivision de Bagaré (1) (2).

En 1970, quatre groupements se répartissaient 39 familles (non compris trois familles isolées). Les deux tiers des migrants avaient logé chez un membre de leur lignage ou un parent maternel, la plupart pendant une très brève (5 séjours incluaient un hivernage).

Les pôles d'origine des familles au pays Mossi sont exceptionnellement compacts, centrés soit sur la Subdivision de Bagaré, soit sur le canton limitrophe de Boussou (Cercle de Gourcy). Presque toutes les familles de l'établissement viennent d'une aire de 20 km de rayon autour de Darigma.

Les mouvements de départ de familles sont toutefois déjà notables : 3 familles se sont dirigées vers le nouveau quartier fondé au Sud du village, 5 autres ont émigré (2 sont retournées au pays Mossi), toutes depuis 1970. Les conditions géographiques d'installation ne peuvent guère, de même qu'à Souri, être mises en cause ; (en l'absence apparente de tension, perçue par tous, entre les migrants et la population locale), ceci tend à confirmer une étroite relation entre l'environnement social dans lequel s'insèrent les migrants et une prédisposition à l'instabilité.

(1) Il s'agit là d'une évolution tout à fait comparable à celle de Souri, avec cependant, pour chacun des aspects, un certain décalage dans le temps. On mentionnera l'importance de la publicité spontanée qui entoure le développement de nouveaux établissements. Nous avons eu l'occasion de constater en 1968-1970, que dans la partie orientale du Cercle de Toma et dans la Subdivision de Bagaré, Souri et Kamadena ont eu successivement leur période de célébrité (qui s'est portée ensuite sur les établissements plus méridionaux fondés ultérieurement). Des noms de village surgissent, se transmettent de bouche à oreille, puis sont remplacés par d'autres.

(2) Les flux géographiques, directs ou indirects, s'appellent les uns les autres dans un jeu assez complexe : les familles venues de la région de Nouna (souvent originaires de la Subdivision de Bagaré), ont été rejointes à partir de 1968 par des migrants venus directement du Cercle de Gourcy, puis en 1969 par des familles résidant dans le Cercle de Toma (originaires soit de Bagaré soit de Gourcy), et enfin à partir de 1970 par des familles venant directement de la Subdivision de Bagaré. On relèvera que les Mossi de la région de Gourcy ont été plus véloce que ceux de Bagaré, ont saisi plus rapidement l'opportunité qui s'offrait à eux.

IV. 1.36.- L'espace mossi : une évolution autonome

Les premiers migrants, en 1965 ont été installés par le chef du village, à côté de celui-ci, à la lisière d'un petit parc à *Faidherbia albida* et nérés qui recouvre une ceinture étroite de parcelles cultivées par les Bwa. Ils ont exploité les terres autour de leurs enclos ainsi que des jachères confiées par les Bwa, au Nord-Est, à proximité du bas-fond qui sépare les territoires villageois de Souri et Kamadena. A mesure que ces premiers migrants accueillaient des nouveaux-venus, l'aire habitée par les Mossi s'est étendue, sans discontinuité, vers le Nord, atteignant le ruban de champs Bwa alignés dans le bas-fond (cf. Carte N° 24). Le groupement constitué est le plus important (15 familles en 1970, 24 en 1972) et le mieux charpenté (un nouveau lignager de 5 familles en 1970, deux noyaux lignagers de 8 et de 4 familles en 1972). Son "kasma" est également le "chef" des Mossi de Kamadena (1). Il n'a connu après 1970 que deux départs de familles (une émigration, un retour au pays Mossi); aucune famille ne l'a quitté pour un autre quartier du village.

(1) Au plan géographique, ce groupement intègre deux familles dont l'isolement social repose sur des facteurs qui méritent d'être soulignés.

Parmi les migrants venus en 1965, 5 résidaient auparavant à Founa, le sixième à Kaminakora. Arrivé au moment où les autres construisaient leur enclos, ce dernier a logé chez le chef de terre qui lui a attribué une parcelle à côté de celles des autres familles. Installé de façon autonome, disposant du droit d'usage sur sa parcelle, il est demeuré en marge du groupement qui s'est développé autour des autres migrants. Cet exemple confirme toute l'importance des modalités de l'insertion des familles dans leur nouveau lieu d'installation sur la constitution des groupements: le "kasma" est en particulier celui à qui l'on doit d'avoir pu s'installer.

L'autre famille est bien venue de Founa. Elle fût même la première installée à Kamadena. C'est à sa suite que les autres familles ont décidé de se déplacer. Toutes appartenaient à Founa au même groupement, les secondes ayant accueilli la première, qui est issue d'une de leurs "soeurs". Lors de leur arrivée, celles-ci se sont adressées directement au chef de village qui les a installées à côté du premier venu, tout près du village Bwa. La fonction de "chef" des Mossi devait normalement être dévolue à ce dernier, et il semble qu'il en fût ainsi pendant quelques années. Comme tenu de la relation qui les unit à cette première famille et du fait qu'ils ont accueilli toutes les familles venues ultérieurement, les autres migrants ont en fait capté cette fonction au profit du plus âgé d'entre eux. Dans ce contexte, un conflit (à propos d'épouses) est survenu. Le premier venu a préféré s'éloigner et s'installer à plusieurs centaines de mètres, dans une des parcelles qu'il exploitait. Depuis lors, il vit totalement en marge du groupement. Cet exemple tend à montrer le poids des relations antérieures dans la définition des rapports sociaux dans les nouveaux lieux d'installation.

Un deuxième groupement était fondé en 1967 par un migrant venu du village proche de Koran, où il résidait depuis 1963, et qu'il a abandonné afin, dit-il, de se rapprocher de la route pour pouvoir vendre du bois (1). Il n'a pas eu de logeur ; il a construit son enclos en quelques jours, retournant le soir à Koran. Il avait été saluer le "kasma" du groupement précédent, et l'informer de son intention ; tous deux ont été voir le chef du village. Celui-ci l'a autorisé à s'installer un peu à l'écart du village (à 800 mètres environ), sur la face méridionale du terroir, inclinée vers le bas-fond qui le limite au Sud. Le groupement est demeuré modeste (5 familles en 1970, 9 en 1972) et uni, au plan social et géographique ; aucune famille ne l'a quitté.

Ces deux groupements rassemblent presque exclusivement des familles originaires de la Subdivision de Bagaré. Les deux autres par contre ne réunissent que des migrants venus, la plupart directement, du Cercle de Gourcy. Leur formation et leur développement sont assez étroitement liés.

Un groupe de commerçants musulmans, arrivé en 1968, a été accueilli par un villageois bwa, ancien combattant. Installé près du village, au Sud de celui-ci, il a été rapidement rejoint par d'autres familles de Gourcy. Le groupement s'est étendu de l'autre côté de la route, a progressé vers le Sud, puis s'est rompu au plan géographique, plusieurs migrants s'installant au-delà du bas-fond qui marque la limite méridionale du terroir de Kamadena, près du "kasma" du dernier groupement qui venait lui-même de s'y fixer (cf. Carte N° 21).

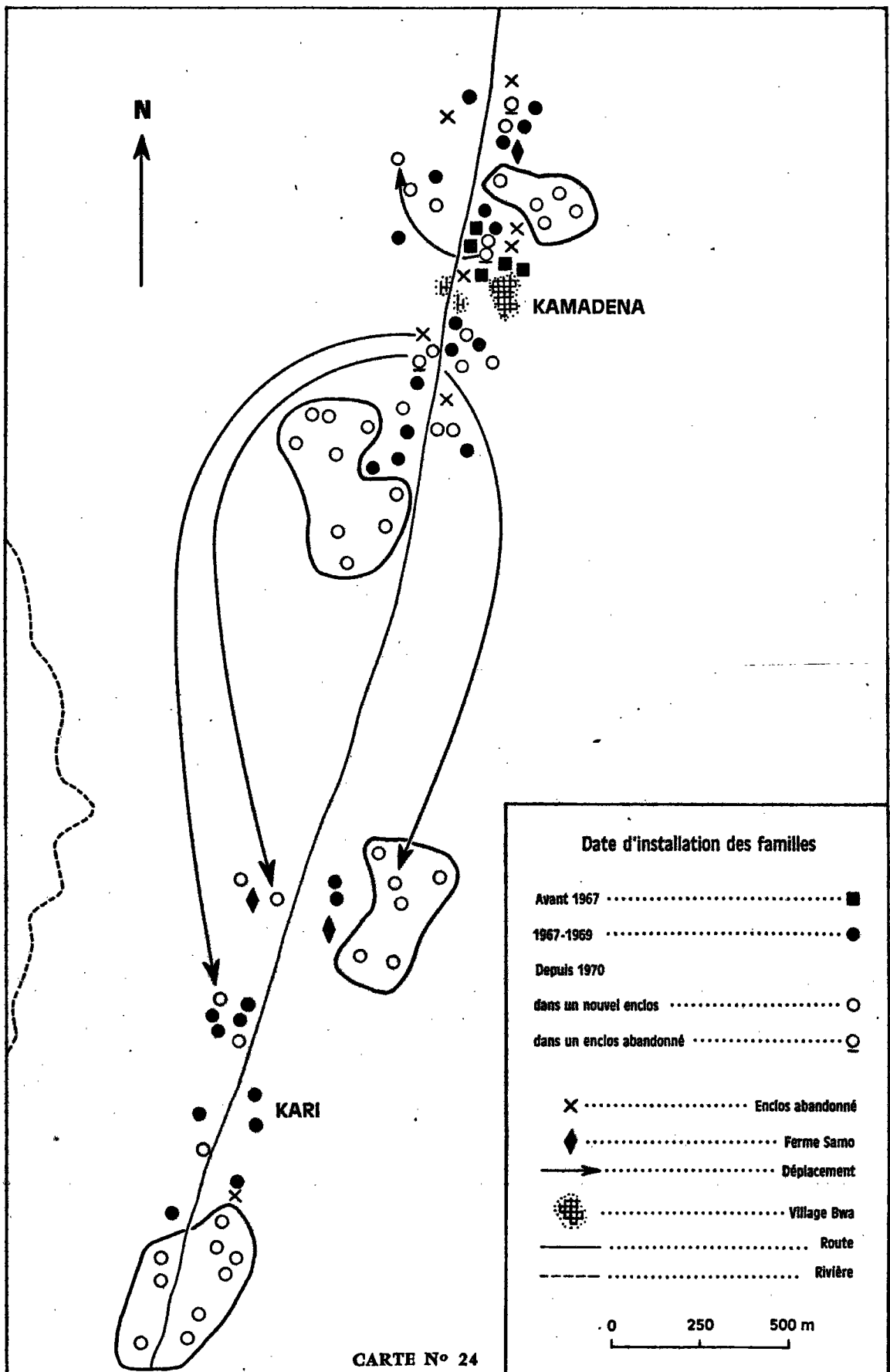
Celui-ci avait rejoint en 1969 ses fils venus l'année précédente (2) et hébergés par le groupe de commerçants musulmans. Estimant que les terres disponibles autour de l'enclos étaient insuffisantes, il a préféré s'éloigner et s'installer au-delà du bas-fond, sur les terres de Kari (3), accueillant à ses côtés de nombreux nouveaux-venus et acceptant l'implantation de migrants du groupement précédent.

(1) Ce motif du départ est peut-être réel. Mais de fait, plusieurs familles (dont trois sont installées à Kamadena) ont quitté Koran à la suite de difficultés survenues parmi les Mossi. Les premiers venus étaient animistes ; ils furent rejoints par des migrants musulmans, devenus les plus nombreux et qui auraient tentés de prendre la "tête" de l'établissement mossi. Les migrants animistes sont tous partis.

(2) Ce processus a été prémédité. Le père a envoyé ses fils à Kamadena pour préparer son installation, l'exploitation des champs au pays Mossi permettant par ailleurs de faire face au risque d'une mauvaise récolte dans le nouveau lieu d'installation.

(3) Situé à 7 km au nord du village de Kari, l'endroit n'avait pas été cultivé depuis très longtemps et portait une végétation arbustive dense. Il n'est pas assuré que le chef du village ait été informé de cette installation. En 1970, toutes les familles de ce nouveau quartier étaient recensées à Kamadena et estimait appartenir à ce village, bien que résidant sur les terres de Kari. La situation administrative a été régularisée lors du recensement de 1972.

EVOLUTION DE L'HABITAT MOSSI À KAMADENA (1972)



Initialement confondus, les deux groupements de familles originaires de Gourcy forment des unités sociales et géographiques autonomes par rapport aux autres groupements. Ensermée entre le plateau cuirassé à l'Ouest, le village Bwa et les domaines occupés par les familles de Bagaré, leur aire habitée s'est fragmentée. Ne pouvant s'étendre sur place, l'espace mossi s'est dissocié sans se laisser enfermer dans les structures territoriales de son milieu d'accueil (1).

Une semblable liberté du fait Mossi dans l'espace est observée au niveau des terrains de culture éloignés, exploités par les migrants. Ils se répartissent en trois groupes. Toutes les parcelles situées sur le plateau, vers l'Est sont sur les terres de Kamadena. Parmi celles qui se dispersent près des bas-fonds, au milieu de champs Bwa, la plupart sont également sur les terres de Kamadena. A travers des relations personnelles soit avec des villageois Bwa, soit avec des migrants installés dans des villages voisins, quelques exploitants ont eu accès à des terres de bas-fond appartenant à d'autres villages (Souri, Sagala, Kari). Les champs les plus nombreux et les plus étendus sont situés au pied du plateau qui domine la plaine de la Volta noire, ou sur les rives de celle-ci, en tout état de cause hors du territoire villageois de Kamadena. Les champs les plus septentrionaux sont situés sur les terres de Souri, les plus méridionaux sur celles de Kari ; au centre les terres appartiennent à Sagala ou sont, semble-t-il, tombées en déshérence. Les champs des Mossi de Kamadena forment ainsi face à la Volta noire un front discontinu de plus de six kilomètres de long qui s'étend sur la partie occidentale de trois (ou quatre) terroirs villageois.

Les terrains de culture des migrants débordent pour l'essentiel les terres de Kamadena. L'espace villageois bwa paraît n'être qu'un point d'ancrage initial à partir duquel l'espace Mossi, socio-résidentiel et agricole évolue en toute autonomie, au gré des possibilités et opportunités. Ils sont -ils sont devenus- désarticulés.

Proches ou éloignés, isolés ou insérés dans un semis d'établissements, relevant d'une filière urbaine ou rurale, les quatre établissements présentés offrent nombre d'aspects communs, et aussi quelques particularités. Leur développement s'est effectué dans des conditions différentes et il est parvenu à un stade inégal. Mais il repose partout sur un même comportement des migrants et la mise en oeuvre des mêmes processus, l'un et l'autre responsables au premier chef de la grande uniformité des formes locales de l'implantation mossi.

Nous avons noté que la dynamique géographique des migrations mossi s'appuie en particulier sur un facteur fondamental : la volonté du migrant de s'installer dans un lieu connu ou dont il connaît au moins un des habitants. Ceci a des effets importants sur le site des "terres neuves" : le champ migratoire mossi s'étend peu à peu dans l'espace, à partir d'aires ou d'ilôts de peuplement plus ancien ; les "terres neuves" ne se développent jamais initialement dans des régions totalement inhabitées. Les quatre établissements présentés en sont chacun une illustration. Ils permettent par ailleurs de prolonger l'analyse et d'établir le rôle essentiel du logeur, à travers ses fonctions, dans les divers processus qui conduisent à la fondation et au développement des aires d'accueil rurales.

(1) De nombreux exemples de telles extensions sur les terres de villages voisins ont été observés : ainsi l'établissement mossi de Bondatenga (Cercle de Toma) fondé à partir de l'établissement voisin de Doumbassa, et qui lui-même a essaimé ensuite sur les terres de Yé ; l'établissement mossi de Tora (Cercle de Dédougou) n'est qu'un nouveau quartier, fondé sur les terres de Tora, à partir de Kirikongo.

IV.2 - LE LOGEUR ET SES FONCTIONS . LA CLE DES MIGRATIONS

La volonté du migrant de s'installer près d'un individu connu n'est pas simplement le reflet d'une appréhension face à un milieu étranger. Elle répond à des nécessités .

IV.2.1. Les difficultés de l'installation.

L'installation du migrant et de sa famille soulève des problèmes matériels immédiats importants.

IV.2.1.1. Les aides attendues.

En règle générale, les déplacements s'effectuent dans la seconde moitié de la saison sèche, de fin mars à début mai, juste avant les premières pluies. Il y a à cela plusieurs raisons: le migrant préfère consommer sur place sa récolte précédente afin d'éviter des transports coûteux ou de nombreux va-et-vients; il consacre les premiers mois de la saison sèche à des activités commerciales ou artisanales (tissage notamment) qui lui procureront un petit pécule; il visite son futur lieu d'installation afin de s'assurer des conditions de son installation .

Celle-ci est tardive: le temps presse car l'hivernage est proche. Le migrant souhaite en premier lieu bénéficier d'une infrastructure d'accueil: un abri en attendant que ses premières cases (en paille) soient construites, un puits (1). Mais il attend surtout trois formes d'aides .

La première est pour construire son enclos: cases, meule, greniers doivent être rapidement édifiés afin d'être achevés avant les pluies et de ne pas retarder les premières tâches agricoles.

La seconde, plus fondamentale, est vivrière. Rares sont les migrants qui disposent d'une quantité suffisante de mil (amené du pays Mossi ou acheté sur place avec de l'argent disponible) pour franchir l'hivernage et attendre la première récolte: ils n'étaient pas chefs d'exploitation(2), leur récolte précédente était insuffisante (compte tenu en particulier du mil vendu pour faire face aux frais de transport).

Dans les quatre établissements que nous avons présenté, 65 à 75 % des migrants venus au cours des trois dernières années ont eu besoin, à des degrés divers (allant jusqu'à la prise en charge totale), d'un complément vivrier (3).

(1) Le puits est toujours un moyen de contrôle de l'immigration par la population locale, au niveau des effectifs et de leur répartition sur le territoire villageois. Inversement c'est un des éléments complémentaires de la fonction du logeur: il permet aux nouveaux venus qu'il accueille l'accès à son puits .

(2) Rappelons que 35 % des migrants venus du pays Mossi étaient des dépendants familiaux, et ne disposaient donc que de ressources annexes. Cette portion atteint 55 à 60 % parmi les migrants de moins de 35 ans (lesquels représentent un tiers des migrants, -communautés musulmanes exclues)

(3) Au sein des six établissements des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta étudiés par l'enquête psycho-sociologique, la moitié des 128 migrants interrogés affirment avoir vécu lors de leur installation sur la récolte de leur logeur .

Il est obtenu de différentes façons, parfois associées: un don de mil de la part du logeur (cas le plus fréquent) ou d'un des parents installés dans l'établissement; un désinvestissement progressif (vente du petit bétail, du vélo amenés avec soi); des activités commerciales (la vente de bois occupe une grande place à Souri et Kamadena), et surtout le travail agricole salarié dans les exploitations des autres migrants, quelquefois de la population d'accueil (1) Le don prédomine à Bondo et Soumouso (et dans l'ensemble dans tous les établissements du Sud et du Sud-Ouest de la Haute-Volta); le travail salarié est fréquent à Souri et Kamadena (ainsi que dans la plupart des établissements de l'Ouest de la Haute-Volta)(2).

La troisième aide attendue, la plus importante, revêt plusieurs formes. Le souci majeur du migrant lorsqu'il s'installe, en fait dès avant son départ, est celui de la possibilité d'accéder aux terres et de se procurer dès la première récolte les ressources vivrières indispensables pour faire vivre sa famille. Le migrant doit rapidement préparer la prochaine campagne agricole.

Il est à cet égard prisonnier de deux faits, dont il est clairement conscient: d'une part, il ne lui sera pas possible de défricher en un petit nombre de semaines une étendue de terres suffisante dans des lieux depuis longtemps non cultivés, où la végétation naturelle arbustive est dense; d'autre part, les rendements vivriers sont médiocres voire négligeables sur de nouvelles défriches. Dans la mesure du possible, le nouveau-venu souhaite disposer initialement de jachères récentes, peu encombrées par la végétation naturelle, où le sol n'est toutefois pas trop épuisé. Il pourra les exploiter au prix d'un simple nettoyage du sol et se contenter de défricher des parcelles complémentaires à la mesure de ses possibilités, se réservant de les agrandir au cours des années suivantes.

-
- (1) La définition de ce travail salarié soulève en fait un problème. L'échange de biens - travail contre argent (ou mil) - n'est pas toujours simultané et ne résulte pas toujours d'un contrat. Il arrive que des migrants demandent de l'argent (ou plus souvent dans ce cas là du mil) contre la promesse plus ou moins explicite de journées de travail en hivernage. Parfois, surtout lorsque les relations de parenté entre les individus concernés sont étroites, la remise du mil n'est pas directement liée à une contre-partie en journées de travail, mais celle-ci sera effectivement apportée, au moins en partie, et pourra être justifiée non par le mil reçu mais par la relation de parenté ou le statut de "logé", paraissant ainsi relever de formes coutumières d'entraide agricole (mais le don initial de mil n'est pas coutumier).
- (2) Selon l'enquête psycho-sociologique, parmi les migrants des "terres neuves" qui ont obtenu une aide vivrière de la part de leur logeur, 45 % se sont acquittés de leur "créance" (par des journées de travail) et 51 % ne l'ont pas encore fait (certains affirmant qu'ils n'envisagent pas de le faire). Pour P. Lesselingue, le séjour chez un logeur (d'une durée inférieure à un an) serait en quelque sorte une hospitalité gratuite reposant sur la solidarité entre des migrants apparentés.

Par ailleurs le nouveau-venu ne connaît guère, ou pas du tout, le village, ses limites territoriales, la diversité et l'antériorité agricole de ses sols, leur répartition foncière. Enfin qu'il s'agisse de construire un enclos ou d'exploiter une parcelle, il doit pouvoir entrer en contact avec ces puissances surnaturelles, ces "génies" qui protégeront sa famille et garantiront ses récoltes (1).

On mesure ainsi l'inquiétude qui pèse sur le migrant lorsqu'il se déplace et l'état de sujétion dans lequel il se trouve au regard de la famille qui l'accueille. Le logeur est un médiateur pratiquement indispensable de l'insertion du migrant dans son milieu d'accueil (2).

IV.2.12 - Les périls de l'installation du "fondateur"

Le premier migrant attend essentiellement de son hôte outre qu'il l'introduise auprès des autorités coutumières, qu'il facilite son accès à des terrains de culture. Ce seront généralement des jachères récentes, conformément au vœu de tous: au nouveau-venu seront épargnés de lourds travaux de défrichement et la perspective d'une récolte insuffisante; pour la population locale ce sont des terres justiciables d'un long repos, parmi les moins utiles dans l'immédiat, où son emprise foncière est cependant nettement affirmée. Les premières manifestations géographiques de la présence massifs s'inscrivent toujours à l'intérieur de l'espace agricole local fonctionnel, effectivement utilisé par la population d'accueil. Dans une phase initiale, les migrations vers les "terres neuves" se traduisent par la mise en valeur de jachères récentes.

Le plus souvent, le migrant obtient une parcelle à proximité de l'habitat, juste au-delà, s'ils existent, des champs de village (3).

- (1) A cet égard, l'islam favorise l'installation des migrants en leur permettant de substituer des prières aux divers rites qu'imposent les religions traditionnelles. En fait les migrants ne sont guère en mesure d'en prendre le risque. L'installation des premiers migrants s'effectue toujours sous le contrôle étroit de la population d'accueil, qui propose elle-même les démarches nécessaires. Une communauté musulmane ne peut se développer que dans des villages où la population locale est islamisée (au moins une fraction d'entre elle) ou sous le couvert d'autres migrants animistes ou musulmans (qui avaient accepté pour eux-mêmes de sacrifier aux rites traditionnels).
- (2) Les difficultés soulevées par l'installation rendent compte pour une part du fait que certains migrants prolongent leur séjour chez leur logeur pendant plusieurs mois, jusqu'après l'hivernage. Ceci leur épargne nombre de problèmes (habitat, aide vivrière) ou permet de leur apporter une solution progressive: le migrant s'intègre souvent dans l'exploitation de son logeur mais cultive par ailleurs un vaste champ personnel qui l'année suivante sera l'amorce de sa propre exploitation.
- (3) Aux migrants sont souvent attribuées des parcelles dans l'aurole de terres devenues plus ou moins stériles (exploitation intensive dans le passé, disparition de tout couvert végétal arbustif) qui ceinture l'habitat et les champs de village.

Dès la première année, ou les années suivantes, il lui est généralement possible d'exploiter d'autres parcelles, à côté du champ de brousse de son hôte ou sur une portion récemment abandonnée de celui-ci. Dans quelques cas, le migrant s'installe immédiatement à l'écart du village sur une parcelle confiée par un villageois (1).

Pour le reste, les "fondateurs" ne peuvent guère compter que sur eux-mêmes. S'ils peuvent espérer quelques aides matérielles, un secours vivrier prolongé est peu vraisemblable. N'empruntant pas le canal des relations de parenté - où il se dénature - celui-ci s'inscrit dans des rapports de forte dépendance sociale, rarement souhaités et acceptés par les migrants. Aussi constate-t-on souvent que, hors le cas d'essaimages à courte distance (qui permettent des formes d'installation progressive (2)), les premiers venus sont souvent des personnages dynamiques, disposant de quelques revenus ou aptes à en obtenir immédiatement de secteurs d'activité autres que d'auto-subsistance. Un cas fréquent actuellement est aussi l'arrivée simultanée et coordonnée de plusieurs migrants, souvent proches parents qui, sous l'autorité de l'un d'entre eux, affrontent ensemble les difficultés de leur installation et se prêtent réciproquement main-forte, selon leurs possibilités. Sourì et Kamadena en offrent deux exemples.

L'inquiétude des premiers venus pour leur avenir immédiat est cependant grande. Aussi bien ne tentent-ils l'entreprise - nous l'avons précédemment montré - que si le milieu d'accueil ne leur est pas totalement étranger (3). Sauf s'ils acceptent de s'intégrer dans une famille, de se fondre au sein de la population locale (4), ils doivent être assurés au départ que leur installation est effectivement possible, assurance qu'ils obtiennent par l'intermédiaire (ou qu'ils escomptent) d'un membre de la population locale préalablement connu. C'est un élément capital des modalités de la pénétration mossi dans un lieu. Il rend compte en particulier du fait que celle-ci est toujours réalisée, que la "filière" soit rurale ou urbaine, par des migrants venant d'aires ou de lieux proches : les "terres neuves" ne sont jamais, pour les premiers immigrants, des terres inconnues.

-
- (1) Ces cas sont exceptionnels dans l'Ouest et le Sud-Ouest de la Haute-Volta lorsque la pénétration mossi est récente et encore peu importante. Ils deviennent plus nombreux lorsque, au niveau régional, l'implantation mossi s'étoffe et s'étend (le village de Sourì en offre un exemple). Ils correspondent souvent à un débordement du contrôle assuré par les autorités coutumières locales sur l'installation des migrants. Les cas sont beaucoup plus fréquents dans le Sud de la Haute-Volta, en pays Gurunsi où les rapports des migrants avec la population locale sont démultipliés et s'établissent d'emblée au niveau de chacun des lignages qui constituent la société villageoise.
 - (2) La proximité supprime nombre de difficultés matérielles (notamment l'enclos peut être construit peu à peu avec des retours quotidiens au lieu de résidence antérieur) et aussi agricoles : le déplacement de l'habitat peut être précédé par l'agrandissement progressif d'un terrain de culture, ou inversement le nouveau-venu continue pendant une ou deux années à exploiter ses anciens champs (compte non tenu de la possibilité d'un dédoublement temporaire de l'exploitation). L'installation peut être progressive.
 - (3) Et en premier lieu qu'ils connaissent la langue locale, ou une langue véhiculaire connue de tous.
 - (4) Relativement fréquents dans le passé (en particulier dans les aires de pénétration rurale et commerciale), les exemples paraissent rares actuellement. Les migrants concernés ont généralement été contraints de fuir leur village d'origine et recherchent l'isolement au regard de la société mossi.

L'aide attendue pour l'accès aux terres est essentielle. Elle conduit en particulier les premiers venus à assumer pleinement leur statut d'étranger, à s'installer en conformité avec les usages traditionnels, auxquels ils ne sauraient déroger. Pour ces migrants, par définition isolés, le cap est difficile à maintenir entre les processus d'insertion culturelle, et à terme, d'intégration, dans la communauté d'accueil (1), et une excessive distance sociale susceptible de compromettre une installation durable. Les quatre établissements présentés précédemment montrent quelle est l'habileté des migrants à s'introduire dans les villages sous le couvert d'individus extérieurs à la communauté locale (le Peul originaire du pays Mossi à Bondo, l'ancien manoeuvre devenu gendre du chef de village à Soumousso, le "gros" commerçant mossi de Dédougou à Sourï) ou quelque peu en marge de celle-ci, anciens combattants, catéchistes, commerçants (ainsi à Sourï, Kamadena) : les premiers s'interposent entre les migrants et la communauté locale, tandis que les seconds sont autant de points de faiblesse de cette dernière.

IV.2.2 - La genèse d'un paysage géographique

Le problème de l'accès initial à des jachères présente la même acuité pour les migrants ultérieurs. Il est un des fondements les plus stables des relations inégales, hiérarchisées, qui s'établissent entre les logeurs et ceux qu'ils accueillent, relations qui sont elles-mêmes les éléments essentiels de la construction sociale des groupements. Il est aussi le facteur prédominant dans la genèse du paysage géographique qui caractérise l'implantation mossi.

Sauf cas exceptionnel, tous les migrants ont un logeur (2). Pour les "fondateurs" c'est généralement un membre de la population locale. Les migrants ultérieurs choisissent pour la plupart un logeur parmi les familles mossi déjà présentes (3).

IV.2.21 - L'autonomie géographique, condition de l'essor d'un groupement

Les modalités de l'insertion géographique des nouveaux-venus dans les "terres neuves" sont remarquablement constantes. Mais il convient de distinguer deux aspects : l'habitat et les champs proches, les terrains de culture éloignés.

-
- (1) Les faits du passé et du présent montrent qu'un migrant qui accepte de s'engager dans un processus d'insertion au sein de la communauté qui l'accueille tend à se disqualifier en tant que "fondateur" potentiel d'un groupement d'immigrés.
 - (2) Dans les "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta, 4 % des migrants déclarent ne pas avoir eu de logeur (enquête psycho-sociologique).
 - (3) Dans les "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta, 11 % des migrants ont eu un logeur autochtone (enquête psycho-sociologique). En règle générale seuls les fondateurs d'établissements, parfois les chefs de groupements choisissent comme logeur un membre de la population locale. Il advient cependant que d'autres familles s'adressent directement à celle-ci pour leur installation bien que d'autres migrants soient déjà présents. La prééminence sociale liée à la fonction de logeur est telle que la fréquence des logeurs autochtones est en soi un indice du degré de cohésion sociale de l'ensemble des migrants rassemblés. Mais elle est aussi dans une certaine mesure un indice du degré de cohésion de la population locale face à l'immigration.

En règle générale, au premier venu (qu'il s'agisse d'une famille ou d'un petit groupe de familles) est attribué par son logeur ou par son intermédiaire un lieu (plutôt qu'une parcelle) situé un peu à l'écart ou à la périphérie des formes d'occupation plus ou moins permanente du sol liées à l'habitat local. Il n'est généralement pas délimité, sous réserve de discontinuités naturelles ou foncières de l'espace environnant. De même son exploitation n'est pas limitée dans le temps, dès lors qu'elle est continue.

Le migrant a l'autorisation -qu'il a sollicitée- de construire un enclos et d'exploiter un champ. Avec le temps, celui-ci sera agrandi, que sa superficie initiale ait été trop restreinte, ou que certaines portions en soient abandonnées. Cette extension de la parcelle initiale (technique d'utilisation du sol au demeurant peu habituelle parmi les populations de l'Ouest de la Haute-Volta) ne nécessite pas un accord préalable du chef de village ou du maître du sol. A terme, le migrant est installé au milieu d'une clairière de culture plus ou moins vaste qui rassemble son habitat, ses parcelles cultivées (ou du moins une fraction d'entre elles) et celles qu'il a précédemment abandonnées. Celles-ci peuvent en droit être à nouveau utilisées par la population locale: anciennes jachères récentes remises en valeur par le migrant, de surcroît souvent enclavées au milieu de terrains cultivés par ce dernier, elles sont en fait peu susceptibles de l'être avant longtemps (1).

Le fait est fondamental. Cette clairière de culture a vocation de devenir l'aire résidentielle du groupement susceptible de se former autour du premier venu. Celui-ci demeurera toujours responsable de son utilisation auprès de la population locale. Pour tous les migrants ultérieurs, il apparaîtra seul dépositaire du droit d'usage délégué par celle-ci, celui à qui ils doivent d'avoir pu s'implanter.

C'est ainsi que les faits apparaissent dans les établissements des "terres neuves", c'est à dire là où l'immigration s'est effectivement développée. Il s'agit contrairement d'une condition de l'essor d'un peuplement mossi.

Les modalités géographiques de l'accueil des premiers migrants sont le premier niveau d'un contrôle éventuel de l'apport migratoire par la population locale. Moins l'autonomie géographique accordée au premier venu est grande, plus est faible son aptitude à attirer et installer auprès de lui d'autres migrants, à susciter la mise en oeuvre de la dynamique socio-familiale qui conduira à la formation d'un groupement. Un migrant auquel est accordé pour son installation une parcelle enclavée au milieu des terrains de culture de la population locale a peu de chances de devenir bientôt le "kasma" d'un grand nombre de familles: il n'a pas la possibilité d'assurer lui-même leur insertion géographique initiale. Ne pouvant faciliter l'accès aux terres des nouveaux-venus, il perd l'essentiel de son aptitude à drainer les flux migratoires.

(1) Une des "forces" des migrations mossi est que les migrants savent se contenter, de sols médiocres dont la population locale n'a pas, ou n'a plus dans l'immédiat, l'usage, mais qui au regard du pays Mossi demeurent des sols convenables d'autant qu'ils ne sont pas limités dans l'espace.

Un migrant ne devient le "fondateur" d'un groupement que s'il dispose d'une assise territoriale suffisante (immédiatement ou à terme) pour lui permettre d'assumer l'aspect le plus important de la fonction attendue du logeur, elle-même fondement de la construction sociale du groupement. La "parcelle" qui lui a été initialement attribuée doit être suffisamment isolée au plan géographique pour pouvoir s'étendre à mesure de l'arrivée des nouveaux-venus, sans que la population locale par ailleurs fasse obstacle à cette extension (1), et sous réserve que celle-ci reconnaisse le caractère collectif de la présence mossi, délègue au premier venu le droit d'installer lui-même les migrants ultérieurs.

Ceci dépend pour une grande part de facteurs géographiques, en particulier du type d'habitat et des structures de l'espace villageois, lesquels varient selon les régions et les sociétés concernées.

L'Ouest de la Haute-Volta avec ses villages compacts, ses auroles de champ de village restreintes (parfois absentes), l'appropriation collective des terres (qui élimine toute discontinuité foncière) est particulièrement favorable à l'essor de groupements importants.

Il est clair cependant que le degré d'utilité (besoins en terres) ou d'intérêt (aptitudes agricoles particulières) pour la population locale des terres qui cernent la "parcelle" initialement attribuée aux migrants modifie les conditions d'extension de celles-ci. La population locale sait s'en réserver l'usage, en les exploitant elles-mêmes ou en interdisant leur accès.

Cela dépend aussi de la façon dont la population locale accueille les migrants, les situe par rapport à elle-même, en somme de l'autonomie sociale qu'elle leur accorde ou tolère, en fonction de ses propres structures socio-politiques et leur projection territoriale, en fonction également de la proximité culturelle entre les deux groupes. Mais le nombre joue dans ce domaine un rôle essentiel, et les attitudes réciproques des uns et des autres peuvent se modifier à mesure que l'effectif des migrants croît en valeur absolue et relative.

(1) Si l'espace ne manque pas, cette extension ne soulève généralement pas de problème, pour des raisons différentes selon les sociétés concernées. Pour les populations de l'Ouest de la Haute-Volta, le champ est une unité géographique stable qui acquiert dès le défrichement sa forme et son étendue définitives; bien que déconcertées par le comportement des Mossi à cet égard, elles admettent ou tolèrent que l'agrandissement d'une parcelle n'est pas un fait nouveau qui requiert leur accord préalable. Au Sud de la Haute-Volta, les populations locales exploitent le sol d'une façon voisine de celle des migrants: pour elles, l'attribution d'une parcelle inclut naturellement son extension géographique éventuelle, sous réserve qu'elle s'inscrive dans un même domaine foncier.

Le site et le degré de maîtrise des lieux qui ont été attribués au premier venu sont des facteurs essentiels de la formation du groupement au plan géographique (1).

IV.2.22 - L'évolution de l'espace mossi : dichotomie et essaimage

Lorsqu'un nouveau migrant choisit de s'installer dans le même village, deux voies s'offrent à lui. Il peut s'adresser directement à un membre de la population locale, et obtenir à son tour, selon le même processus que son prédécesseur, une parcelle proche ou à l'écart de la précédente, susceptible également de s'étendre dans les mêmes conditions.

Cette ségrégation initiale résulte d'un choix : le nouveau-venu ne souhaite pas s'insérer dans le village sous le couvert du migrant déjà présent. Les raisons peuvent en être multiples : ils ne se connaissent pas, et en particulier ils ne viennent pas de la même région du pays Mossi (2) ; ils ne partagent pas la même religion ; les relations qui les unissent sont déséquilibrées, au profit du dernier venu : un migrant s'efforcera de ne pas être l'hôte de son neveu utérin, de son gendre, ou du membre d'un groupe social dont le statut est très modeste par rapport au sien (descendant d'ancien captif, silmi moaga) (3). Elle porte en germe la possibilité du développement de deux unités socio-résidentielles mossi.

Mais le plus fréquemment le nouveau-venu s'adresse au migrant déjà installé. Nous montrerons que la présence de ce dernier a été en fait un des facteurs déterminants du choix de son nouveau lieu d'installation.

Le logeur présentera le nouveau-venu au chef de village, intercédera pour qu'il obtienne l'autorisation de s'installer dans le village, lui cèdera une fraction de la parcelle qui lui a été initialement attribuée afin qu'il y fixe son enclos et ses premiers terrains de culture, ce qui le conduira lui-même parfois à agrandir sa parcelle.

Il en sera de même pour toutes les familles qui le rejoindront ultérieurement ou qui choisiront pour logeur un des migrants qu'il avait auparavant accueillis (4). Les enclos se multiplient, tendent progressivement à être de plus en plus proches les uns des autres ; le parcellaire s'émiette ; la clairière de culture centrale s'étend sous l'effet de défrichements périphériques. Mais cette extension rencontre des limites naturelles (présence d'un bas-fond, d'une table cuirassée, d'une zone inculte...) ou anthropiques (présence de champs exploités par d'autres groupements mossi ou par la population locale, mise en défens de certaines aires).

-
- (1) L'autonomie initiale la plus grande est obtenue par les migrants qui se fixent d'emblée à l'écart de l'habitat local, le plus souvent par le biais d'un processus d'essaimage à courte distance. Ils s'installent généralement sur des jachères de champs de brousse, à proximité de terrains de culture de la population locale qui sont destinés à être abandonnés à court terme. Le village est en quelque sorte investi par les migrants par l'extérieur. C'est potentiellement la situation la plus favorable à l'épanouissement de groupements mossi.
 - (2) Les établissements mossi de Kamadena, Sourî, et Soumoussou montrent bien comment les groupements se définissent souvent par un pôle d'origine des familles particulier.
 - (3) Par contre le migrant peut être rejoint par un "père" ou "grand frère" qui tendra ipso facto à assumer tout ou partie des fonctions du kasma. Mais le cas est relativement rare.
 - (4) Ce migrant ne pourra les installer que sur la parcelle qui lui avait été confiée, généralement restreinte, enclavée. C'est un puissant frein au développement de sous-unités sociales.

Aussi, à mesure que l'apport migratoire se poursuit, l'espace occupé par les Mossi subit deux transformations successives.

L'espace disponible et accessible à proximité des enclos est progressivement remis en jachère et n'est plus à même de contenir l'ensemble des terrains de culture des migrants présents. Ceux-ci exploitent désormais des champs plus ou moins éloignés ; ne demeurent près de l'habitat que les champs de case (kamanga) et de village (kankaogo), ainsi que le cas échéant les parcelles exploitées à titre personnel par les épouses et les enfants. Chaque groupement mossi tend ainsi à terme à élaborer dans la portion d'espace qui entoure l'habitat un paysage géographique dont les diverses unités et leur répartition rappellent sans équivoque les aires centrales habitées et cultivées de façon plus ou moins permanente qui caractérisent les terroirs villageois en pays Mossi. L'évolution vers ce "modèle" d'organisation de l'espace autour de l'habitat est plus ou moins rapide, plus ou moins homogène, entrecoupée parfois de l'essaimage d'une fraction des migrants, qui libère une partie des terres. Mais elle est constante.

L'aire centrale est généralement perçue par la population locale comme une entité collective, l'ensemble des enclos mossi et des champs qui les entourent. Le droit d'usage du sol concédé est permanent, dès lors que les migrants n'abandonnent pas le lieu. Le nombre des enclos peut s'y multiplier : le chef de village ne fera jamais obstacle à l'implantation d'un nouveau migrant, d'autant que celui-ci est souvent un parent proche d'une famille déjà présente et que son installation lui est présentée comme le prolongement de celle de son logeur ("mon frère, mon neveu... est venu me rejoindre"). De même la population locale s'oppose rarement à l'extension éventuelle de cette aire centrale, sous l'effet de défrichements successifs sur ses marges. Son accord n'est d'ailleurs guère sollicité : les migrants estiment simplement agrandir leur ancienne parcelle. On observe cependant dans certains établissements des initiatives de la population locale (mise en défens, ou mise en valeur apparemment précipitée des terres) qui visent à prévenir une occupation ultérieure du sol par les Mossi dans certaines directions, plus souvent dans certaines zones particulières (ainsi les bas-fonds), et parfois à contenir l'expansion de l'espace occupé par les migrants (1).

(1) L'exemple le plus net, parmi l'ensemble des établissements étudiés, est celui de Bondaotenga (Cercle de Toma), situé sur les terres du village Marka de Bouna, à 7 km de celui-ci. Le premier groupe de migrants s'est installé en 1964 dans des champs de brousse qu'il avait commencé à exploiter alors qu'il résidait dans l'établissement proche de Doumbassa, à proximité du champ d'un Marka de Bouna. L'effectif des migrants s'est rapidement accru. Parallèlement, les champs Marka se sont multipliés au Nord, à l'Est, au Sud, enfermant le groupement mossi comme dans une nasse. Toute possibilité d'extension lui fût rapidement interdite : une partie de la population a essaimé sur les terres d'un village voisin.

A cette aire centrale s'oppose désormais une aire périphérique, domaine des champs de brousse. Les conditions offertes à l'implantation et la distribution géographique de ces champs sont très variables selon principalement l'intérêt que porte la population locale aux terres qui lui appartiennent, lui-même lié à leur utilité (charge démographique pesant sur le sol, aptitudes agricoles) et à la nature des droits qui sont exercés sur elles (appropriation collective, lignagère, familiale) (1).

Autant les migrants parviennent généralement à imprimer dans l'aire centrale le paysage géographique qui leur est familier, autant dans l'aire périphérique l'étendue et la répartition de l'espace agricole mossi, leur évolution sont étroitement dépendantes de l'attitude adoptée par la population locale dans l'attribution des terres. Celle-ci peut être individuelle ou collective, les terrains accordés sont délimités ou non, choisis par celui qui prête ou par celui qui demande, toujours accolés ou proches des champs de la population locale, ou situés à l'écart. Si la formation d'un groupement mossi est liée aux modalités géographiques de l'installation des premiers migrants, son développement dépend du contrôle que la population locale parvient, lorsqu'elle le souhaite, à établir sur l'accès aux terres éloignées, du degré d'autonomie laissé aux migrants dans l'utilisation du sol (mode d'évolution des espaces cultivés, formes de regroupement, notamment). La "réussite" de l'implantation mossi au niveau local est directement assujettie aux conditions et modalités de l'exploitation du sol dans l'aire périphérique. C'est à travers celles-ci que la population locale conserve, le plus souvent, une certaine maîtrise sur l'implantation mossi, soit qu'elle veille à ne pas laisser devenir permanent le droit d'usage du sol par essence temporaire (lié à la durée d'exploitation des champs), soit qu'elle cantonne les terrains de culture des migrants dans des secteurs déterminés de son terroir. Dans le premier cas, les conditions de l'activité agricole des migrants sont périodiquement remises en cause. Dans le second, le nombre des migrants devra s'adapter à l'espace agricole effectivement disponible. Avec le degré d'autonomie géographique accordé initialement aux premiers venus, ce sont les principaux mécanismes dont la population locale dispose pour contrôler l'insertion des migrants dans l'espace villageois. A défaut, elle se condamne à perdre la maîtrise de son propre espace.

Il y a très peu d'exemples d'une telle évolution dans les aires de peuplement rural ancien. Au contraire on constate que, quelle que soit l'étendue de l'espace villageois dans lequel ils sont insérés, nombre d'établissements mossi connaissent une situation de réelle pénurie de terres (2) ou de dépendance foncière (3) ceci indépendamment du nombre des migrants rassemblés.

(1) Les terres tombées en déshérence (villages abandonnés dont la population a disparu ou s'est réfugiée dans des lieux éloignés ; lignages ou familles éteints) sont pour les migrants d'un accès particulièrement aisé. Ce facteur joue un rôle notable dans l'occupation par les Mossi des terres riveraines de la Vallée de la Volta Noire.

(2) A Raotenga par exemple, dans le Cercle de Toma (aire A.1.3.), mais aussi dans plusieurs établissements voisins (Tiema, Kola, Konti,...), le secteur foncier laissé en libre jouissance aux migrants par la population Samo, à l'Est d'un affluent de la Volta noire, est depuis longtemps déjà trop peu étendu compte tenu des effectifs rassemblés, pour satisfaire l'ensemble de leurs besoins vivriers. Nombre d'exploitants sont contraints de solliciter l'octroi de parcelles sur l'autre rive de l'affluent; dans un secteur strictement contrôlé par la population Samo. La survie économique du groupement mossi dépend en fait de celle-ci.

(3) A Bétaré et Nikouem, dans le canton de Guiaro (aire A.1.1.), il n'y a pas d'espace mossi autonome, permanent, hors les parcelles qui ceignent les enclos familiaux. Chaque champ de brousse fait l'objet d'une attribution individuelle et temporaire.

En particulier, l'existence de "quartiers" mossi, à l'écart de l'habitat local, au milieu d'une vaste clairière de cultures plus ou moins permanentes ne doit pas faire illusion : les ressources vivrières des immigrants dépendent pour une grande part des champs temporaires dispersés dans une aire périphérique demeurée soumise à l'emprise foncière de la population locale. La survie économique du groupement dépend des prêts de terres.

Qu'en sera-t-il dans les "terres neuves" ? L'immigration y est très récente et inachevée. L'insertion de l'espace agricole mossi dans les terroirs villageois ne présente pas encore des caractères définitifs, stables. La vivacité de l'apport migratoire, l'importance des effectifs déjà présents, l'aspect effréné de la course aux défrichements laissent localement augurer que la population locale devra tôt ou tard définir précisément les conditions de l'accès aux terres des migrants, sous peine de mettre en cause son propre avenir.

Le maintien d'un apport migratoire vigoureux peut conduire à une deuxième transformation de l'espace mossi qui prolonge la précédente. Quelles qu'en soient les raisons, l'aire centrale ne peut indéfiniment s'étendre. Les enclos se tassent les uns à côté des autres, les champs de village se réduisent à des superficies dérisoires, l'élevage de la volaille, du petit bétail soulèvent des problèmes de voisinage ; l'installation des nouveaux-venus devient difficile. Souvent sans attendre le terme ultime de cette évolution, pour un motif ou pour un autre (1) des migrants vont souhaiter s'éloigner. Certains émigrent vers d'autres établissements. D'autres tentent de déplacer leur enclos en général sur leurs champs de brousse. On voit bien comment la nature du contrôle conservé par la population locale sans l'utilisation du sol dans l'aire périphérique peut faciliter ou au contraire s'opposer à ce transfert de l'habitat. En tout état de cause, celui-ci suppose l'accord préalable de la population locale (2).

Un nouveau quartier peut être ainsi fondé, qui attirera de façon privilégiée les nouveaux-venus éventuels, ou même suscitera un sursaut de l'apport migratoire (3). Parfois, en particulier lorsqu'il est créé par un migrant étroitement apparenté au "Kasma" du groupement, ce quartier peut n'être qu'une nouvelle unité résidentielle et rester lié, au plan social, au groupement initial dont il est une cellule-fille. Mais le plus souvent cet essaimage de l'habitat s'accompagne immédiatement ou à terme d'une segmentation du groupement.

Une nouvelle unité socio-résidentielle mossi s'organise, dont l'évolution est désormais distincte de celle dont elle est issue.

A travers les modalités de l'insertion géographique des nouveaux-venus, elle façonnera à son tour, dans son aire centrale, dans les mêmes conditions un paysage géographique conforme au "modèle" caractéristique de la société mossi.

-
- (1) "pour être à l'aise", pour disposer de plus grands champs de villages, à la suite de conflits avec les voisins,...
 - (2) La population de Sourï l'a donné ; celle de Soumousso l'a jusqu'à présent refusé ; celle de Kamadena n'est pas concernée : le nouveau quartier s'est créé sur les terres d'un village voisin ; apparemment, à Bondo, le problème ne s'est pas encore posé.
 - (3) Dans des territoires villageois très étendus, l'essaimage de l'habitat dans un nouveau "quartier" peut ouvrir aux champs mossi de nouveaux espaces inaccessibles jusqu'alors en raison de l'éloignement.

IV.2.3. La construction sociale du groupement

Ce paysage géographique résulte à la fois des modalités de l'insertion des nouveaux-venus, et de l'évolution de l'espace cultivé autour de l'habitat à mesure que le nombre de migrants s'élève. Il est aussi à la fois l'expression et le support d'un paysage social.

Le fait pour un migrant de construire son enclos, de cultiver son champ de village sur une parcelle qui lui a été confiée par son logeur, introduit immédiatement entre les deux individus une relation sociale très forte, hiérarchisée, qui s'ajoute aux liens éventuels qui les unissaient auparavant ou les supplée. Elle est un fondement essentiel de la construction sociale du groupement, et le plus durable (elle persiste tant que le nouveau-venu ne déplace pas son enclos).

Le nouveau-venu attend par ailleurs de son logeur qu'il lui apporte certains secours immédiats (abri initial, accès au puits, la campagne agricole, complément vivrier), ainsi qu'une assistance ultérieure éventuelle : nous montrerons que les deux ou trois premières années de séjour sont toujours pour le migrant une dure épreuve.

Ces diverses aides attendues et obtenues sont capitales. On peut admettre que dans une large mesure elles rendent l'immigration possible. Démultipliant d'une part le nombre de familles susceptibles de venir, en leur permettant de connaître le lieu, la présence des premiers migrants, tous logeurs potentiels, permet d'autre part leur installation : elle ouvre concrètement le lieu aux flux migratoires mossi.

Au-delà des incertitudes inhérentes aux enquêtes sur les motifs des décisions des individus, un fait en porte témoignage. La question "pour quelle raison avez-vous choisi de vous installer dans ce village ?" a été posée à l'ensemble des migrants de dix établissements mossi des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute Volta (1). Dans près de deux cas sur cinq, ces derniers se réfèrent à la présence dans le village d'un autre migrant, généralement leur logeur, qu'ils ont souhaité rejoindre, qu'ils ont "suivi", dans quelques cas (surtout dans l'aire B.2.4., près de Bobo-Dioulasso) qui les a invités à venir. (cf. tableau n°23). Ce processus d'attraction des migrants par les familles déjà présentes se manifeste dans des conditions peu différentes quel que soit le lieu de résidence antérieur des nouveaux-venus (pays Mossi ou autres, aires de migration).

Tableau N° 23. Motifs du choix du lieu d'installation par les migrants dans divers établissements des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute Volta

<u>Motifs liés à</u>	<u>Origine</u>		<u>Ensemble</u>
	<u>Pays Mossi</u>	<u>Autres aires de migration</u>	
Attraction du site	48 %	60 %	55 %
des migrants	43	35	38
Autres	9	5	7
	100	100	100
Nombre de familles	157	165	322

On n'observe par ailleurs aucune variation significative selon la région d'origine au pays Mossi et selon les aires d'accueil (aires de peuplement ou de pénétration). Il répond à un comportement constant.

(1) Les établissements concernés se répartissent dans les aires B.2.2., B.2.3., B.2.4., A.3.3., A.3.4.

Le choix du logeur a une grande portée. Dans l'immédiat, en dépendent la possibilité et les modalités de l'installation du nouveau-venu. Il a en retour un contenu social important : il implique l'acceptation d'une prééminence sociale du logeur et engage pour l'avenir la place de l'individu dans le groupement. Il pèse fortement dans la décision du migrant de s'installer dans tel lieu.

Dans les groupements ruraux, dans trois cas sur cinq, le logeur est un parent (1), une fois sur trois c'est un membre du même lignage (cf. tableau n° 24). Les liens sociaux qui s'établissent entre le logeur et ses hôtes se superposent ainsi le plus souvent à des relations de parenté antérieures. En règle générale, ils leur sont homologues ou du moins ils n'en inversent pas le sens. Le migrant évitera de choisir pour logeur un individu au regard duquel il dispose au préalable d'un statut social ou familial plus éminent, ceci d'autant plus que leurs rapports sont plus proches, plus actuels. Les nouvelles relations qui s'établissent entre les individus, à travers les prolongements sociaux des fonctions assurées par le logeur, renforcent le plus souvent des liens antérieurs, mais ne les bouleversent pas.

Tableau N° 24. Distribution des types de relations "logeur-logé" dans divers établissements des "terres neuves" actuelles

Type relation	Groupements ruraux (2) (3)			Communautés musulmanes
	OUEST	SUD	Ensemble	
Même lignage	33	35	34	26
Parenté matern.	22	21	22	7
Allié	7	5	6	1
Amitié, voisin.	28	28	28	22
pas de relation	9	11	10	14
caractère relig.	-	-	-	30
	100	100	100	100
Nombre de familles:	275	233	508	73

Ces proportions n'expriment qu'un aspect limité de la densité du tissu de relations socio-familiales dans lequel s'insère le migrant. Ils suffisent à montrer l'importance des liens familiaux dans le processus qui conduit au développement des groupements d'immigrés mossi. Seuls 10 % des migrants n'avaient aucune relation antérieure avec leur logeur.

(1) Dans les six établissements des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta (1 en A.3.3., 1. en A.3.4. et 4 en A.3.5.) étudiés par l'enquête psycho-sociologique, 53 % des 128 migrants ont choisi comme logeur un parent, et 11 % un autochtone.

(2) Ont été exclus du dépouillement les groupements rassemblant moins de 5 familles. Il ne s'agit que des relations entre migrants Mossi (ne sont pas comprises en particulier les relations des fondateurs de groupements avec leur hôte, membre de la population locale).

(3) Dans l'Ouest de la Haute-Volta, les dix établissements concernés appartiennent aux aires A.3.3., A.3.4., B.2.2., B.2.3., B.2.4. Dans le Sud de la Haute-Volta, à huit établissements des aires A.3.1. et A.3.2. ont été joints deux établissements (Poura et Nanano) de l'aire A.2.1. développés après 1960.

On remarque l'originalité des communautés musulmanes où la réputation des personnalités qui les dirigent, les animent, se substitue aux relations de parenté, en particulier les plus distendues. Il conviendrait toutefois de distinguer ces communautés selon l'effectif des familles rassemblées : les plus petites se réduisent parfois pour l'essentiel à un noyau lignager ; constituées autour de personnages extrêmement réputés, les plus grandes accueillent souvent des migrants venus de toutes parts (1).

Deux autres faits sont également remarquables. La distribution des relations "logeur-logé" reste semblable que les migrants viennent du pays Mossi ou d'autres aires de migration. Il en est de même quel que soit le site des lieux d'immigration : la nature des relations entre les migrants et leur hôte est la même dans l'Ouest et le Sud de la Haute-Volta, bien que les migrants proviennent de régions distinctes du pays Mossi (Yatenga et Cercle de Yako dans le premier cas, Cercle de Koudougou surtout dans le second) et que les conditions humaines locales de l'accueil des migrants soient différentes.

Entreprise au niveau de chaque établissement (communautés musulmanes exclues) l'analyse tend à montrer que la part des relations de parenté entre les logeurs et leurs hôtes tend à diminuer à mesure que l'établissement est plus important, et plus hétérogène, rassemblant un grand nombre de groupements. Parmi les quatre établissements présentés précédemment, cette part est de 72 % à Bondo, 66 % à Kamadena, 60 % à Soumouso, 56 % à Sourì. Dans la mesure où la nature des relations entre le logeur et ses hôtes en est un indice, la cohésion sociale "moyenne" des groupements diminue à mesure que leur nombre à l'intérieur d'un même établissement s'élève. Les exemples de Sourì et Kamadena nous montrent cependant qu'il y a en fait juxtaposition de groupements cohérents et d'autres particulièrement peu structurés. La multiplicité des groupements dans un même village répond généralement à un apport migratoire très abondant, et au moins en partie désordonné, "sauvage", ne s'inscrivant plus pour une part dans les normes les plus usuelles du comportement individuel et collectif des migrants.

Mais les deux faits majeurs sont bien la part élevée des relations de parenté, et sa relative constance. Dominées par le problème de l'accès aux terres, les difficultés soulevées par l'installation des migrants sont effectivement dans l'ensemble les mêmes partout. L'importance de l'aide attendue du logeur n'est certainement pas étrangère au souci des migrants de choisir un personnage à qui ils sont liés au préalable par des relations telles qu'elles garantissent que cette aide sera obtenue. La nature des relations entre le logeur et ses hôtes, et à travers elle, la densité du tissu social dans lequel s'insère le migrant, ne sont pas fortuites : elles traduisent un choix délibéré. Dans quelle mesure ce choix est-il le reflet d'un véritable projet social ?

IV.2.4. Les incidences sur les flux géographiques

Pratiquement tous les migrants ont un logeur et pour 90 % d'entre eux, ce logeur est un parent ou un individu déjà connu. Dans l'Ouest de la Haute-Volta, parmi les migrants interrogés, un sur trois déclare avoir choisi son lieu d'installation en raison de la présence de ce parent ou ami. On peut admettre que l'existence d'une famille à laquelle on est uni par des relations plus ou moins étroites est toujours un élément fondamental parmi les divers motifs qui ont conduit le migrant à choisir tel lieu de préférence à l'ensemble des autres lieux susceptibles par ailleurs de répondre à ses préoccupations.

(1) L'une des communautés musulmanes de Nanano (Subdivision de Fara), la plus importante parmi celles que nous avons observé, rassemble 21 familles (et près d'une centaine d'élèves coraniques) : 8 sont originaires de l'Ouest-Mossi, 5 du Sud-Mossi, 4 du Yatenga, 3 du Centre-Mossi (une origine est inconnue).

Elle permet au nouveau-venu de s'insérer dans le groupement sans bouleverser son champ de relations familiales et sociales antérieures, sans le contraindre à innover dans son comportement social. Inversement l'absence de relations avec les différentes familles déjà installées interdit pratiquement l'accès de ce lieu au migrant : les conditions sociales de son insertion l'en détournent.

Entre le choix par chacun des migrants de son lieu d'installation et les divers éléments du nouvel environnement géographique retenu s'interpose un facteur humain. Le migrant mossi n'accède à un lieu qu'à travers un autre migrant déjà présent. L'essor d'un groupement repose sur l'enchaînement de flux individuels.

Ceci a une influence essentielle sur certains aspects géographiques des migrations rurales mossi actuelles.

Si par exemple, les Mossi de la Subdivision de Bagaré (ou installés à l'Est du Cercle de Toma) ne se rendent pas dans l'aire A.3.2. (rives de la Volta noire, au niveau de Tenado) pourtant peu éloignée (moins de 50 km pour la partie la plus proche), mais se dirigent en grand nombre vers l'aire A.3.4. en des lieux distants parfois de plus de 200 km de leur village d'origine, ce n'est pas parce qu'ils ont jugé que le milieu d'accueil en A.3.2. était peu digne d'intérêt, mais parce qu'ils n'y connaissent personne, et qu'ils ne sont pas tentés de s'y installer. En raison des processus qui ont conduit à la formation du champ migratoire mossi dans le passé, et à son évolution récente, ils n'ont pas été à même d'être parmi les fondateurs de groupements. Ces derniers sont venus essentiellement d'établissements mossi installés en pays Léla (dont Tenado et les gares de Batondo, Zamo), ou la ville de Baremo et sont originaires de la région de Koudougou et Nanoro (1). La distance qui sépare cette région de la Subdivision de Bagaré, et l'orientation géographique distincte de leurs flux d'émigration anciens (aires B.1.3. et A.1.2. pour la première, A.1.3., A.1.4. pour la seconde) font que leurs populations respectives ont peu de chance d'être liées par des relations quelconques, celles-ci étant dans une large mesure fonction de la proximité (notamment à travers les aires matrimoniales). Les migrants installés dans l'aire A.3.2. n'exercent aucune "attraction" sur les familles de Bagaré. Pour celles-ci, l'aire A.3.2. n'est pas, dans les conditions actuelles, une aire d'accueil potentielle.

On voit bien comment la nécessité pour un migrant de s'insérer dans un groupement à travers un individu déjà connu, si possible apparenté, est directement à l'origine de la mise en place d'axes migratoires privilégiés, de la polarisation des flux géographiques (2). Associée au rôle moteur assuré par les flux indirects dans la pénétration initiale des nouvelles aires d'accueil, elle rend compte de la concordance de ces axes migratoires, au regard du pays Mossi, selon que les familles viennent d'autres de migration ou directement de leur village natal : fondant les nouvelles aires d'accueil, les premières ont attiré auprès d'elles de façon privilégiée des familles partageant la même origine au pays Mossi. Elle permet par ailleurs de comprendre les modalités de l'expansion actuelle de certains pôles de départ à l'intérieur du pays Mossi : ils s'étendent progressivement par auroles successives ou émettent subitement des pseudopodes, au hasard de la projection géographique des champs socio-familiaux des migrants assurant les fonctions de logeur.

(1) Un certain nombre de familles sont toutefois, nous l'avons noté, originaires du Cercle de Gourcy. C'est un flux géographique discordant, peu important, qui a ses racines dans le passé. Il y a quelques décennies, la vallée de la Volta noire (rive gauche) fût un important axe de déplacement (à pied) des migrants du Sud du Yatenga qui se rendaient au Ghana.

(2) Ceci n'exclut pas l'installation de quelques familles éparses ou regroupées en petits noyaux, ayant des origines diverses au pays Mossi. Soit elles viennent d'une région où les mouvements d'émigration sont nombreux : qu'elles ne se soient pas jointes aux flux géographiques dominants issus de leur région natale (le motif du départ se réfère souvent à la situation sociale ou familiale du migrant) est en soi l'indice d'une relative inaptitude à "attirer" d'autres familles. Soit elles viennent d'une région où les flux d'émigration sont rares : elles ont peu de chances de parvenir rapidement à rassembler autour d'elles de nombreuses familles, condition et moyen d'une amplification de l'apport migratoire.

Relevons qu'une région du pays Mossi ne peut être une aire de départ potentielle que si sa population dispose d'aires d'accueil où elle trouvera des groupements qui offriront à son installation les conditions sociales indispensables. Elle a deux moyens pour y parvenir.

Elle ouvre elle-même une aire d'accueil et fonde des établissements : compte tenu des processus géographiques susceptibles d'être mis en oeuvre, cette aire sera peu éloignée ; le cordon d'aires-refuges qui cerne le pays Mossi peut à cet égard être un obstacle important.

Elle s'insère dans une aire d'accueil déjà investie par des familles venant d'une autre région, auxquelles l'unissent des relations diverses : cette région sera nécessairement proche.

On mesure ainsi tout le poids des facteurs socio-familiaux dans l'évolution à la fois du champ migratoire mossi et des pôles de départ à l'intérieur du pays Mossi.

IV.2.5. L'évolution des groupements : un processus d'auto-développement

IV.2.5.1. Une immigration spontanée

Dès qu'un nouveau lieu est investi par des familles mossi, il représente un puissant "appel". Par le biais des migrants présents, qui sont autant de logeurs potentiels, il draine des flux de plus en plus nombreux à travers un réel processus d'auto-développement qui rend compte de l'extraordinaire puissance de l'immigration mossi au niveau local, et qui souvent déconcerte la population d'accueil. La pénétration mossi en un lieu est immédiatement suivie (sous certaines conditions toutefois, nous l'avons vu) d'une phase d'implantation massive soutenue par une dynamique socio-familiale d'autant plus efficace qu'elle répond à un choix délibéré des migrants. Elle est aussi d'autant plus irresistible, inflexible qu'elle est la somme d'initiatives individuelles, spontanées, prises par les nouveaux-venus, et qu'elle est dans une large mesure aveugle aux conditions d'accueil d'ensemble offertes aux migrants. Il n'y a pas de lien direct entre le choix par chacun des migrants de leur lieu d'installation et les conditions de leur multiplication en ce lieu.

Si les familles déjà présentes "appellent" les flux extérieurs, elles ne les contrôlent pas. Sauf exception (1), la décision de s'installer est prise par le nouveau-venu, après avoir parfois visité le lieu pour s'assurer que cette installation est possible. La nature des relations qui souvent l'unissent au logeur choisi fait que ce dernier ne peut refuser de l'accueillir, tandis que par ailleurs, selon les résultats de l'enquête psycho-sociologique, les trois quarts des migrants souhaitent effectivement que d'autres familles les rejoignent (2). Au demeurant, les logeurs sont généralement satisfaits d'accueillir de nouveaux migrants dont ils seront la "tête" dans le groupement et qui fortifient leur propre statut social.

(1) La plus fréquente de ces exceptions s'observe surtout dans les établissements ruraux proches de colonies mossi urbaines : des commerçants, artisans (et aussi fonctionnaires) mossi confient l'exploitation de leurs champs à des parents ou des manoeuvres permanents appelés à cet effet.

(2) Pour P. Lesselingue, ce souhait traduit "un désir de conformité à un groupe" tandis que la multiplication des migrants leur permet d'atténuer le sentiment de culpabilité qu'a fait naître leur départ à son égard.

Les familles déjà présentes ont d'autant moins de raison de s'opposer à l'arrivée de nouveaux-venus que le problème de leur insertion n'est jamais posé en référence à l'ensemble des migrants rassemblés. Chacun s'insère individuellement avec l'aide et sous la caution de son logeur : le site de l'enclos familial, l'étendue des champs de village, l'accès à un puits, la localisation et la superficie des champs de brousse sont autant de problèmes réglés au niveau de chaque migrant. Le groupement mossi est un agglomérat de familles venues pour l'essentiel à leur propre initiative. Au-delà de "l'appel" qu'ils représentent en eux-mêmes, le "Kasma", le logeur n'ont pas de responsabilité active dans l'essor du groupement. Ils ouvrent le lieu à un apport migratoire qu'ils ne maîtrisent pas, qui s'impose à eux cas par cas.

Cette absence de contrôle par les migrants déjà présents sur les flux ultérieurs s'accompagne d'un comportement dilatoire au regard du milieu d'accueil. A aucun moment, aucun migrant n'appréhende l'ensemble des conditions d'installation et de séjour offertes aux familles déjà présentes, ou susceptibles de venir. Il n'y a pas de stratégie collective, notamment au regard des terres disponibles et accessibles, sauf parfois nous l'avons vu, de la part de la population locale.

Aussi bien peut-on affirmer que, dans une certaine mesure, les migrants mossi n'ont pas réellement choisi leurs aires d'installation actuelles privilégiées, les "terres neuves". Ils sont devenus nombreux parce que ces aires s'y prêtaient. Leur localisation est une conséquence de l'affrontement, renouvelé en chaque lieu, des dynamismes géographique et socio-familial qui sous-tendent les migrations mossi, aux conditions offertes aux migrants par la population et le milieu d'accueil. L'expansion de l'immigration mossi n'était, lors de l'installation des premiers venus, qu'une virtualité qui a trouvé des éléments favorables à son épanouissement.

IV.2.5.2. L'émigration, expression d'un ajustement des hommes entre eux et par rapport au sol

Si l'apport migratoire se poursuit avec vigueur, il impose inéluctablement un ajustement ultérieur des effectifs aux terres effectivement disponibles et accessibles, compte tenu notamment, de l'indispensable mise en repos des parcelles après quelques années d'exploitation : toutes les terres "libres" ont été utilisées avant que les premiers champs exploités soient suffisamment reposés et susceptibles d'être à nouveau mis en culture. Le nombre des immigrants se révèle excessif ou bien face à l'ampleur de l'apport migratoire, la population locale décide de préserver l'accès de certaines fractions de son terroir : un manque de terres peut apparaître dans l'une ou l'autre des deux parties de l'espace mossi -aire centrale ou aire périphérique-, d'autant plus rapidement dans la seconde que le système agricole mis en oeuvre par les migrants est, au moins dans une première phase, peu économe du sol.

Cet ajustement revêt plusieurs formes qui se manifestent l'une après l'autre ou simultanément. Une fraction de la population peut essaimer vers d'autres lieux, sur les terres du même village, (permettant la mise en valeur de terrains de culture jusqu'alors trop éloignés) ou sur celles de villages voisins : l'adaptation du nombre des migrants à l'espace disponible est un des principaux fondements de l'apparente liberté que manifestent souvent les faits géographiques mossi (aires résidentielles et terrains de culture) au regard des structures territoriales du milieu d'accueil. Des familles peuvent également émigrer vers d'autres établissements plus ou moins éloignés, ou retourner au pays Mossi.

Plus de trois migrants sur cinq (communautés musulmanes exclues) rejoignent et sont accueillis par des parents. Ils s'intègrent dans des groupements qui leur offrent un paysage social familial, où pour l'essentiel les types de relations entre les individus s'inscrivent dans le système de parenté traditionnel, dissimulant les effets spécifiques des rapports sociaux créés par la migration elle-même entre le logeur et ses hôtes. Le migrant s'identifie dans son nouveau lieu de résidence inséré dans un ordre social sensiblement assorti au modèle qui lui est coutumier.

On ne peut ignorer cependant qu'inversement près de deux migrants sur cinq n'ont avec leur logeur, au mieux, que des relations antérieures d'amitié ou de voisinage. Indifférente au lieu de résidence antérieur des migrants, ou à leur origine au pays Mossi, cette proportion est apparue liée à l'hétérogénéité des établissements mossi, elle-même proportionnelle dans une certaine mesure aux effectifs de migrants. Plus les groupements développés sur les terres d'un même village sont nombreux, moins dans l'ensemble chacun d'eux est cohérent. Cette relation dissimule en fait - nous l'avons vu - une certaine diversité. On observe généralement, (ainsi dans les établissements présentés précédemment) une grande opposition entre des groupements constitués autour de noyaux de familles appartenant à de mêmes lignages et d'autres plus hétéroclites, moins structurés, et instables.

L'éclatement des établissements en plusieurs groupements est indiscutablement pour une part l'effet des modalités de l'accueil des migrants par la population locale. Dès lors que celle-ci, après l'installation des premières familles, accepte ou tolère que des migrants ultérieurs s'introduisent individuellement dans le village, sans l'intermédiaire du "fondateur" mossi, elle favorise ipso facto d'une part la démultiplication de l'apport migratoire, d'autre part la dissociation de l'établissement en groupements distincts. Elle renforce ainsi elle-même les difficultés du contrôle de l'implantation mossi.

La part des individus accueillis par leur logeur hors du champ des relations de parenté pourrait être l'indice d'une volonté de rénovation des rapports entre les individus au sein des unités socio-résidentielles. L'apparition continue, parfois rapide, de flux d'émigration à partir des établissements des "terres neuves" conduit à rejeter cette hypothèse.

Dans une première phase, les départs de familles (ce sont souvent des retours au pays Mossi) sont peu nombreux et peu significatifs. Certains sont consécutifs au décès du chef de famille. Les autres traduisent la volonté de ce dernier de retourner dans son village natal soit en raison de l'âge ou de la maladie, soit pour des nécessités familiales (ainsi pour prendre en charge la famille d'un aîné décédé) ou sociales (assumer les fonctions de chef de lignage), soit pour des motifs divers, souvent liés aux facteurs qui avaient justifié le départ du pays Mossi (ainsi un rapt d'épouse qui s'est "régularisé" au plan coutumier). Il en est ainsi des quelques départs constatés à Bondo et Soumouso. Il en était ainsi également jusque 1970 à Sour et Kamadena. Depuis, dans ces deux établissements, les flux d'émigration (hors du groupement ou hors de l'établissement) se sont multipliés.

Ils sont indiscutablement les premières manifestations d'un processus d'ajustement des effectifs de migrants rassemblés dans chaque groupement au regard pour l'instant des terres disponibles autour de l'habitat, et succèdent à une phase d'apport migratoire intense. Ils expriment le souci des migrants de disposer autour de leur enclos d'un paysage géographique le plus familial possible, expression d'un certain comportement social (volonté d'isoler quelque peu son enclos de celui des voisins) et agricole (possibilité d'exploiter des champs de village).

Mais cet ajustement ne s'effectue pas de façon quelconque. Il est à la fois un des fondements et un des aspects majeurs d'un processus d'épuration sociale (1) qui conduit pour l'essentiel à la disparition progressive privilégiée des familles les plus marginales au plan socio-familial.

L'analyse de ce processus est difficile. Les établissements des "terres neuves" sont tous récents : la plupart des familles ne sont présentes que depuis quelques années seulement ; les départs sont encore peu nombreux.

L'exemple de Sourì (cf. tableau n° 21) illustre le caractère sélectif des départs selon le type de groupement et la nature des relations avec le logeur. Celui de Raotenga (Cercle de Toma), plus probant au plan numérique, tend à montrer par ailleurs que ce processus d'épuration affecte également les établissements anciens (2) (cf. tableau N° 25).

Tableau N° 25. Répartition des familles émigrées au cours des vingt dernières années à Raotenga, selon les relations avec le logeur.

Type de relation avec le logeur	Familles	
	Présentes	disparues
même lignage	14	2
parenté maternelle	6	7
alliés	-	3
amitié	2	6
sans relation	7	9
relation inconnue	-	7
	22	34

On observe aisément que ces derniers présentent souvent une très forte cohésion sociale (cf. carte N° 71 les exemples d'Issapougo et Basnéré, dans le Cercle de Toma), et que celle-ci ne cesse de croître avec le temps.

Parmi trois établissements développés après 1950 (aires A.2.2. et A.2.3.), les trois quarts des migrants présents avaient avec leurs logeur des relations de parenté plus ou moins étroite (la moitié appartenait au même lignage). Cette proportion atteint les neuf dixièmes dans cinq établissements de l'aire A.1.3., fondés avant 1940(3).

(1) P. Lesselingue appréhende également ce processus dans le Cercle de Toma. Il estime que le migrant tente de recréer la structure sociale de son village d'origine, mais "cette nouvelle structure sera à son tour génératrice de privations diverses pour certains des membres de cette société qui cherchent à les solutionner par un nouveau départ" (cf.P.Lesselingue, 1973, p.72).

(2) A Sourì, l'émigration est étudiée à travers une enquête menée en 1972 sur les familles dénombrées en 1970 et absentes en 1972. A Raotenga, les disparitions de familles au cours des vingt dernières années ont été dénombrées en utilisant simultanément trois techniques : l'examen des cahiers villageois détenus par l'administration (six cahiers successifs depuis 1949), la confrontation de photographies aériennes réalisées à des dates différentes (la couverture régulière de l'I.G.N., datant de 1956, et des prises de vues faites en 1969 à partir d'un avion de l'aéro-club de Ouagadougou), la recherche systématique des ruines d'enclos familiaux. Il y avait en 1969 (date des enquêtes) 22 enclos familiaux; nous avons dénombré 34 disparitions de familles entre 1949 et 1969 (assez précis pour la période 1956-69, ce dénombrement l'est vraisemblablement moins pour la période antérieure); compte non tenu des enclos abandonnés à la suite du décès du chef de famille.

(3) Les établissements des aires A.2.2. et A.3.3. sont Doumbassa, Kamba, San Koué (Cercle de Toma):ils rassemblent 100 familles ; ceux de l'aires A.1.3. sont Basnéré, Pangogo, Issapougo, Raotenga, Konti (Cercle de Toma) : ils réunissent 159 familles.

Or tout conduit à admettre (pour sa part, l'exemple de Raotenga le confirme) que les conditions du développement des groupements anciens, au plan social furent plus heurtées que de nos jours, et qu'ils ont souvent été à l'origine un assemblage d'individus souvent peu liés les uns aux autres.

La forte cohésion sociale actuelle dans les établissements anciens résulte cependant à la fois du départ des familles les plus marginales, et de l'apport migratoire privilégié de migrants apparentés : dans l'ensemble des établissements anciens ci-dessus (communautés musulmanes exclues), 79 % des migrants arrivés depuis 1960 étaient parents de leur logeur (42 % étaient du même lignage). Cette proportion, rappelons-le, n'est que de 62 % dans les établissements des "terres neuves" étudiés ; on y discerne toutefois quelques indices de la mise en oeuvre d'un même processus d'apport sélectif (1).

La structure des groupements des "terres neuves" sera-t-elle dans dix ou vingt ans proche de celle observée de nos jours dans les établissements anciens, c'est-à-dire essentiellement un noyau lignager central autour duquel gravitent quelques parents utérins, alliés, parfois de simples amis ? Il n'est pas possible de répondre avec certitude à cette question. Les groupements mossi viennent de se constituer ; les flux d'émigration sont peu nombreux. Au mieux, l'évolution est à peine engagée. Ses prémisses permettent toutefois d'estimer que l'hypothèse la plus vraisemblable est celle d'une cohésion sociale croissante. Celle-ci est-elle le fruit du conformisme social des migrants, de leur volonté de reconstituer les cadres de la vie sociale des villages d'origine, ou révèle-t-elle leur inaptitude à assurer la rénovation, initialement souhaitée, de ces derniers ?

V - L'OBJET DES MIGRATIONS AGRICOLES

Les "terres neuves" offrent aux migrants de vastes étendues de sols reposés, parfois de bonne qualité, bénéficiant de surcroît de pluies plus abondantes. Ces avantages évidents qui contribuent de fait à renover les conditions de l'activité agricole sont-ils bien ce qu'ils recherchent, ce qu'ils attendent de leur déplacement et de leur nouvel environnement ?

Il apparaît déjà que les migrants ne se relient initialement avec leurs nouveaux lieux d'installation que par l'intermédiaire d'un logeur, et qu'ils ne s'y inscrivent qu'à travers un certain paysage social et géographique, projection d'une façon d'être parmi les autres migrants et dans l'espace.

Des "terres neuves" peut-être, mais pas dans n'importe quelles conditions. Par leurs motifs de départ et de choix des lieux d'installation, les intentions exprimées sur leur avenir, les migrants apportent eux-mêmes une image de l'objet de leur migration.

Tableau n° 26 : Motifs du départ du pays Mossi des migrants partis depuis 1960, installés dans divers établissements des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta

Motifs liés à	Groupements ruraux				Communautés musulmanes	
	Flux direct		Flux ind.			
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
a) <u>Cond. vie agricole</u>	81	48,2	12	28,6	12	38,7
b) <u>Cond. vie sociale</u>						
pb matrimoniaux	28	16,7	8	19,0	-	-
pb socio-familiaux	6	3,6	1	2,4	-	-
pb socio-religieux	20	11,9	4	9,5	4	12,9
c) <u>Cond. vie économique</u>	7	4,2	9	21,4	2	6,5
d) <u>Attraction</u>						
"suivisme"	25	14,9	6	14,3	6	19,4
école coranique	-	-	-	-	7	22,6
e) <u>Divers</u>	1	0,6	2	4,8	-	-
Ensemble	168	100	42	100	31	100

Tableau n° 27 : Motifs du dernier déplacement des migrants installés depuis 1960 dans divers établissements des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta (communautés musulmanes exclues)

Motifs liés à	Nombre	%
a) <u>Cond. vie agricole</u>	52	44,8
b) <u>Cond. vie sociale</u>		
pb matrimoniaux	7	6,0
pb socio-familiaux	8	6,9
pb socio-religieux	5	4,3
c) <u>Cond. vie économique</u>	9	7,8
d) <u>Attraction</u>	23	19,8
e) <u>Divers</u>	12	10,3
Ensemble	116	100

V.1 - Les motifs du départ : avant tout, des préoccupations à caractère agricole

V.1.1 - Un jugement très dur porté sur l'aptitude du pays Mossi à assurer le bien-être de sa population

Parmi les migrants qui ont quitté le pays Mossi depuis 1960 et se sont installés dans des groupements ruraux, certains se sont dirigés directement vers leurs lieux d'installation actuels ; d'autres ont fait au moins une étape intermédiaire (1).

On observe, dans le premier groupe, qu'un migrant sur deux affirme être parti en raison de la médiocrité des conditions offertes à l'agriculture en pays Mossi (cf tableau n° 26). Cette proportion demeure à peu près constante quelle que soit l'aire d'accueil concernée (2), c'est à dire aussi quelle que soit la région d'origine au pays Mossi. Les migrants mettent en cause de façon égale l'insuffisance de la production vivrière et celle des moyens de production (quantité, qualité des terres cultivées). Il ressort clairement des témoignages des migrants que les deux aspects ne peuvent guère être dissociés (3).

...

(1) Ne sont pas inclus les déplacements à l'intérieur ou entre les aires des strates A. 3 et B. 2.

(2) Les dix établissements concernés se répartissent dans les aires A. 3.3 et A. 3.4, B. 2.2, B. 2.3 et B. 2.4.

(3) Ils sont fréquemment associés, l'un rendant compte de l'autre.

Cinq thèmes marquent indiscutablement les témoignages, s'appelant l'un l'autre : l'insuffisance répétée de la récolte vivrière, l'appauvrissement des terres (elles sont souvent dites "usées", "vieilles") et le surcroît de travail qui en résulte, les difficultés d'accès aux terres en raison du statut personnel (1) ou social (2) de l'exploitant, la faiblesse de la force de travail familiale (en raison de l'étendue de la famille et du grand nombre d'enfants, de l'âge de l'exploitant, de l'absence des fils émigrés à l'étranger).

Il est vain de classer ces thèmes selon leur importance : ils se recouvrent tous et se réfèrent implicitement les uns aux autres. Ils sont chacun une facette de la même réalité.

Les divers témoignages recueillis imposent avec force deux idées majeures complémentaires : la terre est devenue pauvre, elle est usée ; il est de plus en plus difficile d'obtenir des récoltes satisfaisantes, quels que soient les efforts entrepris. Les migrants portent dans l'ensemble un jugement dur, très pessimiste, sur l'aptitude de leur pays natal à satisfaire leurs besoins vivriers élémentaires : il est trop "vieux".

On relève par ailleurs aussi que l'étendue des terres disponibles n'est pratiquement jamais directement incriminée. Ce que les migrants mettent en cause est une inégalité dans l'accession aux terres, les deux principaux clivages séparant d'une part les cadets des aînés, d'autre part les familles qui, dans le village, ont une assise foncière et celles qui, avec le temps, sont venues les rejoindre et sont contraintes d'emprunter des terres ;

On ne sait cependant si des témoignages il faut retenir surtout le fait qu'un migrant sur deux s'est déplacé en raison des difficultés agricoles, ou bien qu'un migrant sur trois est parti pour des motifs liés aux conditions de sa vie familiale ou sociale. Parmi ceux-ci, deux prédominent : le migrant s'est enfui à la suite de l'enlèvement d'une épouse (3) ; il s'est éloigné en raison d'inquiétudes à caractère magico-religieux consécutives le plus souvent à des décès ou maladies de membres de la famille (attribués au mécontentement des génies du lieu, ou à des voisins malveillants), à la stérilité de l'épouse, et, dans l'ensemble, à tous les faits susceptibles de faire naître un sentiment de malaise, l'impression

-
- (1) Citons deux exemples parfaitement représentatifs : "petit frère, les terres qu'on me donnait étaient de mauvaise qualité" (un migrant du village de Zoulo dans le canton de La-Titon installé à Goersa en A. 3.3) ; "j'étais parmi les petits frères, je n'avais pas assez de champs, j'étais obligé chaque année d'acheter du mil pour faire vivre ma famille" (un migrant de Samba installé en A. 3.3).
 - (2) Citons deux exemples : "nous sommes Silmi-Mossi ; au pays Mossi, lorsque nous demandons de la terre, on ne nous en donne pas beaucoup" (un migrant de Toubiengo dans le Cercle de Gourcy installé en A. 3.3) ; "dans chaque village, il y a des fondateurs, et lorsque la terre devient vieille, ils récupèrent les bonnes terres et laissent les mauvaises aux autres familles" (un migrant de Nyou dans le Cercle de Boussé installé en A. 3.4).
 - (3) Dans quelques cas, le migrant est parti parce qu'il craignait qu'on ne lui enlève (pour la 2e ou 3e fois) son épouse. Selon l'enquête psychosociologique, dans les "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta, 13 % des épouses des migrants ont été obtenues par rapt (que la situation ait été ou non "régularisée" par la suite).

sion que le lieu "n'est plus bon" (1).

On relève que, dans les deux cas, la migration répond au souci de s'isoler du milieu de vie sociale antérieur. Rapt de femmes et inquiétudes socio-religieuses ne sont pas des faits originaux au sein de la société mossi. Les premiers ont, dans le passé, conduit souvent (et continuent à le faire) à des mouvements migratoires vers l'étranger. Les seconds sont un des facteurs les plus importants de la mobilité des familles à l'intérieur ou entre les villages du pays Mossi. Il importerait de savoir comment les uns et les autres ont évolué au cours des dernières décennies. Retenons que la migration vers les "terres neuves" est, dans certains cas, une nouvelle opportunité saisie par les individus insatisfaits ou inquiets au plan social. Pour sa part, le basculement des flux observé par l'enquête statistique entreprise en pays Mossi - les migrations hors du pays Mossi, à l'intérieur de la Haute-Volta, se substituant dans une large mesure, à partir de 1969, aux déplacements internes (2) - en fait foi.

Mais on relève aussi que les migrants déclarent rarement être partis en raison de conflits à l'intérieur des familles et lignages ou entre groupes villageois (rapt d'épouses exclus). Deux hypothèses se présentent. Les structures d'autorité et d'arbitrage ont conservé, en pays Mossi, toute leur efficience : les conflits sont surmontés à la satisfaction ou avec l'assentiment des parties concernées et ne donnent donc pas lieu à des migrations. Le migrant choisit généralement de s'installer dans un groupement d'immigrés où il trouvera un tissu social suffisamment dense ; il ne peut le faire s'il est porteur de ferments de tension : les situations conflictuelles demeurées sans solution ou mal résolues ne peuvent conduire à des migrations vers les "terres neuves" (3).

Enfin, une petite minorité de migrants se sont déplacés simplement pour suivre ou rejoindre un migrant, généralement un parent proche. C'est un indice brut (combien difficile à interpréter...) du niveau d'auto-développement des migrations mossi vers les "terres neuves" qui inclut vraisemblablement pour une part des formes de mobilité traditionnelles à caractère familial.

V.12 - Les déplacements de migrants : les difficultés de l'accès aux terres

Parmi les migrants interrogés, ceux qui, partis depuis 1960, ont effectué au moins une étape migratoire, sont peu nombreux. Par rapport au groupe de migrants précédent, les motifs du départ du pays Mossi se caractérisent essentiellement par un basculement des réponses entre deux catégories : des conditions de vie agricole aux conditions de vie économique (le migrant est parti pour gagner de l'argent, à la recherche de travail ou de la fortune, pour faire du commerce).

...

(1) D'autres incidents, conduisant aux mêmes inquiétudes, sont quelquefois mis en cause : l'incendie de cases, la foudre, l'islamisation du voisin...

(2) Cf. "Les mouvements de population Mossi - Démographie et migration".

(3) On observe que les motifs de départ liés aux conditions de vie sociale tendent à être plus souvent incriminés par les migrants qui sont dispersés dans les aires de pénétration rurale ancienne ou récente ou bien, dans les "terres neuves", qui sont marginaux (par leur origine géographique et les relations qui les unissent aux autres migrants) au sein des groupements mossi.

Ce basculement est directement lié aux migrants qui, avant de s'installer dans les "terres neuves", se sont dirigés soit vers la Côte d'Ivoire (1), soit vers un centre urbain voltaïque (avant tout Bobo-Dioulasso). Pratiquement, il ne s'observe que parmi les migrants résidant dans le canton de Karankasso (B. 2.4), près de Bobo-Dioulasso.

Plus instructive est l'analyse parmi les migrants installés dans les "terres neuves" depuis 1960 (2), des motifs de leur dernier déplacement (qui, dans la plupart des cas, est le seul). Compte tenu des réponses de type "Divers" (3), le tableau n° 27 permet deux observations majeures.

Les motifs liés aux conditions de la vie agricole sont pratiquement aussi fréquemment cités que les migrants viennent du pays Mossi ou d'autres aires de migration. Mais, dans le second cas, leur répartition interne présente plusieurs aspects originaux. La faiblesse de la production vivrière est peu souvent à l'origine des départs (un cinquième des motifs liés à la vie agricole). Les migrants se réfèrent fréquemment (une fois sur deux) à l'insuffisance des terres qu'ils relient à deux facteurs, partiellement dépendants : les Mossi sont devenus trop nombreux, la population locale refuse d'attribuer des terres. Enfin, un nouveau groupe de motifs apparaît (un tiers des réponses), très rarement exprimés par les migrants venus directement du pays Mossi, incriminant les conditions naturelles d'exploitation du sol : les terres sont estimées trop caillouteuses, trop argileuses et difficiles à travailler, trop souvent inondées...

Les jugements que portent les migrants sur les conditions de la vie agricole dans leur lieu de résidence antérieur n'est pas le même selon qu'ils viennent du pays Mossi ou d'autres aires de migration. Non sans quelque paradoxe, les seconds incriminent plus fréquemment les conditions naturelles et humaines offertes à leur activité agricole. La contradiction n'est qu'apparente.

La densité de la population dans les aires de migration anciennes les plus concernées (20 à 30 hab./km², autochtones et immigrants réunis) est toujours nettement inférieure aux valeurs observées en pays Mossi. Mais, sauf lorsque le peuplement mossi est homogène (ce qui ne s'observe que dans de rares petites zones), elle n'est pas un indice pertinent des conditions réelles de l'activité agricole des migrants. Les modalités de la formation des aires-refuges du passé rendent compte dans une large mesure du fait que les exploitants mossi sont presque partout demeurés dépendants de la population locale pour l'utilisation du sol hors de leurs

-
- (1) L'installation dans les "terres neuves" a été considérée comme consécutive à une migration à l'étranger lorsque le migrant n'est pas retourné au pays Mossi ou lorsque son séjour éventuel s'est inscrit pendant la saison sèche.
 - (2) L'échantillon d'études n'est pas tout à fait le même pour les tableaux n° 26 et 27. Le second ne comprend pas quelques établissements mossi de l'aire A. 3.3 (partie du Cercle de Toma riveraine de la Volta Noire).
 - (3) Ces réponses ont été obtenues surtout dans le canton de Karankasso, près de Bobo-Dioulasso (aire B. 2.4) : elles sont le fait de migrants venant de Bobo-Dioulasso (ils se sont déplacés lors de leur mise à la retraite) ou de Côte d'Ivoire (ils ont voulu se rapprocher du pays Mossi résider en Haute-Volta, ils se sentaient trop des étrangers en Côte d'Ivoire).

aires résidentielles (ou parfois, des secteurs de terroirs villageois qui leur ont été attribués). Ils peuvent ne pas avoir accès à toutes les terres, ou n'y parviennent qu'avec l'accord exprès de la population locale, accord parfois refusé, ou donné, soit pour une fraction seulement des superficies souhaitées, voire nécessaires, soit dans des lieux peu favorables à l'agriculture (sols peu fertiles ou épuisés par une exploitation antérieure (1)).

Le contrôle maintenu par la population locale sur l'utilisation de son espace conduit effectivement, dans certains cas, à une insuffisance des terres, quantitative ou qualitative, compte tenu du système agricole pratiqué par les migrants.

Des investigations appropriées parviendraient vraisemblablement à montrer que la densité de la population mossi -au regard de l'espace dont elle dispose effectivement- n'est pas étrangère à la grande diversité de l'ampleur des flux d'émigration à partir des divers établissements. Parmi sept de ces derniers, répartis dans les aires A. 1.3 et A. 2.3, le nombre des départs (consécutifs au décès du chef de famille exclus) au cours des dix dernières années est, aux deux extrêmes, de 24 et 5 pour un effectif de familles (toujours présentes) respectivement de 23 (à Basnéré) et 33 (à Largogo).

On ne peut guère douter, cependant, que le jugement porté par les migrants sur les conditions d'activité agricole qui leur étaient offertes dans leur lieu de résidence antérieur doit parfois autant à ces conditions elles-mêmes qu'à celles qui étaient convoitées ou disponibles et, en définitive, à l'état de dépendance des migrants au regard de la population locale.

On note, par ailleurs, que les conditions de la vie sociale, en particulier les problèmes matrimoniaux ou socio-religieux, ne sont mises en cause que par une petite minorité des migrants (un sur six). Les aires de peuplement rural ancien (A. 1) et récent (A. 2), d'où viennent la grande majorité des migrants, assurent-elles mieux que le pays Mossi le bien-être social de sa population ?

Le tableau n° 26 permet enfin de discerner les aspects particuliers des motifs du départ du pays Mossi exprimés par les migrants qui se sont agrégés à des communautés musulmanes. On relève surtout la fréquence des motifs liés à un phénomène d'attraction de la part des migrants déjà installés (qu'il s'agisse de maîtres d'école coranique ou de parents) et au contraire l'absence de motifs liés à des problèmes matrimoniaux. On retient cependant la place importante que tiennent les difficultés de la vie agricole. L'installation dans une communauté musulmane n'est qu'une modalité particulière d'un courant migratoire qui, selon les témoignages des migrants, est bien, avant tout, lié aux conditions -objectives ou vécues- de la vie agricole dans les aires de départ (2).

(1) Selon l'enquête psycho-sociologique, 39 % des migrants installés dans l'Est du Cercle de Toma (aire A. 1.3) reconnaissent l'existence d'incidents avec la population locale : dans trois cas sur quatre, ils sont consécutifs à des problèmes de terres.

(2) Dans les six établissements des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta étudiés par l'enquête psycho-sociologique, la répartition des motifs du départ des 128 migrants de l'échantillon (tous types de groupements et de flux, et toutes dates de départ confondus) est la suivante : conditions de la vie agricole : 45 % ; conditions de vie sociale : 5 % ; conditions de vie économique : 17,5 % ; attraction : 31 % (dont 9 % école coranique) ; divers : 1,5 % (suite page suivante).

Tableau n° 28 : Motifs du choix du lieu d'installation par les migrants installés depuis 1960 dans divers établissements des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta

Motifs liés à	Nombre	%
a) <u>Attraction du site</u>		
perspectives agricoles	164	50,9
site géographique	12	3,7
b) <u>Attraction des migrants</u>		
rejoint, suivi	104	32,3
inviter par	19	5,9
c) <u>Divers</u>	23	7,1
Ensemble	322	100

V.2 - Le choix des lieux d'installation : à la recherche d'un nouveau "chez-soi" ?

Les motifs du choix des lieux d'installation confirment le caractère agricole dominant du courant migratoire qui conduit des familles à se diriger vers les "terres neuves".

Dans un peu plus d'un cas sur deux, le lieu d'installation a été choisi parce qu'il présentait un ou plusieurs éléments qui ont attiré l'attention du migrant (cf tableau n° 28). Le plus souvent, ils concernent l'activité agricole. Les réponses sont peu variées : le lieu a été retenu "pour mieux cultiver", "pour la culture", parce que la brousse, la forêt sont vastes, réputées "bonnes". L'étendue des terres disponibles (il est rarement fait état de leur degré d'accessibilité) est nettement appréciée. La qualité du sol par contre est peu fréquemment mentionnée, si ce n'est par le biais de la végétation naturelle dont elle permet le développement. A cet égard, la présence de "forêts" est toujours perçue par les migrants comme un facteur très favorable à leur installation.

Les éléments attractifs du site géographique (présence d'une route très fréquentée, proximité d'un centre semi-urbain, d'un grand marché, d'un équipement médical) sont rarement cités seuls ; souvent, ils complètent les précédents.

Suite de la note (2) de la page précédente

- (2) Par ailleurs aux migrants a été posée une question sur les modifications qu'il serait souhaitable d'introduire dans la vie villageoise au pays Mossi afin que les paysans ne soient plus tentés de partir. L'exploitation des réponses (échelle d'attitude) conduit à une véritable échelle socialisée des désirs. Les problèmes de terres (accroissement des surfaces cultivées), d'aménagement des bas-fonds et vallées, de travail salarié (chantiers publics) dominent très largement. C'est une confirmation du poids des préoccupations agricoles dans l'émigration actuelle vers les "terres neuves". (cf "Les migrations internes - Aspects psycho-sociologiques")

Le deuxième grand groupe de motifs rassemble tous ceux qui se réfèrent (exclusivement ou en premier lieu) à la présence dans le groupe-mossi d'un migrant connu que l'on a rejoint, que l'on a suivi, parfois à son appel. Nous avons souligné l'attraction exercée par les familles déjà présentes et observé que celles-ci permettaient aux migrants de surmonter les difficultés de leur installation et de s'insérer dans un paysage social familial.

Ce dernier aspect est indéniablement inclus dans nombre de réponses des migrants qui, s'adressant au lieu lui-même, le qualifient de bon, faste, favorable (ainsi les expressions : zi'songo, weo'songo) car le lieu n'est pas dissocié du groupe humain qui l'occupe.

Entre les motifs liés à l'attraction du site ou à celle des migrants, il n'y a pas une solution de continuité radicale. Ce ne sont pas des motifs distincts qui s'additionnent. Ils sont deux facettes d'un même objet. Le migrant mossi n'est pas qu'un exploitant agricole à la recherche exclusive de lieux plus propices à son activité. Le choix du lieu d'installation intègre le souhait de trouver, en ce lieu, des éléments favorables à un bien-être social.

La répartition des principaux types de motifs du choix de lieux d'installation ne se modifie pas selon les aires d'accueil, pourtant très éloignées et différentes les unes des autres. Partout, les trois cinquièmes des migrants cèdent, en premier lieu, à l'attraction du site, sauf en A. 3.3 (un tiers des migrants seulement) qui, dans une certaine mesure, n'est que le prolongement géographique d'aires très proches (A. 2.3 et surtout A. 1.3) investies dans le passé.

Cette constance, liée à celle déjà observée au regard des motifs de départ, impose l'image d'un courant migratoire très homogène au niveau, à la fois, des conditions de départ et celles de l'installation des migrants. On ne peut en douter : ce courant migratoire repose sur des aspects parmi les plus permanents et les plus profonds de la société et du pays Mossi actuels.

La relative symétrie des motifs du départ et de choix de lieux d'installation selon le type de flux - directs ou indirects - tend à montrer que ces aspects s'étendent également aux aires d'implantation mossi anciennes, ou, du moins, qu'ils y présentent des caractères communs.

L'objet des migrations est polymorphe. Le migrant mossi est indéniablement à la recherche de facteurs susceptibles de bonifier son activité agricole. Nous avons montré dans quelle mesure ce projet parvient effectivement à se réaliser (1). Dans ce domaine, les aires d'accueil actuelles des migrants agricoles sont de réelles "terres neuves". Le sont-elles aussi au plan social ? Le bien-être recherché est-il un mieux-être ? L'analyse sociologique (2) confirme qu'à cet égard les migrants ne manifestent guère d'esprit novateur.

...

(1) Cf "L'insertion des éléments du champ migratoire mossi dans les différents contextes régionaux".

(2) Cf "L'environnement sociologique des migrations rurales".

Le confort attendu est peu différent de celui que l'on vient de quitter (1).

En définitive, une expression utilisée par quelques uns des migrants interrogés paraît caractériser fondamentalement les conditions et les modalités du choix des lieux d'installation, et au-delà peut-être, de définir le courant migratoire lui-même, ses fondements, les projets dont il est investi et ceux dont il ne l'est pas : les migrants recherchent un "yir-pallé", un nouveau "chez soi" (2).

De quel "chez-soi" s'agit-il ? Nous en avons déjà relevé deux éléments importants : des facteurs de production agricole renouvelés, un cadre de vie quotidienne familial.

Deux questions ont été posées aux migrants : envisagez-vous de retourner au pays Mossi ? Pour quelles raisons ? Les réponses apportées éclairent ce que les migrants attendent de leur nouvel environnement, la façon dont ils s'y projettent.

V.3 - L'enracinement des familles : le terme d'une évolution

V.3.1 - Dans les "terres neuves" : la rupture de l'isolement géographique

Parmi les migrants qui ont quitté le pays Mossi depuis 1960, trois sur quatre répondent affirmativement à la première question ; 12 % sont décidés à demeurer hors du pays Mossi ; les autres hésitent sur leur choix (cf tableau n° 29).

On remarque d'emblée la forte proportion des migrants pour qui le départ du pays Mossi devrait être suivi, à plus ou moins long terme, d'un retour : le "chez-soi" que l'on recherche dans les "terres neuves" n'est donc perçu que comme un havre temporaire.

Trois sur cinq d'entre eux invoquent les liens indissolubles qui les attachent à leur village natal ou à leur lignage ; quelques uns estiment qu'ils devront retourner au pays Mossi lorsque ce sera leur tour d'être "bud-kasma" (chef du lignage), ou pour aider leur père devenu trop âgé. Village natal et lignage ne peuvent guère, en fait, être dissociés :

...

(1) Sauf sur un point. La vie sociale dans les groupements d'immigrés est libérée de l'influence spécifique de la structure politique caractéristique de la société mossi. On n'observe nulle part, dans les "terres neuves" actuellement, mais aussi dans les aires de migration plus anciennes, la mise en place de commandements territoriaux à un échelon régional. Au niveau local, fondée généralement sur l'antériorité (avec toutefois de nombreuses entorses ou adaptations), la "chefferie" tend à s'inscrire dans le cadre des relations lignagères, rappelant peut être le passé lointain de la société mossi. Eloignés des lieux d'exercice de leur fonction politique, les nakomse ne sont qu'un groupe social parmi d'autres, démunis de tout droit particulier à une hégémonie. A cet égard, la migration est, sans nul doute, novatrice.

(2) D'après R. P. Alexandre ("La langue moré", Mémoire de l'IFAN, n° 34, Dakar, 1953) : "yiri", demeure, maison, chez-soi ; "pallé", nouveau, neuf.

le premier n'est souvent que la projection géographique du second. Le terme le plus fréquemment utilisé par les migrants est celui de "ba'yiri", à la fois enclos familial du père, demeure des membres du budu et lieu où ont résidé et sont enterrés les ancêtres.

Plus d'un migrant sur quatre, par ailleurs, affirment qu'ils n'ont jamais envisagé de demeurer définitivement hors du pays Mossi : leur migration a un objectif précis ("je ne suis parti que pour chercher du mil, ... pour la culture" sont les réponses les plus courantes) ; elle s'interrompt dès lors qu'il sera atteint ("je retournerai dès que j'aurai gagné assez de mil, ... assez de richesse, ... assez d'argent pour faire du commerce"). Ce deuxième type de réponses complète en fait le premier. Le village d'origine demeure le foyer essentiel de la vie socio-familiale des migrants. On ne déplace pas son "ba'yiri".

Aussi bien pratiquement aucun des migrants qui affirment ne jamais retourner au pays Mossi ne met-il en cause directement la qualité de la vie socio-familiale retrouvée. Le plus souvent, ils portent un jugement favorable sur les nouvelles conditions de leur activité agricole ou estiment que leur lieu de résidence actuel leur convient, qu'ils y sont bien, à l'aise. Ils ne se réfèrent au pays Mossi qu'à travers la vie agricole qu'ils y ont connue ("je suis parti découragé, pourquoi retourner là-bas : ma famille avait trop souvent faim" ... "Il est devenu trop difficile d'obtenir des terres"). L'analyse de ces réponses est en fait malaisée. Il conviendrait, en particulier, d'examiner la situation du migrant dans son lieu de résidence antérieur, son statut familial et social, les causes de son départ : nul doute qu'ils éclaireraient souvent le désintérêt montré indirectement à l'égard du "ba'yiri" et du budu. Ce désintérêt n'est, par ailleurs, en partie qu'apparent : la volonté de ne pas retourner au village d'origine n'implique pas la rupture de tous liens familiaux et sociaux.

Les raisons invoquées par les migrants pour justifier leur intention de retour -ou de non retour- au pays Mossi permettent avant tout de discerner une profonde opposition dans l'esprit des migrants entre le "chez-soi" recherché dans les nouveaux lieux d'installation, et le "ba'yiri", pivot socio-territorial de la vie de chacun. Cette opposition est au coeur de la signification profonde des migrations agricoles au regard du pays Mossi, pour les migrants eux-mêmes.

La plupart des migrants partis depuis 1960 ne perçoivent pas leur absence du pays Mossi comme étant définitive. Peut-on en conclure que les migrations actuelles ne peuvent être assimilées à un réel transfert de population ?

Quel peut être, dans ce domaine, le rôle du temps, à travers la durée d'absence du pays Mossi ? Contribue-t-il à modifier les intentions des migrants ?

La majorité (67 %) des migrants de l'échantillon partis du pays Mossi avant 1960, l'ont en fait quitté avant 1945, il y a donc au moins plus d'un quart de siècle : la part de ceux qui ne souhaitent pas retourner au pays Mossi s'accroît, certes, mais assez peu. Un migrant sur quatre seulement estime qu'il a définitivement quitté son village natal.

L'œuvre du temps, à travers la durée d'absence, est donc modeste. Mais est-il bien un facteur déterminant ?

...

Tableau n° 29 : Opinions sur un éventuel retour au pays Mossi des migrants installés dans divers établissements des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta

Réponses	Départ du pays Mossi	
	Postérieur à 1960	Antérieur à 1960
a) <u>Indéterminées</u>	12 %	22 %
b) <u>Affirmatives (1)</u>	76 %	53 %
type 1	58 %	57 %
type 2	28 %	24 %
type 3	14 %	19 %
c) <u>Négatives (2)</u>	12 %	24 %
type 1	42 %	44 %
type 2	33 %	28 %
type 3	25 %	28 %
<u>Ensemble</u>	100 %	100 %
Nombre de migrants	206	100

(1) Réponses se référant au lignage, au village natal (type 1) ; liées à l'objet de la migration (type 2) ; diverses ou non précisées (type 3).

(2) Jugement favorable porté sur les nouvelles conditions de vie (type 1) ; jugement défavorable porté sur les conditions de la vie agricole en pays Mossi (type 2) ; réponses diverses ou non précisées (type 3).

Des différences importantes apparaissent dans la fréquence des intentions de retour selon les diverses aires d'accueil. A Bondo, près de Bagassi (aire B. 2.3), à Soumoussou et Ouara, près de Bobo-Dioulasso (aire B. 2.4) pratiquement aucun migrant (4 sur 151) n'envisage actuellement de demeurer définitivement hors du pays Mossi. Dans cinq établissements de la région de Dédougou (aire A. 3.4), 55 % des migrants affirment qu'ils retourneront dans leur village natal ; ce pourcentage varie peu (de 63 à 49 %) selon que les migrants ont quitté le pays Mossi après ou avant 1960. Les intentions exprimées par les migrants de deux établissements de la partie du Cercle de Toma riveraine de la Volta Noire (aire A. 3.3) se répartissent de façon très voisine : 52 % envisagent leur retour (56 % ou 45 % selon l'ancienneté du départ) (1).

(1) Selon l'enquête psycho-sociologique menée par ailleurs dans les "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta (essentiellement en A. 3.5), 34 % des migrants envisagent de retourner au pays Mossi (toutes dates de départ confondues). Seules l'étendue et surtout la structure géographique de l'échantillon peuvent rendre compte de l'écart avec les données présentées ci-dessus.

Bien que partageant à peu près les mêmes motifs de départ du pays Mossi et de choix de leurs lieux d'installation, les migrants ne portent pas le même jugement sur l'éventualité de leur retour au pays Mossi selon qu'ils sont installés en B. 2.3-B. 2.4 ou en A. 3.3-A. 3.4. Le temps de présence dans les lieux d'installation ne peut en rendre compte : partout, la plupart des migrants sont des nouveaux-venus (en moyenne 5 % des migrants sont présents depuis plus de six ans, les deux tiers sont arrivés il y a moins de trois ans ; les différences entre les aires d'accueil sont très faibles).

Les migrants se déterminent-ils bien au regard du pays Mossi ?

(1) On observe aisément que la fréquence des intentions de retour est liée aux formes géographiques de la présence mossi. Les migrants interrogés dans les aires B. 2.3 et B. 2.4 résident tous dans des établissements isolés, premières manifestations concrètes mais locales du succès de la pénétration mossi rurale. En A. 3.3 et A. 3.4, une chaîne d'établissements mossi s'égrène le long de la vallée de la Volta Noire ; chacun d'eux est une expression ponctuelle de la présence mossi, le maillon d'une implantation qui s'est déployée à un niveau régional.

Peu lié à leur vie migratoire antérieure, le déracinement des migrants au regard du pays Mossi n'apparaît pas être une donnée inhérente à la migration elle-même. Il se crée à mesure que les migrants se multiplient et s'étendent dans l'espace. Il est une sanction de la réussite du mouvement d'immigration, de son aptitude à offrir aux migrants l'environnement humain régional qui leur est nécessaire pour envisager une installation durable. C'est un aspect complémentaire mais fondamental du "chez-soi" recherché par les migrants, qui, à son tour, rend compte de la vivacité croissante de l'apport migratoire dans les diverses "terres neuves" à mesure que le nombre et la densité des migrants déjà installés s'élève.

Le passage d'une forme d'implantation -établissements isolés- à une autre -réseau d'établissements régional- dépend de l'ampleur de l'immigration, et, à travers elle, pour une part, du temps. Ainsi, on ne peut guère douter que si l'apport migratoire se poursuit, les aires B. 2.3 et B. 2.4 ne tarderont pas, à leur tour, à être parsemées d'un semis d'établissements mossi susceptible de modifier l'image que se font les migrants de leur milieu d'accueil et des conditions qu'il offre à une implantation durable.

Dans les aires A. 3.3 et A. 3.4, un peu plus d'un migrant sur deux envisage délibérément son retour au pays Mossi. La plupart des migrants de ces deux aires sont venus, il y a quelques années seulement.

...

(1) Quel peut être dans les variations des intentions exprimées par les migrants le rôle de leur origine géographique au pays Mossi ? Il est difficile de répondre. Il conviendrait de comparer les intentions des migrants partageant de mêmes aires d'accueil. Or les flux géographiques sont très tranchés : les migrants installés en B. 2.3 et B. 2.4 viennent essentiellement du Cercle de Koudougou et de la Subdivision de Samba, ceux des aires A. 3.3 et A. 3.4 sont, pour la plupart, originaires de la Subdivision de Bagaré et du Cercle de Gourcy.

On note toutefois que les quotients de mobilité des familles sont très semblables dans les diverses "terres neuves". Par ailleurs, nous l'avons vu, l'origine au pays Mossi n'exerce pas une influence déterminante sur les motifs du départ et du choix du lieu d'installation.

La prolongation de leur durée de présence influera-t-elle sur la fréquence des intentions de retour ?

V.32 - Dans les aires d'implantation ancienne : la formation d'un nouveau "ba'yiri" ?

Les vieux établissements des aires d'implantation mossi anciennes sont-ils susceptibles d'éclairer l'avenir dans les "terres neuves" ? Une enquête sur les intentions de retour a été menée dans quelques établissements de l'Est (aire A. 1.3) et du centre du Cercle de Toma (aire A. 2.3). La première de ces aires est très ancienne : 52 % des migrants interrogés se sont installés dans leurs lieux de résidence actuels avant 1945, et 89 % avant 1960 ; le peuplement mossi y est compact (densité : 18 hab./km²) et presque homogène (densité de la population non-mossi : 4 hab./km²) ; la plupart des établissements sont des unités géographiques et administratives autonomes, mais rares cependant sont ceux totalement maîtres de l'espace agricole qui leur est indispensable. La seconde est plus récente (48 % des migrants se sont installés avant 1960, 14 % avant 1945), investie initialement par des migrants venus de l'aire précédente ; le peuplement mossi est moins dense (6 hab./km²), minoritaire (environ un tiers de la population locale), réparti, ainsi qu'en A. 3.3-A. 3.4, dans un semis de gros établissements qui s'insèrent toujours dans un terroir villageois local.

La distribution des types de réponses est très voisine en A. 1.3 et A. 2.3, bien que la présence mossi n'y revête pas les mêmes formes géographiques. Celles-ci cessent donc d'être déterminantes sur le degré d'enracinement des migrants au-delà d'un certain "modèle" d'implantation : un réseau suffisamment dense d'établissements importants.

Le tableau n° 30 permet de relever deux faits. En premier lieu, on constate qu'une fraction des familles (de l'ordre du cinquième dans notre échantillon) des vieux établissements persiste à envisager un retour au pays Mossi. Ce seuil minimal est atteint assez rapidement : les trois établissements de l'aire A. 2.3 étudiés se sont développés entre 1950 et 1960. Il s'établit au terme d'une évolution au cours de laquelle, nous l'avons noté, les groupements sont l'objet d'un double processus d'ajustement, l'un social -des hommes entre eux-, l'autre agraire -des hommes face au sol- qui se traduit concrètement par d'abondants flux d'émigration. Cette évolution conduit, d'une part, à la disparition des familles les plus marginales au plan social, d'autre part à un équilibre entre l'effectif des migrants rassemblés et l'espace agricole effectivement disponible et accessible. Ce n'est que lorsqu'elle est parvenue à son terme que les groupements mossi peuvent être considérés comme stabilisés, et leurs familles durablement implantées, sous réserve d'une petite fraction irréductible d'entre elles.

Il y a, en second lieu, un écart important dans les intentions de retour au pays Mossi entre les migrants qui, partis depuis 1960, se sont dirigés vers les "terres neuves" ou vers des aires d'implantation plus ou moins ancienne. Deux hypothèses peuvent être avancées : les migrations vers un établissement ancien portent en elles-mêmes le projet d'une absence durable ; le fait de s'insérer dans un établissement ancien influe directement sur les intentions de retour. Elles sont, en fait, indissociables.

Tableau n° 30 : Fréquence des intentions de retour au pays Mossi

Date départ Pays Mossi	Aires					
	B. 2.3 + B. 2.4		A. 3.3 + A. 3.4		A. 1.3 + A. 2.3	
	Nbre	% Rép.	Nbre	% Rép.	Nbre	% Rép.
	Migrants	Aff. (1)	Migrants	Aff.	Migrants	Aff.
Avant 1960	23	89	77	62	194	21
Après 1960	128	98	78	68	32	27
Ensemble	151	97	155	65	186	22

(1) Réponses indéterminées exclues.

Nous avons précédemment souligné l'originalité des migrations actuelles vers les aires anciennes. Le migrant n'a pas les mêmes caractères (âge au départ, étendue de la famille), n'obéit pas aux mêmes motifs de départ. Dans l'ensemble, ce n'est pas le lieu qui l'attire, mais les hommes qui y résident. D'emblée, les nouveaux-venus partagent les mêmes intentions que les migrants anciens sur un éventuel retour au pays Mossi.

Les raisons invoquées par les migrants pour justifier leur projet de demeurer définitivement hors du pays Mossi en rendent clairement compte. La moitié et les deux cinquième des migrants partis respectivement après et avant 1960 se réfèrent à la présence de parents proches ("presque tout mon budu est ici" "Mes frères et mes fils sont autour de moi"), de leurs tombes ("mon père et ma mère sont enterrés ici, c'est devenu mon village"), au fait qu'ils sont nés dans le village. Cette catégorie de réponses n'apparaît pratiquement jamais parmi les migrants installés dans les "terres neuves". Inversement, on remarque l'absence presque totale des réponses -si nombreuses dans les "terres neuves"- qui, pour justifier le retour au pays Mossi, invoquent les liens indissolubles qui attachent les migrants à leur village d'origine.

Une expression utilisée par de nombreux migrants est hautement significative : "ce lieu est devenu mon village..." "Ici, c'est désormais ma maison (1)".

(1) Il faudrait leur joindre toutes les réponses qui, se référant au pays Mossi, mettent en cause le fait que le migrant est parti depuis longtemps et qu'il ne connaît plus les gens de son village natal, qu'il ne sait plus où sont les limites des terres de son père, ou bien que tous ses parents proches, voire l'ensemble des membres de son budu ont quitté le village.

La structure sociale des établissements des aires anciennes, approchée à travers les relations logeur-logé (cf carte n° 17- les exemples de Basnéré et Issapougo), apporte certainement la clé de cette image qu'ont les migrants de leur lieu de résidence. Très proche de celle des villages du pays Mossi, elle comprend des noyaux lignagers autour desquels gravitent des familles apparentées ou alliées. Facteur essentiel de l'enracinement des familles, ce "modèle" social est le fruit d'une évolution : nous avons montré à travers quels processus il se construit avec le temps.

L'enracinement n'est pas inclus dans le projet des migrants. Chaque lieu d'installation doit leur offrir les conditions favorables à une implantation durable. "Terres neuves" et aires de migration ancienne montrent que le peuplement mossi immigré se stabilise lorsque les migrants s'insèrent, à la fois au niveau local et régional, dans un paysage géographique et social proche de celui que leur offrait le pays Mossi (1). Le migrant mossi ne s'expatrie pas, il ne se fixe durablement que là où sa "patrie" se reconstitue (2) (3).

(1) P. LESSELINGUE énonce une conclusion voisine à propos des migrants installés dans le Cercle de Toma : "La perception qu'ont les colons de leur existence dans une zone où ils sont très nombreux, voire en majorité, est différente de celle des colons qui sont très minoritaires et comme enclavés en pays étranger" (cf P. LESSELINGUE, 1973).

(2) Cet enracinement s'accompagne, selon les résultats de l'enquête psychosociologique, d'une dégradation de la perception de la population locale : 15 % des migrants dans les "terres neuves" de l'Ouest-voltaïque, 46 % dans l'aire A. 1.3, estiment que les autochtones sont hostiles à leur présence. Par ailleurs, la distance sociale (mesurée par une échelle d'attitude), souhaitée par les migrants à l'égard des autochtones, est moins grande parmi les premiers (minoritaires, dont la survie économique dépend du bon vouloir de la population locale) que parmi les seconds (majoritaires, formant des groupes importants et bien structurés).

(3) A propos des migrants installés à l'Est du Cercle de Toma (aire A. 1.3) P. LESSELINGUE estime que la plupart d'entre eux "n'y ont plus la mentalité de colons" et ne trouve plus chez eux la flexibilité mentale et les possibilités d'adaptation qui caractérisent les migrants des "terres neuves" de la partie du Cercle riveraine de la Volta Noire (cf P. LESSELINGUE, 1973).

VI. La mise en valeur des "terres neuves"

L'approche des faits relatifs à la mise en valeur des "terres neuves" a été réalisée à travers trois démarches complémentaires : la détermination d'indicateurs de comportements économiques dans un certain nombre d'établissements ; trois monographies agricoles succinctes, accompagnées de levés parcellaires ; une étude approfondie des faits et comportements économiques auprès d'un échantillon de migrants de la région de Dédougou. Les résultats détaillés d'une des monographies agricoles, entreprise peu avant la Convention d'études, ont déjà été publiés (cf. M. Benoît 1972 et 1973). L'ensemble des données recueillies lors de l'enquête économique sont présentées dans un des dossiers du rapport contractuel ("Milieux ruraux mossi. Aspects économiques") auquel nous nous référons fréquemment.

VI.1. Des difficultés économiques initiales

La migration est une entreprise délicate qui amène le migrant à mettre en jeu la situation économique immédiate de sa famille. Il sait certes, pour l'avoir vu ou au moins en avoir entendu parler, que là-bas, dans les "terres neuves", les terrains de cultures sont vastes, les récoltes sans commune mesure avec celles obtenues dans le village natal, que chaque exploitant a de nombreux greniers, et qu'ils sont pleins. Mais il sait aussi qu'avant de parvenir à cette aisance vivrière, objectif principal ou complémentaire de tous les migrants, il devra traverser une difficile période.

VI.1.1. La migration : une entreprise particulièrement ardue dans les "terres neuves" les plus éloignées, et pour les jeunes migrants

Nous avons évoqué précédemment les difficultés de l'installation, et l'inquiétude majeure du migrant : l'accès aux terres. Nous avons souligné le rôle fondamental du logeur : c'est grâce à lui que ces difficultés seront surmontées ; il permet l'installation, il ouvre le lieu à l'immigration.

Un fait en témoigne clairement. Un cinquième seulement des migrants interrogés (1) affirment avoir subsisté lors de leur première année de séjour avec les seules ressources vivrières issues de leur précédente récolte, qu'elles aient été amenées par le migrant, ou, plus souvent, vendues dans le village d'origine, l'argent obtenu ayant permis d'acheter du mil au lieu d'installation (2). Cette proportion varie peu selon les lieux d'accueil.

Inversement quatre migrants sur cinq n'ont franchi cette première année de séjour qu'à l'aide de revenus complémentaires acquis généralement de diverses façons : vente de bétail (ovins, caprins et volailles), parfois du vélo, activités commerciales (notamment vente du bois recueilli lors de défrichements) quelquefois revenus migratoires, souvent salariat agricole (presque toujours au profit des autres migrants du groupement ou de l'établissement).

(1) L'échantillon d'études comprend trois établissements des aires B.2.3. (Bondo) et B.2.4. (Soumouso, Ouara) et 5 établissements de l'aire A.3.4. Seuls ont été interrogés les migrants venus au cours des deux dernières années.

(2) La solution retenue par le migrant est souvent mixte : une partie de la récolte est vendue au lieu de départ, le reste est transporté. On note quelques cas d'échanges : le migrant remet sa récolte à un villageois et reçoit une quantité égale de mil de la part d'un parent de ce dernier déjà installé dans le lieu d'installation choisi.

Mais 55 % des migrants qui n'ont pas disposé d'une quantité suffisante de mil reconnaissent avoir reçu un secours vivrier, total ou partiel, de la part de leur logeur (1), généralement parent proche (membre du lignage, parent maternel). Ce secours vivrier, accordé sans contre-partie matérielle clairement établie, est un véritable don. Joint aux autres formes d'aides reçues par le nouveau-venu, il a - nous l'avons déjà souligné - d'importantes implications sociales. Il est toutefois très inégalement pratiqué selon les aires d'accueil. Le pourcentage des migrants qui en bénéficient varie de 80 % à Soumoussou, Ouara, Bondo (2), à 30 % dans la région de Dédougou (aire A.3.4.) où les nouveaux-venus doivent beaucoup plus compter sur leurs propres activités et revenus (notamment le salariat agricole).

La certitude de bénéficier de l'assistance du logeur, et éventuellement des autres migrants, parent, alliés ou amis, n'exclut pas cependant de préparer la migration.

Si les visites préalables éventuelles au futur lieu d'installation sont parfois discrètes, le déplacement de la famille ne peut être clandestin en raison des divers préparatifs qu'il impose. Il se fait au grand jour, qu'il soit accepté voire souhaité par les parents proches qui demeurent au village, simplement toléré, ou plus ou moins explicitement regretté voire désapprouvé, le motif du départ jouant à cet égard un rôle important.

Le migrant sait généralement où il va (3), ou au moins auprès de qui il se rend. Ceci ne dispense pas de prendre quelques dispositions préalables, et notamment de rassembler le petit pécule qui permettra de faire face aux frais du déplacement et aux coûts immédiats de l'installation.

Les préparatifs du départ rendent compte pour une grande part de la date généralement tardive, pendant la seconde moitié de la saison sèche. Le migrant met à profit la première partie de celle-ci pour multiplier les activités qui lui permettront de rassembler quelque argent (commerce, artisanat). S'il est chef d'exploitation, il consommera avant son départ une fraction importante (si ce n'est la totalité...) de sa précédente récolte, ce qui réduit d'autant le problème de l'utilisation de ce qui reste et permet de vendre celui-ci à des prix relativement avantageux.

En règle générale, le migrant part avec le minimum de bagages. Il désinvestit. Il vend l'essentiel de son mil, de sa volaille, de son petit bétail, se débarrasse de ses biens d'équipement domestique lourds, encombrants, non indispensables (4). Il réduit les difficultés du transport, et réunit ainsi une certaine somme d'argent qui lui permet de faire face aux premières dépenses : le coût du transport, l'achat de mil au nouveau lieu d'installation, les frais inhérents à l'appel éventuel à l'aide des autres migrants sous la forme d'invitations (pour construire les premières cases, défricher une parcelle) (5).

(1) Selon l'enquête psycho-sociologique, parmi les migrants des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta (surtout l'aire 7.3.5.), 48 % déclarent avoir vécu lors de leur installation sur la récolte de leur logeur.

(2) A Soumoussou et Ouara, quelques migrants reçoivent de l'argent de la part de parents installés dans la ville de Bobo-Dioulasso.

(3) Il advient toutefois que des migrants cheminent le long des routes, s'arrêtant ici et là, avant de choisir un lieu d'installation propice. Nous en avons observé quelques exemples le long de la route Dédougou-Bobo-Dioulasso.

(4) Équipement en fait souvent très modeste. Pour les deux tiers des exploitants mossi, la valeur de cet équipement est inférieure à 5.000 CFA (cf. "Données économiques concernant les migrations de la main-d'oeuvre voltaïque", tableau 2.5.)

(5) Le chef de famille se déplace généralement avec son propre vélo - lorsqu'il en possède - qu'il sera parfois conduit à vendre peu après son arrivée. Cependant si le lieu d'installation choisi est très éloigné, le vélo sera vendu avant le départ.

A cet égard, les migrants n'affrontent pas des difficultés égales : l'éloignement du pays Mossi et le statut socio-économique du migrant introduisent de nettes différences dans les sujétions liées au déplacement.

Les migrations vers des aires proches (ainsi A.3.1., A.3.2., A.3.3.) distantes de quelques dizaines de kilomètres du pays Mossi (compte non tenu du site du village d'origine à l'intérieur de celui-ci) se font souvent à pied, en une ou plusieurs étapes. Les frais de transport peuvent être nuls ou négligeables, tandis que des va-et-vient permettent au chef de famille d'amener avec lui la plus grande partie de ses biens. Inversement les "terres neuves" éloignées imposent l'utilisation de moyens de transport (camions, train, parfois associés, souvent précédés ou complétés par des voyages à pied) qui imputent sérieusement le pécule rassemblé par les migrants et conduisent à alléger au maximum les biens transportés (1).

Le déplacement est une tâche d'autant plus difficile qu'il est lointain. On ne peut guère douter que ceci rende compte pour une part du rôle moteur qu'assurent généralement les flux indirects, provenant d'aires ou de lieux d'implantation mossi proches, dans la pénétration initiale des nouvelles aires d'accueil.

Deux indices en font foi. A Soumoussou et Ouara, près de Bobo-Dioulasso, et à Bondo près de Bagassi, on dénombre en moyenne parmi les migrants présents depuis moins de trois ans (migrants venus de Bobo-Dioulasso ou de Côte d'Ivoire exclus), selon leurs déclarations, 5,6 vélos pour 10 enclos familiaux et 12 moutons et chèvres. Dans cinq établissements des aires A.3.3. et A.3.4., plus proche des lieux d'origine des migrants, ces chiffres sont respectivement de 9,3 et 38 : les migrants ont sensiblement moins désinvesti pour préparer leur déplacement (2).

Le rôle de l'éloignement se prolonge au plan social. Plus le migrant parcourt un long chemin, plus il a besoin de l'aide de celui qui l'accueille. Nous avons observé à Soumoussou la part très importante des migrants qui séjournent chez leur logeur pendant au moins un hivernage, esquivant ainsi nombre des difficultés immédiates de leur installation, mais aussi accentuant les liens de dépendance sociale qui les uniront à leur logeur au sein du groupement. Plus que les autres, les "terres neuves" les plus éloignées se prêtent à la formation d'unités socio-résidentielles particulièrement cohérentes.

Enfin le site des "terres neuves" par rapport au pays Mossi influe sur les modalités de leur extension géographique. On observe aisément qu'au moins dans une première phase, la configuration des aires d'accueil les plus éloignées se moule étroitement sur les principales voies de communication, qui sont de véritables axes de pénétration : la route Dédougou-Bobo-Dioulasso, celle de Bobo-Dioulasso à Diébougou, la voie ferrée en sont des illustrations. Dans les régions lointaines, la présence d'une voie d'accès importante à partir du pays Mossi est indispensable pour qu'un apport migratoire direct se développe et qu'un réel peuplement soit assuré. C'est une condition de l'essor des "terres neuves".

(1) Ainsi les migrants qui s'installent dans le canton de Karankasso (aire B.2.4.) se sont d'abord rendus à Koudougou à pied ou en camion, ils ont pris ensuite le train, parfois un camion, jusque Bobo-Dioulasso, et de là se sont dirigés, à pied ou en camion, vers le canton de Karankasso. Le voyage est long et onéreux.

(2) L'écart observé pour les ovins et caprins ne peut répondre aux seules inégalités observées par ailleurs entre les régions d'origine des migrants au pays Mossi : région de Koudougou dans le premier cas, de Yako et Gourcy dans le second (cf. Facteurs et systèmes de production dans la société mossi d'aujourd'hui).

Inversement les aires d'accueil proches, libérées des contraintes liées aux moyens de transport, accessibles par de simples pistes villageoises cyclables peuvent s'étendre d'emblée dans les zones les plus favorables à l'implantation des migrants, quel que soit le réseau des voies de communication. Les aires A.3.2. et A.3.3., étirées le long de la Volta noire, en témoignent.

Quel que soit l'éloignement des "terres neuves" il est clair que l'aptitude des migrants à faire face aux difficultés matérielles immédiates de leur installation dépend de leur statut socio-économique dans leur lieu de résidence antérieur. Les dépendants familiaux (un tiers des migrants venus du pays Mossi) sont à cet égard particulièrement démunis. Ils ne possèdent guère de biens d'équipement susceptibles d'être vendus, et ne peuvent évidemment amputer la récolte familiale, ou ce qui en subsiste, au moment du départ. Leurs seuls revenus monétaires proviendront du produit de leurs champs personnels, de leurs activités commerciales ou artisanales entreprises peu avant le départ, de la vente éventuelle de leur vélo, et dans quelques cas du solde de l'épargne amassée peu de temps auparavant lors d'un séjour à l'étranger. Dans l'ensemble, ils doivent plus que les autres migrants compter sur une aide de leur logeur.

Qu'ils soient particulièrement nombreux parmi les jeunes migrants (55 à 60 % des migrants de 35 ans) revêt ainsi une grande importance. Quels que soient leurs projets éventuels au plan social, ils s'insèrent dans les groupements d'immigrés par l'intermédiaire d'ainés, souvent "grand" frère, oncle, beau-père dont ils sont amenés à accepter la prééminence sociale. Les logeurs, autour desquels se constituent et se structurent les groupements, appartiennent dans l'ensemble aux classes d'âges les plus élevées. La vie sociale dans les "terres neuves" s'organise sous le contrôle des aînés.

VI.1.2. La formation progressive des exploitations agricoles

Parvenu au lieu d'installation choisi, abrité sous quelques cases en paille, le migrant a désormais pour tâche prioritaire de préparer la campagne agricole toute proche. Nous avons souligné pourquoi le migrant souhaite disposer initialement de jachères récentes : elles lui épargnent les lourds travaux de défrichement et les aléas des rendements sur les défriches. Il obtient ces jachères de son logeur ou par son intermédiaire. Il dispose généralement d'une parcelle autour de son enclos et d'une autre à la périphérie de l'aire résidentielle, qu'il suffira de nettoyer avant les semis. Les terrains de culture ainsi acquis sont cependant restreints et doivent souvent être agrandis ou complétés par d'autres parcelles, gagnées sur la "brousse".

Le temps disponible jusqu'aux premières pluies utiles ne permet généralement pas de défricher de vastes surfaces, malgré l'aide obtenue auprès du logeur, parfois dans le cadre du "songtaba" (1), plus rarement d'invitations de culture. C'est le cas en particulier pour les migrants qui ne disposent plus de mil pour subvenir aux besoins de leur famille (après avoir dépensé tout leur pécule initial), et ne pouvant espérer de "dons" de la part des autres familles présentes, doivent louer leur force de travail en échange d'argent ou, beaucoup plus fréquemment, de mil.

(1) Le songtaba est une forme d'entraide, aux modalités très variables, entre deux ou plusieurs exploitations qui échangent des journées de travail à une ou plusieurs reprises au cours de la saison agricole pour des opérations culturales déterminées. On peut ainsi faire appel à une force de travail complémentaire pour défricher son champ, étant entendu que le même nombre de journées reçues sera offert ultérieurement, à la demande du bénéficiaire. Dans quelques cas, cette entraide est régulière, les exploitations concernées se prêtant alternativement au moins une personne active (masculine). Généralement les chefs des exploitations associées dans un songtaba sont unis par d'étroites relations de parenté.

Chaque journée de travail ainsi offerte par le nouveau-venu (1) se traduit évidemment par une réduction des surfaces qu'il pourra préparer. On mesure à ce seul fait à quel point peut être difficile la situation économique d'un migrant qui, auparavant dépendant familial et démuné d'argent, choisit de s'installer dans un groupement où ne réside aucun parent proche (le seul dont on peut espérer un secours vivrier conséquent et régulier). Dans les cas les moins favorables, il peut pratiquement être assimilé à un manoeuvre agricole, exploitant par ailleurs un champ "personnel".

Il advient toutefois assez souvent que du mil soit cédé aux nouveaux-venus à leur demande contre la "promesse" d'une contre-partie ultérieure en journées de travail, au moment jugé le plus opportun par le bénéficiaire (en général pour les sarclages de champs de brousse). Les opérations culturales s'imposant aux exploitants à peu près aux mêmes dates, cette contre-partie différée permet certes au nouveau-venu de mobiliser pour le défrichement toute la force de travail familiale dont il dispose, mais risque de le contraindre ensuite à s'occuper imparfaitement ou à des dates peu convenables de son propre champ.

Le manque de temps, le détournement d'une fraction de la force de travail au profit des autres migrants, n'empêche cependant pas le nouveau-venu d'exploiter dès sa première année de séjour des surfaces légèrement supérieures aux valeurs habituelles en pays Mossi. Dans trois établissements de l'Ouest de la Haute-Volta (Bondaotenga près de Toma, Kamadena près de Dédougou, Bonkui près de Solenso), les migrants présents depuis un an ont cultivé en moyenne 60 à 70 ares par personne ; cette superficie n'est que de 50 ares environ au pays Mossi.

Une fraction de ces terres sont cependant constituées de défriches sur lesquelles les rendements vivriers sont toujours aléatoires, souvent médiocres (2). Selon les conditions pluviométriques de l'année, les qualités du sol, le degré d'usure des jachères qui lui ont été confiées, la récolte du nouveau-venu peut se révéler insuffisante pour assurer la subsistance de sa famille pendant toute l'année, et le contraindre à nouveau à l'approche de l'hivernage suivant, à solliciter des dons de mil ou à rechercher, par le salariat, des revenus complémentaires. Les enquêtes économiques menées par ailleurs (3) montrent que les ventes finales d'exploitation des migrants de la région de Dédougou présents depuis 2 et 3 ans (4) sont modestement supérieures à celles obtenues par les exploitants de la région de Yako dont les premiers sont pour la plupart originaires (cf. tableau N° 35)

(1) La rémunération peut varier selon principalement la nature des relations préalables entre celui qui offre et celui qui reçoit le travail : en général une tine de mil (soit 250-300 CFA) pour deux ou trois journées de travail. Cette tine de mil (15 à 16 kg) permettra de nourrir la famille, selon son étendue, pendant 3 à 5 jours.

(2) C'est un facteur du succès du sésame dans les exploitations mossi des "terres neuves". Se plaisant sur les nouvelles défriches, présentant un cycle végétatif décalé par rapport aux cultures vivrières (il peut être semé encore au début du mois d'août), il est par excellence un substitut des mils et sorgjos lorsqu'il apparaît que ceux-ci se développent mal.

(3) Cf. "Facteurs et systèmes de production dans la société mossi d'aujourd'hui"

(4) Les enquêtes économiques ont été menées en 1973 et ne comprennent pas les exploitants qui, arrivés avant l'hivernage, ont cultivé pendant cette année, c'est-à-dire les véritables "nouveaux-venus".

Ce n'est que progressivement que le migrant parvient à améliorer sa situation économique, atteindre l'aisance vivrière souhaitée au départ, reconstituer l'équipement domestique puis l'enrichir, éventuellement compléter les ressources vivrières par des revenus monétaires. Tous les migrants savent qu'avant d'atteindre ces objectifs, ils doivent franchir pendant quelques années une dure épreuve, travailler d'arrache-pied, démunis de confort domestique et d'équipement technique (cf. le tableau N° 31 qui montre la faiblesse du capital technique d'exploitation détenu par les nouveaux-venus à Dédougou par rapport aux exploitants de la région de Yako), sans pour autant toujours parvenir à satisfaire les besoins élémentaires de la famille. La mise à profit de l'installation dans les "terres neuves" connaît une période initiale de latence.

Tableau N° 31. Evolution du capital technique d'exploitation parmi les migrants de la région de Dédougou (1)

	Exploitants présents depuis				Exploitants Rég. de Yako
	2-3ans	4-6 ans	+ 6 ans	ttes dates :	
Cycles	4.270	6.890	7.960	6.555	6.825
Habitat	405	4.135	5.590	3.590	1.200
Cheptel	9.240	21.970	13.995	15.060	21.120
Outils	-	2.330	6.050	3.050	925
Ensemble	13.915	35.325	33.030	28.260	30.070

(1) Données extraites de : "Facteurs et systèmes de production dans la société mossi d'aujourd'hui".

Toutes choses égales par ailleurs, elle est d'autant plus longue d'une part que le migrant est plus démunis de tout bien ou pécule au moment de son installation, d'autre part qu'il choisit de s'insérer dans un groupement où il socialement plus marginal, ces deux facteurs pouvant additionner leurs effets.

Tableau N° 32. Evolution des surfaces cultivées par personne selon la durée de présence, à Kamadena (Dédougou) et Bondaotenga (Toma)

Surf. Cult. par personne	Exploitants présents depuis		
	1-2 ans	3-4 ans	+ 4 ans
- 40 ares	11	1	1
40-80 ares	15	11	4
80-120 ares	10	13	8
120-160	4	7	6
+ 160	1	1	3
	41	33	22
Surface moyenne	64 a.	96 a.	113 a.

Le tableau N° 32 montre bien à quel point les possibilités qui s'offrent aux nouveaux-venus pour constituer leur exploitation sont très inégales.

Pour sortir de ce tunnel, assurer leur promotion économique, les migrants choisissent en grand nombre une même voie : le défrichement (1). Pendant quelques années, ils ne cessent d'agrandir leur exploitation, mettant en valeur chaque année de nouveaux terrains de culture conduit sur la "brousse" (2). L'exploitation s'étend, la surface cultivée par personne et par actif s'accroît sensiblement (cf. tableau N° 33) (3)

Tableau N° 33. Evolution de la structure des exploitations selon la durée de présence à Kamadena (Dégoudou) et Bondaotenga (Toma)

Durée de présence :	Nombre :					Surface :		
	Expl.	Pers.	Act.	Pers. /expl.	Act. /expl.	Expl.	cult. /pers.	cult. /act.
1-2 ans	41	294	147	7,2	3,6	458 a.	64 a.	128 a.
3-4 ans	33	270	134	8,2	4,1	785	96	193
+ 4 ans	22	203	104	9,2	4,7	1.044	113	221
Ensemble	96	767	385	8,0	4,0	705	88	176

Dans l'ensemble, ce n'est qu'à partir de la quatrième année de présence que, dans les lieux où les terres disponibles et accessibles abondent et où l'espace n'est pas (pas encore) une contrainte, les exploitations cessent de croître et présentent une structure moyenne à peu près stable, qui dans l'Ouest de la Haute-Volta, se définit par quatre caractères : elles s'étendent sur environ 10 ha, rassemblent 9 personnes (présentes), chaque personne et chaque actif cultivent respectivement un peu plus de 1 ha et 2 ha, soit le double des valeurs habituelles au pays Mossi.

(1) En grand nombre, mais pas tous, Quelques migrants, parmi les plus démunis et les plus marginaux au plan social, ne parviennent que très difficilement et lentement à sortir d'une situation proche de celle du manoeuvre agricole, échouant chaque année à s'assurer les ressources vivrières qui les dispenseraient en fin de saison sèche et en hivernage de louer leur travail pour obtenir du mil et de compromettre ainsi leur récolte.

Mais il advient aussi que des migrants dont la situation économique est devenue satisfaisante soient rejoints par des familles, souvent dirigées par des hommes très âgés, ou des infirmes, proches parents, dont la condition au pays Mossi était extrêmement précaire, et qui ne sont venus qu'afin d'être secourus, plus ou moins pris en charge.

(2) Ce que montre clairement la diminution des prêts de terres par les autres migrants : 40 % des surfaces cultivées parmi les migrants venus récemment, moins de 20 % parmi les migrants présents depuis plus de trois ans (cf. "Facteurs et système de production dans la société mossi d'aujourd'hui")

(3) Une semblable évolution s'observe à Bonkui, groupement mossi du village de Daboura (Cercle de Nouna) (cf. M. Benoît, 1973).

La croissance des surfaces cultivées, accompagnée de la mise en oeuvre d'un système agricole de plus en plus extensif, est dans les conditions présentes, le préalable à une réelle progression du niveau de vie des migrants par rapport au pays Mossi.

Il apparaît sur le tableau N° 31 que le capital technique d'exploitation détenu par les migrants récemment installés est nettement inférieur à celui des exploitants de la région de Yako (1).

Tableau N° 34. Evolution de deux indicateurs économiques (nombre de vélos et de moutons et chèvres) selon la durée de présence des familles dans divers établissements des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta

Nombre moyen / 10 familles	Familles présentes depuis			Ensemble:
	1-2 ans	3-4 ans	+ 4 ans	
<u>Aires A.3.3.-A.3.4.(1)</u>				
- Vélos	9,3	10,3	16,7	11,1
- Ovins-caprins	38	37	90	50
<u>Aires B.2.3.-B.2.4.(2)</u>				
- Vélos	5,6	7,0	6,1	6,1
- Ovins-caprins	12	18	42	18

(1) Six établissements rassemblant 138 familles (réponses indéterminées exclues)

(2) Trois établissements rassemblant 109 familles (non résidents, résidents saisonniers, familles venues de Bobo-Dioulasso et de Côte-d'Ivoire exclus, ainsi que les réponses indéterminées)

Ce n'est qu'après au moins quatre ou cinq années de séjour que ce capital peut être reconstitué, ainsi que le montre le tableau N° 34 pour les cycles et le cheptel ovin caprin (2) (3).

L'habitat connaît une évolution parallèle. Si les cases en paille ne tardent pas en général à être remplacées, après une ou deux années de séjour, par des cases rondes à murs en banco, on observe, en particulier dans la région de Dédougou, que dès la 4^e ou 5^e année, les chefs de famille construisent fréquemment pour leur propre usage une case rectangulaire et consacrent quelques crédits à leur équipement domestique (portes en bois ou en tôle pour les cases, fauteuils en bois ou de toile).

(1) La comparaison est faite avec les exploitants de la région de Yako dont sont originaires la plupart des migrants installés dans la région de Dédougou. Elle est loin d'être parfaitement pertinente. D'une part une fraction importante des migrants sont venus non du pays Mossi, qu'ils ont quitté à une période plus ou moins ancienne, mais d'une autre aire de migration. D'autre part les émigrants représentent, notamment par leur âge, une fraction particulière des exploitants mossi.

(2) Nous avons précédemment noté que la faiblesse du nombre moyen de vélos et d'ovins-caprins dans les aires B.2.3.-B.2.4 résultait pour une part de l'éloignement du pays Mossi qui conduit les migrants à se démunir avant leur départ de l'essentiel de leurs biens. La constance du nombre des vélos quelle que soit la durée de séjour peut elle aussi être reliée à l'éloignement : les migrants ne sont pas incités à remplacer les vélos qu'ils ont vendus avant leur départ parce qu'ils leur sont moins utiles (en particulier pour les visites au pays Mossi).

(3) L'effectif moyen des ovins et caprins reflète mal la réalité. Aux nombreux migrants qui ne possèdent que, un, deux ou trois chèvres et moutons, s'opposent quelques autres qui disposent de troupeaux importants, rassemblant 15, ou 20 têtes, parfois plus. A Souri Kamadena, près de Dégoudou quatre chefs de famille, parmi les premiers venus, possèdent 130 moutons et chèvres et une vingtaine de bovins (selon leurs témoignages).

Le tableau N° 31 témoigne que; l'aisance vivrière atteinte, l'équipement en cheptel et cycles reconstitué, les migrants orientent en premier lieu leurs efforts vers une amélioration de l'habitat (quelques uns d'entre eux acquerrant par ailleurs des charrettes)

La croissance de l'exploitation ainsi que celle des investissements sont clairement exprimées par la progression simultanée des ventes et consommations finales d'exploitation entre les deux premières catégories de migrants du tableau N° 35.

Tableau N° 35. Evolution de quelques agrégats (par tête et par an) selon la durée de présence des exploitations, dans la région de Dédougou (1)

	Exploitations présentes depuis			Exploitations région de Yako
	2-3 ans	4-6 ans	+ 6 ans	
Rev. monétaire brut	6.265	15.770	23.613	5.051
Rev. monétaire net	5.928	9.896	12.796	3.795
Ventes finales expl.	3.871	8.795	8.858	2.823
Consomm. finales expl.	3.747	7.890	10.150	2.471

(1) Données extraites de : "La monnaie mossi. Un pouvoir non-libératoire de règlement"

Ce n'est qu'au-delà de la quatrième année de séjour que les écarts se creusent entre les exploitants demeurés au pays Mossi et ceux qui se sont fixés dans des "terres neuves". L'aide ou la collaboration attendue et obtenue par les nouveaux-venus auprès des migrants déjà présents pour parvenir à un tel résultat est un élément important dans la construction sociale des groupements dont dépend par ailleurs, en particulier, le degré de stabilité des familles.

VI.2. L'aisance vivrière et une chance individuelle de développement

VI.2.1. Une option commune en faveur d'une agriculture vivrière extensive

Les "terres neuves" offrent souvent à l'observateur le spectacle parfois impressionnant de vastes étendues de forêts abattues par la machette et le feu. C'est sûrement, avec l'éclosion simultanée de multiples enclos familiaux, l'image la plus marquante des premières manifestations de la présence des immigrants.

On ne doit pas s'y tromper : c'est la contre-partie inévitable dans le paysage de l'insertion d'un nouvel exploitant agricole, conduit à développer en peu de temps ses terrains de culture. Le caractère réellement spectaculaire des défrichements observés en de nombreux endroits provient avant tout de l'ampleur et de la vivacité de l'apport migratoire. Plusieurs dizaines d'exploitants ne s'inscrivent pas impunément en quelques années dans un paysage local.

Mais une deuxième image s'impose. Mis à part leur aspect souvent hirsute (arbustes et branchages épandus, troncs calcinés, semis de souches), parce-que récemment défrichés, la plupart des champs se caractérisent par leur étendue, fréquemment plusieurs hectares, parfois plus de dix pour un même exploitant. Cette impression de "défoulement" géographique est fréquemment renforcée par le regroupement des parcelles de plusieurs exploitants, qu'il ait été voulu par ces derniers (concentration initiale des terrains de culture autour de l'aire résidentielle ; accumulation des champs sur les sites les plus favorables ; association des parcelles de parents proches ou bien de celles du logeur et des migrants qu'il a accueillis) ou imposé par les circonstances (alignement de champs le long de pistes, au pied d'escarpements ; attribution par la population locale de secteurs déterminés du territoire villageois). Des clairières de culture de plusieurs dizaines d'hectares peuvent ainsi apparaître, s'étendre, grignotant sans cesse la "brousse" environnante.

On ne peut en douter : cette vision prodigieuse et inouïe pour un paysan mossi est -avec son complément, le grand nombre des greniers débordant de mil- un puissant phare des migrations agricoles actuelles. Embellie à mesure que sa description se transmet de bouche à oreille, elle est un des principaux éléments déterminants dans la décision de partir. Mais elle est souvent aussi la source d'inquiétudes au sein de la population locale : les migrants vont-ils ainsi abattre toute la forêt ? où exploiter les champs dans l'avenir, lorsque les terres actuellement utilisées seront épuisées ?

VI.2.1.1. Un comportement agraire libéré de ses contraintes géographiques

Les faits sont clairs : la phase d'installation franchie, les migrants installés dans les "terres neuves" exploitent individuellement des terrains de culture deux fois plus étendus qu'en pays Mossi. Dans la "strate" de Dédougou (1) à Kamadena et Bondakenga, à Daboura (cf. M. Benoît, 1973), à Tiogo (cf. T.R. Sidibé, 1969), la surface cultivée par personne (exploitations des nouveaux-

(1) Cf. "Facteurs et systèmes de production dans la société mossi d'aujourd'hui". La "strate" Dédougou rassemble 46 exploitations des établissements mossi de Sour, Kamadena et Kari.

venus exclues) excède légèrement un hectare (deux hectares pour chaque actif) ; toutes les études entreprises en pays Mossi montrent qu'elle y est voisine d'un demi-hectare.

L'écart est cependant peut-être moins grand qu'il ne paraît. Les exploitations des "terres neuves" (dans l'échantillon d'établissements ci-dessus) se singularisent par leur structure géographique (les deux tiers au moins des superficies cultivées par les migrants présents depuis plus de deux ans sont éloignées de l'aire résidentielle) et l'âge de leurs chefs (immigration sélective de jeunes adultes). A Donsin, près de Manga, dans les exploitations partageant des caractères semblables, chaque actif cultive en moyenne près de 1,5 ha (cf. G.Rémy, 1972). Il en est de même dans un des deux groupes d'exploitations individualisées (selon le nombre de personnes actives par exploitation) par J.M.Kohler à Dakola, près de Yako (cf. J.M.Kohler, 1971). Le pays Mossi n'ignore pas les exploitations très étendues.

Par ailleurs, un facteur au moins peut rendre compte du supplément de surfaces cultivées par les migrants. Nous avons noté que les nouveaux-venus étaient souvent amenés à offrir des journées de travail, en hivernage, aux migrants plus anciens, en échange soit de mil, soit d'une aide reçue auparavant pour construire l'enclos ou défricher des parcelles.

Le défrichement est le "goulot d'étranglement" majeur de la campagne agricole des nouveaux-venus. Il les contraint à n'étendre que progressivement leurs exploitations. Toute aide obtenue pour cette activité est bienvenue. Dès que l'exploitation atteint une dimension satisfaisante, le "goulot d'étranglement" principal est désormais le sarclage. Les contre-parties en journées de travail reçues en hivernage par les migrants plus anciens de la part des nouveaux-venus sont généralement consacrées à l'entretien des champs de brousse (parfois à la récolte). Le supplément de force de travail disponible à cette phase cruciale de la campagne agricole leur permet en définitive d'étendre les surfaces cultivées (les nouveaux-venus étant au contraire conduits de fait à les restreindre). G.Ancey estime que dans la région de Dédougou chaque exploitant présent depuis plus de six ans reçoit au cours des mois de juillet et août environ 45 journées de travail de plus qu'il n'en offre, doublant presque sa force de travail (1).

L'immigration mossi dans les "terres neuves" est très récente. Il n'est pas possible encore de mesurer l'influence de ce gain en force de travail sur les surfaces cultivées par les migrants anciens. Celles-ci tendront-elles à diminuer lorsque, quelles qu'en soient les raisons, l'apport migratoire faiblira, disparaîtra, et qu'il n'y aura plus de nouveaux-venus ?

Les exploitants des "terres neuves" ne paraissent pas manifester, au plan géographique, un comportement radicalement original. Libérés des contraintes liées à l'espace disponible, et compte-tenu de leurs caractères spécifiques (en particulier leur âge), un grand nombre d'entre eux ont la possibilité de mettre en oeuvre un mode d'utilisation du sol qui, en pays Mossi, est l'apanage d'une fraction plus ou moins restreinte des exploitants.

Ils en ont en outre la volonté. Selon l'enquête psychologique menée par P.Lesselingue, les migrants et les exploitants demeurés en pays Mossi présentent des personnalités très différentes, qui les conduisent à ne pas manifester les mêmes réactions aux frustrations, aux obstacles rencontrés dans la satisfaction

(1) Cf. "Facteurs et systèmes de production dans la société mossi d'aujourd'hui". Divers biais d'enquête conduisent toutefois à admettre que ces données sont vraisemblablement sur-estimées.

de leurs besoins. Les seconds ont essentiellement des réactions de défense du "Moi social" (soumis à la loi du groupe et des ancêtres, forgé par la société traditionnelle), dirigées vers l'individu frustrant. Les premiers, par contre, ont des réactions "intra-punitives", dirigées vers la solution des problèmes posés par les frustrations. Leur départ en migration a été le résultat d'un conflit entre le "Moi social" et le "Moi individuel" qui revendique un destin propre, encouragé par la société moderne. Doté d'une personnalité plus dynamique, le migrant tente de prendre en charge son avenir.

Il le fait sans rompre avec le comportement agraire traditionnel, se conformant de façon sélective au regard de l'espace à l'une des normes inscrites dans ce dernier. La grande étendue des surfaces cultivées par personne ou par actif n'est pas une réelle innovation. Elle est une option individuelle et collective en faveur des formes les plus extensives du système agricole traditionnel.

G. Ancey montre clairement comment, dans la région de Dédougou, accompagnée du même arsenal de techniques et outils agricoles utilisés en pays Mossi (1), cette option conduit à une sensible réduction du temps de travail par hectare cultivé (moins de la moitié du temps observé dans la région de Yako), la durée totale des activités agricoles par personne active demeurant à peu près constante.

Il s'agit vraisemblablement là d'une des questions les plus importantes que soulèvent les modalités actuelles de la mise en valeur des "terres neuves" par les migrants, d'autant que la précipitation qui préside souvent à l'entretien des champs s'accompagne d'une mise en repos rapide du sol (sauf lorsque tout ou partie de la jachère est cédée à un nouveau-venu, ce qui est parfois le motif de l'abandon de la parcelle), dès que les rendements paraissent décliner. La durée d'utilisation du sol est certes généralement conforme aux usages en pays Mossi (5 à 6 ans) où toutefois les terres, trop souvent sollicitées dans le passé, sont d'emblée moins généreuses. Peut-on douter que dans de nombreux cas ce sont moins les premiers signes d'une fatigue du sol (qu'il eût été possible de combattre pendant quelques années encore au prix de soins plus attentifs, de rotations culturales) qui conduisent l'exploitant à le délaisser que la perspective d'obtenir à nouveau ailleurs des rendements inespérés sur des parcelles d'autant plus vastes qu'elles se contenteront d'un entretien sommaire.

Extension des surfaces cultivées, opérations culturales moins fréquentes (l'idéal pour les migrants dans les champs de brousse est de ne pratiquer qu'un seul sarclage) et moins soignées sont deux aspects complémentaires du système agricole mis en oeuvre par les migrants. Ils ont un prolongement.

(1) La seule innovation technique importante, n'apparaissant que parmi les migrants les plus anciens, est l'utilisation de la charrette : pour le transport de la récolte des champs de brousse éloignés, et aussi le transport du bois au bord de la route, ou dans un centre proche. Le propriétaire l'utilise pour ses propres besoins, ou pour ceux des autres migrants (en échange d'une fraction du produit transporté).

Contrairement à l'attitude la plus fréquente en pays Mossi, l'intérêt des migrants se porte beaucoup plus sur le champ de brousse (weogho pougho) plus ou moins éloigné qui apportera l'essentiel de la récolte (1); que sur les parcelles qui cernent l'habitat, dont l'entretien est parfois quelque peu négligé (à l'exception du champ de case du chef d'exploitation, souvent cultivé en maïs, et des champs personnels des femmes qui s'y localisent de façon privilégiée) alors qu'au pays Mossi elles sont l'objet des soins les plus attentifs.

Au-delà de l'existence de types de champs caractérisés avant tout initialement par la nature des cultures et leur étendue, la distinction entre champs de brousse et champs de village ne devient cependant pertinente que peu à peu avec le temps. L'espace agricole correspondant à chaque groupement socio-résidentiel se développe différemment selon l'autonomie géographique dont il dispose (l'opposition majeure est entre les "quartiers" mossi accolés à l'habitat local et ceux qui se situent à l'écart), le rythme et l'ampleur de l'apport migratoire, l'étendue et le degré d'accessibilité des terres cultivables environnantes. Il est fréquent, pendant la première phase de l'immigration que l'espace agricole soit entièrement concentré autour de l'habitat (c'est encore le cas pour de nombreux groupements mossi des "terres neuves"), ne se dissociant que progressivement entre une aire éloignée, terrain de parcours des champs temporaires, et une aire centrale, plus ou moins compacte, ramassée autour des enclos familiaux, qui tend elle-même à s'étendre à mesure de l'apport migratoire, et continue d'accueillir la plus grande part des terrains de culture des nouveaux-venus (2).

L'évolution des espaces agricoles observée dans les groupements mossi les plus anciens conduit sans nul doute à la formation de deux aires distinctes complémentaires c'est-à-dire un modèle d'organisation du paysage caractéristique du pays Mossi. Elle est cependant partout encore inachevée, ni l'une ni l'autre des aires - lorsqu'elles sont déjà individualisées - n'ayant trouvé son assiette géographique définitive.

Il est assuré que l'apparition des premières difficultés dans l'accès à des terres libres et reposées et la nécessité de ré-utiliser des parcelles précédemment abandonnées est une étape importante dans l'évolution géographique, démographique et sociale du groupement.

(1) Parmi les migrants présents depuis plus de 4 ans à Kamadena, la part des champs de village est de 22 %. Elle est de 11 % à Bondaotenga, où l'extension de l'aire centrale s'est heurtée à une ceinture de champs de brousse exploités par la population locale.

(2) Ainsi à Kamadena, la part des surfaces cultivées hors de l'aire résidentielle est respectivement de 33 %, 48 %, et 78 % selon que les exploitants sont présents depuis 1-2 ans, 3-4 ans et plus de 4 ans.

Indépendamment de l'attitude de la population locale -qui peut hésiter à confier à nouveau un droit d'usage temporaire sur ces parcelles (1)-, il peut advenir que le nombre des migrants présents se révèle excessif : les surfaces nécessaires pour permettre la rotation des champs temporaires de l'ensemble des exploitants excèdent l'étendue des terres disponibles et accessibles (les limites pouvant être naturelles, foncières ou liées à l'éloignement). Les migrants sont contraints d'exploiter leur deuxième ou troisième champ sur des jachères récentes où le sol est insuffisamment reposé. C'est une période privilégiée de la mise en oeuvre de processus d'essaimages (sur des terres éloignées du même village ou sur celles de villages voisins) ou d'émigration vers des lieux plus lointains. Ouvrant aux migrants de nouveaux espaces, ils conduisent de proche en proche à un déploiement intercalaire ou périphérique de l'implantation mossi.

VI.2.1.2. Une faim de mil

A Bondaotenga, Kamadena, Tiogo, mils et sorghos, en culture pure (plus souvent le petit mil) ou associés à des plantes accompagnatrices (haricots, lignes d'oseille) ou "dérobées" (sésame) couvrent les neuf dixièmes des surfaces cultivées. Il en est ainsi en fait dans tous les établissements d'immigrés (sauf parfois, nous le montrerons, lorsque des cultures commerciales se substituent partiellement aux céréales).

Les travaux de l'économiste G. Ancey dans la "strate" Dédougou conduisent à la même proportion. Mais celle-ci caractérise aussi par ailleurs les exploitations de la "strate" Yako, et celles de Dakola (J.M. Kohler, 1971) qui s'étendent cependant sur des surfaces réduites de moitié. Ceci mesure directement la faim de mil des migrants. L'aisance vivrière est la première conséquence (après quelques années de présence) de la migration, la plus attendue aussi.

C'est pour tout voyageur qui, de Dédougou, de Bobo-Dioulasso, de Léo se dirige vers le pays Mossi, une image particulièrement poignante : des groupements d'immigrés aux villages mossi, à la fois le nombre des greniers entreposés devant les enclos familiaux et leur volume chutent brutalement. En 1972, 70 % des exploitants de l'Ouest-Mossi affirment avoir manqué de mil (2). L'idéal pour la plupart des migrants est de ne vendre (la rentabilité monétaire de l'hectare cultivé est supérieure d'un tiers à Dédougou par rapport au pays Mossi) (3) pour leurs besoins monétaires divers que ce qui reste de la récolte issue de l'avant-dernière saison agricole.

(1) Le mode d'attribution des parcelles est à cet égard important. La population locale ne retrouve une entière maîtrise sur le sol que si l'attribution est individuelle. Collective, concernant de vastes secteurs, elle conduit en fait à un droit d'usage permanent confié au groupe des immigrants.

(2) Cf. "Données économiques concernant les migrations de la main-d'œuvre voltaïque".

(3) Cf. "Facteurs et systèmes de production dans la société mossi d'aujourd'hui".

L'aisance vivrière s'accompagne d'une sécurité. Les réserves de mil contenues dans les greniers permettent de ne pas amputer la dernière récolte et de suppléer aux effets éventuels d'une pluviométrie déficiente.

Le système de production pratiqué est pour l'essentiel celui qui caractérise les exploitations du pays Mossi : ayant tout des mils et sorghos (ces derniers surtout dans les champs de brousse), une parcelle de maïs autour de l'enclos, quelques champs d'arachides et de pois, de petits lopins de gombo, des lignes d'oseille, un tapis d'haricots dans les champs de céréales, parfois des touffes ou des plages de sésame (rarement en culture pure), du coton, une parcelle de riz.

Dans l'ensemble on observe que le système de production parmi les nouveaux-venus est quelque peu allégé : des mils se substituent au maïs, coton, arachides sont moins fréquents, sur des surfaces plus restreintes. Sorghos et mils sont pratiquement exclusifs.

La part des champs personnels, toujours proche de 10 % (à Bondaotenga, Kamadena, Daboura) varie peu par rapport au pays Mossi (11 % à Dakola). Chez les hommes, mils et sorghos sont largement prédominants (88 % des surfaces à Bondaotenga, 82 % à Kamadena). Ils restent importants dans les champs personnels des femmes (épouses, filles, "mères") qui se consacrent cependant davantage à l'arachide et au pois (68 % des surfaces à Bondaotenga, 38 % à Kamadena) et ont l'exclusivité des condiments (gombo).

Très nombreuses, les parcelles personnelles des femmes sont aussi très petites (10 à 15 ares en moyenne à Kamadena et Bondaotenga). Les champs personnels des hommes (aides-familiaux célibataires ou mariés) sont sensiblement plus vastes : 50 à 55 ares en moyenne à Kamadena et Bondaotenga. Quelques-uns, toujours cultivés en mil ou sorgho, dépassent l'hectare : ils précèdent souvent l'accès de leur bénéficiaire à l'autonomie économique et préfigurent leur exploitation.

Les études économiques menées par ailleurs ne se sont pas adressées au secteur d'auto-subsistance. Mais nombre des données recueillies (en particulier la structure des recettes et des consommations, l'évolution du capital technique d'exploitation) sont autant d'indices de l'amélioration du niveau de vie des migrants. Toutefois, la culture des mils et sorghos n'en est pas seule responsable, ou du moins par pour tous les migrants.

VI.2.2. Des options économiques complémentaires

Dès l'aisance vivrière acquise, après trois ou quatre années de présence, une nouvelle étape dans le progrès économique est parfois franchie par les exploitants. Aux objectifs vivriers, ils joignent désormais des ambitions monétaires à travers des options économiques complémentaires, différentes selon les migrants à l'intérieur de mêmes groupements, et surtout selon les aires d'accueil.

Ces options se regroupent en deux grandes catégories : les unes relèvent des activités agricoles, de l'élevage ou de leurs prolongements, les autres du commerce et de l'artisanat traditionnel ou moderne.

Parmi les premières, deux sont secondaires par leur efficacité au niveau de chaque exploitant -sauf cas exceptionnels- mais assez répandues : la vente de surplus vivriers et celle du sésame.

Dès qu'un réseau de groupements mossi se met en place, les "terres neuves" sont quadrillées par un réseau de collecteurs de produits dits du "cru" (produits vivriers surtout mais aussi sésame, karité) travaillant pour le compte de commerçants des centres urbains les plus proches (commerçants souvent Mossi) ou des principales villes du pays Mossi (Ouagadougou, Koudougou, Ouahigouya). Ces collecteurs rassemblent les produits achetés dans leur groupement et ceux qui l'entourent, et les livrent à leurs mandants (1). Mils et sorghos sont ensuite généralement transportés vers le pays Mossi, le sésame (et karité) par contre prend plus souvent le chemin de Bobo-Dioulasso (2).

La vente de surplus vivriers est rarement préméditée en tant que moyen d'acquérir des revenus monétaires ; elle est généralement le résultat d'un excédent des récoltes ou de besoins monétaires pressants.

Le sésame apparaît peu souvent en culture pure. Il est avant tout une plante d'accompagnement, semée là où les tiges de mil sont trop éparées, ou ne se sont pas développées.

Les revenus monétaires obtenus par la vente de surplus vivriers et du sésame résultent plus d'opportunités que de véritables choix économiques. Il n'en est pas de même, ou beaucoup moins souvent, des cultures commerciales et de l'élevage.

Deux cultures commerciales sont pratiquées par les migrants : le coton surtout dans l'Ouest de la Haute-Volta, le riz au Sud (région de Fara). Elle se caractérisent l'une et l'autre par quatre faits.

- Elles se développent essentiellement dans des régions où elles ont par ailleurs également la faveur des populations locales, soit et pluviométrie leur étant favorables : rives de la Volta noire près de Solenzo et de Bondoukuy pour le coton, bas-fonds des environs de Fara pour le riz.

- Elle ne sont généralement pratiquées que par des migrants présents depuis plusieurs années déjà, ayant donc surmonté les difficultés consécutives à leur déplacement et installation, et qui par ailleurs bénéficient d'une aide plus ou moins contractuelle de la part des nouveaux-venus. A Bondotenga et Kamadana, 8 exploitants cultivent plus de 75 ares de coton : tous sont présents depuis au moins trois ans, dont 6 depuis plus de 5 ans.

Quelques migrants se singularisent par l'importance exceptionnelle de leur production. Ils font généralement appel au salariat agricole ou, maîtres d'école coranique, ils disposent du travail de leurs élèves. Parmi eux

(1) Mandants qui leur confient en général les sommes nécessaires à l'achat des produits et leurs versent ensuite une ristourne.

(2) L'orientation privilégiée des circuits de commercialisation du sésame vers Bobo-Dioulasso rend compte vraisemblablement du plus grand développement de la culture de ce dernier parmi les migrants installés dans l'Ouest de la Haute-Volta. Dans les régions de Léo, Fara, Tenado, le sésame est très peu fréquent (par contre, près de Léo, les exploitants mossi cultivent parfois de l'igname) ; mais aussi, rares sont les commerçants qui le collectent.

pratiquement les seuls exploitants utilisant des techniques de production nouvelles (culture attelée).

- Elles sont souvent particulièrement répandues au sein des communautés musulmanes, l'islam apparaissant comme un fervent de dynamisme et de promotion économique, soutenus par la présence de nombreux élèves coraniques qui représentent un important appoint de force de travail.

- Lorsqu'elles sont pratiquées par un grand nombre des exploitants, sur des surfaces étendues, elles conduisent à une réduction de la part des superficies consacrées aux mils et sorghos, sans qu'il y ait pour autant un accroissement de la taille des exploitations. Les cultures commerciales se substituent partiellement aux céréales (cf. M. Benoît, 1973 : l'exemple de Daboura, près de Solenzo).

Les activités d'élevage ne parviennent pas à procurer des revenus aussi élevés que les cultures commerciales, mais elles sont plus répandues dans les diverses "terres neuves".

Deux niveaux doivent être distingués. Nous avons relevé que le départ en migration contraignait souvent les migrants à désinvestir. Ils s'efforcent ensuite de reconstituer leur capital, en particulier le cheptel (volailles, ovins, caprins). Ce dernier permet avant tout de faire face aux besoins monétaires courants. Pour un certain nombre de migrants, ce cheptel est à la fois un moyen d'épargne et un réel moyen de production : la vente est délibérément incluse dans le projet des migrants. Ils y parviennent d'autant plus aisément dans l'Ouest de la Haute-Volta que la population pratique peu l'élevage et que, relativement bien dotée au plan vivrier ou monétaire (coton), elle représente un marché de consommation important. Le site des groupements par rapport aux axes de communication majeurs, aux principaux marchés et centres semi-urbains joue par ailleurs un rôle essentiel.

Le tableau n°34 montre l'ampleur des investissements consentis par les migrants les plus anciens (plus de 4 années de présence) en faveur du cheptel ovin et caprin. Dans 5 établissements des aires A.3.3. et A.3.4. on dénombre parmi eux 9 têtes par famille. Mais quelques migrants (au nombre de 7) disposent en moyenne de 30 têtes (1) : l'élevage devient une importante activité de production dont les revenus couvrent notamment tous les besoins monétaires exceptionnels (impôt, équipement domestique, vélo, rémunération de manoeuvres). Les ventes, faites directement sur les marchés ou auprès des commerçants spécialisés, ne concernent souvent qu'une ou quelques têtes, mais elles sont répétées au cours de l'année.

Si l'on peut considérer que les ventes locales de volaille ne sont que d'un faible profit, rares sont les groupements proches d'une gare, d'un centre semi-urbain important, d'un grand axe routier vers les pays côtiers qui ne rassemblent quelques migrants spécialisés dans l'achat de la volaille et son transport jusqu'à Bobo-Dioulasso, parfois jusqu'à Abidjan. Le circuit de commercialisation est dans certains cas très élaboré, avec des relais assurés par des parents du migrant qui effectue les achats dans les groupements.

(1) Les migrants propriétaires de nombreux moutons et chèvres sont généralement les seuls à disposer quelquefois en outre de troupeaux de bovins. Ces derniers sont très rares, sauf parmi quelques groupes socio-ethniques spécialisés (Silmi-Mossi, Yarcé).

Commerce et artisanat disposent de plusieurs atouts. Ils sont orientés avant tout vers les migrants eux-mêmes qui appellent la mise en place d'un "quadrillage" commercial et artisanal d'autant plus dense qu'ils disposent de ressources vivrières satisfaisantes et de quelques revenus monétaires.

Ils bénéficient par ailleurs du peu d'intérêt que leur manifestent souvent les populations locales et d'un sous-équipement d'autant plus favorable qu'au moins dans certaines régions celles-ci savent s'assurer des revenus monétaires importants (1).

Enfin, ce sont essentiellement des activités de saison sèche qui laissent intacte la force de travail disponible pour l'agriculture vivrière.

On ne peut donc s'étonner que le commerce (surtout) et l'artisanat soient les options économiques complémentaires les plus fréquemment retenues par les migrants, d'autant que -G. Ancey le montre clairement- ces activités sont particulièrement valorisées par la société mossi et qu'elles sont, pour les jeunes notamment, un des seuls moyens d'investir leur épargne (d'origine migratoire notamment), hors du secteur de consommation ostentatoire (qui par ailleurs soutient les activités commerciales).

On observe aisément, dès lors qu'un réseau de groupements mossi se met en place, l'apparition de petits marchés dans des zones et des lieux qui jusqu'alors en étaient totalement dépourvus et l'intense circulation de colporteurs divers qui animent les plus petites pistes. Pour les commerçants et artisans aussi, les nouvelles aires d'accueil rurales sont des "terres neuves".

On relève par rapport au pays Mossi un double phénomène. Les activités commerciales (kola, cotonnades, sucre, quincailleries diverses...) et artisanales (tissage, vannerie, fabrication de briques en banco...) traditionnelles sont relativement développées, réparties entre des mains moins nombreuses pour le commerce (en sont presque exclus les nouveaux-venus qui ne disposent pas de l'argent nécessaire pour les premiers investissements et sont, en saison sèche, mobilisés par les défrichements et l'amélioration de leur habitat) et au contraire plus nombreuses pour l'artisanat (source de revenus complémentaires pour les nouveaux-venus qui s'adonnent notamment volontiers au tissage).

Parallèlement, apparaît un secteur d'activité plus moderne ou à haut revenu qui, en pays Mossi, est souvent le privilège des gros bourgs ruraux, chefs-lieux de canton et principaux marchés : "grossistes" divers qui procurent les marchandises aux colporteurs, collecteurs de produits du cru, acheteurs de bétail parmi les commerçants, tailleurs, boulangers, mécaniciens, menuisiers, charretiers, parmi les artisans.

Autant les activités traditionnelles sont répandues, de façon générale, dans toutes les "terres neuves", autant les secondes caractérisent essentiellement les établissements fondés à travers une "filière" urbaine (ainsi à Soumoussou et Ouara, près de Bobo-Dioulasso, à Tiogo, près de Tenado) ou situés sur de grands axes routiers (ainsi, Sourti et Koudougou, situés respectivement sur les routes qui de Dédougou à Nouna mènent à Bobo-Dioulasso).

Les études économiques menées par ailleurs montrent quelle importance peuvent revêtir les activités commerciales dans une région -celle de Dédougou-

(1) L'emprise commerciale que les immigrants mossi tendent à exercer en milieu rural fait écho à celle que nous avons précédemment notée en milieu urbain.

favorisée par son site géographique : ventes et consommations intermédiaires, négligeables parmi les premiers venus, atteignent parmi les migrants les plus anciens des valeurs de près de 10 fois supérieures à celles observées dans la région de Yako (1).

VI.2.3. Des inégalités selon les "terres neuves" et selon les migrants

Il est clair que si toutes les "terres neuves" sont en mesure de satisfaire le premier objet économique des migrants -atteindre l'aisance vivrière-, elles leur offrent par ailleurs des conditions très diverses quant aux options complémentaires. Ces inégalités sont liées à leurs aptitudes naturelles, à leur site géographique, à leur environnement économique, au niveau régional et aussi local, ainsi qu'en témoigne le tableau n°36 qui présente les choix économiques caractéristiques entrepris dans divers établissements mossi.

De façon générale, toutes les "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta, au sud de la route Nouna-Dédougou-Tenado paraissent relativement bien dotées, quelle que soit l'option économique choisie par les migrants : des pluies supérieures à 850-900 mm, favorables aux céréales et aux principales cultures commerciales connues des exploitants ; des terres de vallée abondantes, et souvent généreuses (2), parfois des sols birrimiens à forte aptitude agricole ; quelques grands axes de communication routiers et ferroviaires et plusieurs centres urbains actifs (Bobo-Dioulasso, Dédougou, Boromo) qui invitent les migrants à s'associer aux principaux flux économiques ; une indiscutable animation économique parmi certaines populations locales.

Dans le Sud de la Haute-Volta par contre, le pays Gurunsi, de Fara à Pô, un ou plusieurs de ces facteurs sont absents. En particulier le très net ralentissement des flux de personnes et de marchandises vers le Ghana entraîne cette région dans un certain isolement géographique et économique. Avec ses bas-fonds et ses riches sols birrimiens, mais aussi avec sa densité de population déjà notable et l'emprise des Marka et des Yarsé de Boromo sur ses activités commerciales, la région de Fara n'offre aux migrants d'autre choix que les cultures commerciales ou la recherche de surplus vivriers, avec un souci d'économie de l'espace. Le long de la route Sabou-Léo, sur des terres souvent assez ingrates et fragiles (à l'exception de liserés de sols de bas-fond et de bas-versant), de surcroît fermement contrôlées par des populations gumunsi peu nombreuses mais partout présentes, les migrants semblent voués à la vente éventuelle de surplus vivriers au profit du pays Mossi.

Quelles que soient les "terres neuves" concernées, la plupart des migrants parviennent, dans les conditions actuelles, après quelques années de séjour, à atteindre l'aisance vivrière souhaitée au départ. Mais de profondes inégalités apparaissent entre eux, à l'intérieur des groupements, selon l'ampleur des revenus monétaires obtenus. Ces inégalités tiennent avant tout aux projets des migrants, ce qu'ils attendent de leur nouveau lieu d'installation au plan économique, et aussi, secondairement, de leur situation sociale au sein des groupements.

(1) Cf. "La monnaie mossi. Un pouvoir non-libératoire de règlement".

(2) Cf. "L'insertion des éléments du champ migratoire mossi dans les différents contextes régionaux".

Tableau n°36 - Options économiques complémentaires caractéristiques de divers établissements mossi récents (I)

Etabl. et aire de migration	Option	
	principale	secondaire
Ban (A.3.5.)	Cult.comm. (coton)	-
Bendougou (A.3.5.)	-	-
Daboura (A.3.5.)	Cult.comm. (coton)	-
Koundougou (A.3.5.)	Art.Moderne	Cult.comm. (coton)
Watinoma (A.3.5.)	Art.trad. (forge)	-
Doumbassa (A.2.2.)	Art.trad.	Commerce
Melou (A.3.3.)	Elevage	-
Bondaotenga (A.3.3.)	Elevage	-
Souri (A.3.4.)	Art. (trad.+mod.)	Commerce
Kamadena (A.3.4.)	Divers	-
Kari (quartier nord) (A.3.4.)	-	-
Sagala, Koran (B.2.2.)	Art.trad.	Elevage
Tiogo (A.3.2.)	Elevage	Comm.+art.mod.
Nanano (A.2.1.)	Cult.comm. (riz, coton)	-
Poura (A.2.1.)	-	-
Bondo (B.2.3.)	Elevage	-
Bounou (C.2.2.)	Art. (trad.+mod.)	Commerce
Soumouso (B.2.4.)	Art. (trad.+mod.)	Commerce
Ouara (B.2.4.)	-	-
Pigayiri (C.1.1.)	Elevage	-

(I) Ce tableau est établi à partir des enquêtes menées dans les divers établissements, et se fonde sur les déclarations des migrants. Il caractérise un comportement et ne retient que l'activité prédominante ou typique, chacune étant définie de façon spécifique, soit pour l'option principale :

- cultures commerciales : production commercialisée supérieure à 300 kg pour un tiers des familles au moins ;
- artisanat traditionnel, élevage : pratiqué par au moins la moitié des familles ;
- artisanat moderne, commerce : pratiqué par au moins un cinquième des familles.

Si l'on met à part les nouveaux venus, dont nous avons souligné la situation économique difficile, deux catégories de migrants s'individualisent.

Les uns n'ont en fait d'autre ambition que de posséder de nombreux greniers à mil, et d'avoir à leur disposition un capital technique d'exploitation dont la structure et l'importance sont conformes aux normes usuelles au pays Mossi (sauf parfois pour l'habitat). Leurs revenus monétaires sont modestes, fruits de pratiques importées du village natal (parcelles d'arachides, artisanat traditionnel), d'opportunités (ventes de surplus vivriers, culture du sésame) et de contraintes immédiates (vente de moutons et chèvres, volaille). Ils ne traduisent pas un comportement réellement novateur.

Les migrants se contentent pour l'essentiel d'un genre de vie économique semblable à celui qu'ils connaissaient auparavant, mais à un niveau de ressources vivrières sensiblement supérieur, dans les conditions actuelles. Les migrations vers les "terres neuves" conduisent, en ce qui les concerne, à la mise en place d'une paysannerie plus prospère, mais demeure très traditionnelle dans son attitude face à son devenir économique.

Il n'en est pas de même des autres migrants, beaucoup moins nombreux. S'ils n'abandonnent pas l'objectif vivrier, ils lui joignent une option économique complémentaire qui leur apporte des revenus monétaires substantiels.

Tous les groupements rassemblent un, deux ou plusieurs exploitants qui tranchent parmi les autres par des aspects originaux de leur comportement économique et par l'ampleur des ressources complémentaires qu'ils savent se procurer. Le plus souvent, celles-ci sont obtenues par l'une des voies possibles : une culture commerciale, le commerce ou l'artisanat, la production délibérée de surplus vivrier, l'élevage. Dans quelques cas, les migrants retiennent simultanément plusieurs voies, associant le plus souvent l'exploitation de cultures commerciales soit au commerce ou à l'artisanat, soit à l'élevage. Ils sont souvent à la tête de familles ou de groupes familiaux importants, ou des chefs de groupements et de communautés musulmanes, disposant par leurs statuts et fonctions d'un notable appoint en force de travail, temporaire ou permanent (qui n'exclut pas l'appel à une main-d'oeuvre salariée).

A Nanano (région de Fara), parmi 16 exploitants cultivant du coton, 13 ont obtenu (en 1972) des revenus inférieurs à 12.000 CFA, et 2 supérieurs à 50.000 CFA ; sur 13 riziculteurs, 8 ont produit moins de 20 tines (soit environ 300 kg) et 4 plus d'une tonne. A Daboura (quartier Bakuy), près de Solenzo, en 1970, 8 exploitants n'ont pas cultivé de coton, 29, 7 et 5 ont respectivement obtenu par la vente de leur production moins de 40.000 CFA, de 40.000 à 100.000 CFA, plus de 100.000 CFA. A Bondaotenga, en 1970, 17 exploitants n'ont pas cultivé de coton, 18 l'ont fait sur des surfaces inférieures à 40 ares, 7 de 40 à 120 ares, 4 de plus de 120 ares ; par ailleurs, trois exploitants, tous parmi les "gros" producteurs de coton, possèdent des troupeaux de moutons et chèvres rassemblant plus de 20 têtes.

On observe que le nombre de ces exploitants plus dynamiques dotés de revenus monétaires élevés ne devient important dans les établissements qu'à travers deux options : les cultures commerciales (coton, riz) ou le commerce et l'artisanat moderne, souvent associés dans les mêmes lieux.

Dans le premier cas, les établissements se caractérisent par leur site naturel : des pluies suffisantes, de grandes étendues de sols propices (sols profonds, ferrugineux tropicaux ou hydromorphes pour le coton, sur la rive gauche de la Volta noire, près de Solenzo ; bas-fonds rizicoles de la région de Fara). Une condition d'une mise en valeur intensive et rémunératrice du sol par les migrants paraît être que les populations locales s'adonnent à la même pratique agricole.

On relève que dans les conditions actuelles, les cultures commerciales se développent dans les "terres neuves" de façon privilégiée au sein des communautés musulmanes. Au-delà d'un certain seuil (en nombre d'exploitants concernés et en surfaces cultivées), elles conduisent à une réduction (en valeur absolue et relative) des superficies consacrées aux mils et sorghos.

Dans le second cas, les établissements partagent tous un même site géographique : ils sont proches d'une ville ou situés sur une importante voie de communication (les activités sont parfois autant dirigées vers les voyageurs que vers la population présente). Leur spécialisation économique s'inscrit dans une sphère d'activité dérivée du milieu urbain. Exercée essentiellement en saison sèche, elle ne met pas en cause la production vivrière en hivernage.

A la fois les progrès réalisés par rapport au pays Mossi et la dichotomie des migrants selon leurs ambitions et leur comportement économiques sont clairement illustrés par le tableau n°37.

Tableau n°37 - Répartition des familles selon leur Revenu Monétaire Net (par tête et par jour) (I)

	R.M.N. (en CFA)				
	-10	10-25	25-50	50-100	+100
Pays Mossi					
Nombre fam.	58	34	9	1	-
% cumulé	57 %	90	99	100	-
"Strate" Dédougou					
Nombre fam.	11	15	8	3	1
% cumulé	29 %	68	89	97	100

(I) Données extraites de : "La monnaie mossi. Un pouvoir non-libératoire de règlement".

Les progrès d'abord. Plus de la moitié des exploitants du pays Mossi (toutes "strates" confondues), moins du tiers seulement des migrants de la région de Dédougou (près de la moitié d'entre eux sont des nouveaux-venus) obtiennent moins de 10 CFA de RMN par tête et par jour. Inversement, 10 % des exploitants dans le premier cas, près du tiers dans le second ont un RMN supérieur à 25 CFA. Relevons le fait suivant qui corrobore les témoignages recueillis auprès de migrants : le pays Mossi ne permet guère de devenir riche.

La dichotomie ensuite. Deux migrants sur trois se procurent des RMN inférieurs à 25 CFA, dans l'ensemble cependant plus élevé qu'au pays Mossi. Par contre, 10 % d'entre eux disposent de RMN supérieurs à 50 CFA.

Seuls ces derniers méritent d'être qualifiés de "pionniers". Ils saisissent la chance que leur offrent les "terres neuves" -et que ne leur offrait pas le pays Mossi- d'atteindre un niveau de revenus monétaires nettement supérieur. Ils y parviennent essentiellement à travers l'agriculture commerciale ou le commerce et l'artisanat moderne.

VII.) DES MOTIFS AUX MOTIVATIONS. A LA RECHERCHE D'UN AUTRE AVENIR EN EMPRUNTANT DES CHEMINS FAMILIERS

Les exploitants qui parviennent à assurer leur propre promotion économique sont trop **minoritaires** pour apporter une réponse à la question qui sous-tend toutes les analyses précédentes : pourquoi les migrants sont-ils amenés à décider de partir, pourquoi répondent-ils à l'appel des "terres neuves" ?

Selon le témoignage de la moitié environ des migrants venus directement du pays Mossi, ils sont partis parce que ce dernier ne leur apportait pas le mil dont ils avaient besoin. Deux images complémentaires dominent : le pays Mossi est vieux, usé ; ses sols exigent un travail croissant pour le maigres récoltes. Mais les migrants mettent en cause autant les conditions offertes à leur activité agricole que les inégalités dont ils sont victimes dans l'accès aux terres, qu'il s'agisse de leur étendue ou de leur qualité. Ces inégalités affectent différemment les groupes socio-familiaux rassemblés dans les villages (en particulier selon leur emprise foncière) et frappent surtout les plus jeunes, les cadets, ceux qui notamment souhaitent fonder une exploitation. Les émigrants sont plus nombreux dans les groupes et parmi les individus les plus défavorisés, les plus mal-lotés, tous ceux qui, dans leur village, ont le sentiment d'être désavantagés en raison de leur statut social ou familial, de leur situation personnelle.

La plupart des migrants qui justifient leur départ en invoquant un motif à caractère social partagent en définitive ce même sentiment. Pour se marier, ils ont été amenés à "enlever" une épouse, ou bien ils n'ont pu repousser les forces surnaturelles qui menaçaient leur sécurité, leur quiétude : leur éloignement est consécutif à la faiblesse de leurs moyens d'action dans la vie sociale villageoise coutumière, à un état de dépendance sociale.

Les catégories de la population mossi les plus touchées par l'émigration sont celles qui, dans la situation présente du pays et de la société mossi, souffrent particulièrement d'inégalités dans la vie agricole ou sociale, éprouvent plus que les autres un sentiment de frustration (1).

Toutes les données recueillies montrent que la société reconstruite par les migrants dans les vieilles aires d'implantation mossi tend rapidement à présenter les mêmes déséquilibres, les mêmes antagonismes. Pour P.Lesselingue, les régions de migration ancienne du Cercle de Toma sont devenues à leur tour génératrices de frustrations (cf. P.Lesselingue, 1973).

(1) La frustration correspond à la condition d'un sujet qui rencontre un obstacle plus ou moins insurmontable extérieur ou intérieur à la satisfaction d'un besoin (définition proposée par P.Lesselingue).

Il est remarquable toutefois que, ainsi qu'au pays Mossi, près de la moitié des émigrants installés dans les "terres neuves" sont partis, selon leurs témoignages, à la suite de difficultés agricoles. Celles-ci ne sont pas cependant de même nature. Les migrants mettent peu en cause l'insuffisance du mil, l'usure du sol. Ils se plaignent du manque de terres (malgré une densité de population totale sensiblement inférieure aux valeurs usuelles au pays Mossi) et de la qualité médiocre des sols qui leur sont attribués.

De fait, rares sont les établissements mossi anciens devenus maîtres (à travers un droit d'usage permanent) de la totalité de l'espace agricole qui leur est nécessaire. Les migrants dépendent presque toujours des populations locales pour l'accès aux terres, en particulier pour leurs champs de brousse. L'inégalité n'est pas interne à la société mossi, elle est dans les rapports fonciers entre celle-ci et la population d'accueil, rapports fonciers d'autant plus déséquilibrés, instables que les deux groupes ont maintenu entre eux une grande distance sociale et culturelle (1).

A travers cette inégalité, l'émigration affecte tous les groupes socio-familiaux, tous les exploitants mossi quel que soit leur âge, leur statut. Aussi les migrants venus d'autres aires de migration présentent-ils des caractères originaux : au moment du départ, ils sont nettement plus âgés (plus de 5 ans en moyenne) que leurs camarades quittant le pays Mossi, leurs familles sont plus étendues, ils sont plus souvent chefs d'exploitation.

L'appel des "terres neuves" aidant, le taux d'émigration atteint dans les vieilles aires d'implantation les plus concernées (partie orientale du pays Samo, région de Nouna) des valeurs semblables à celles observées dans les principaux pôles de départ de l'Ouest-Mossi (sauf les régions de Bagaré et Gourcy où l'émigration atteint un palier supérieur).

Au risque d'une excessive schématisation, les migrations vers les "terres neuves" nous paraissent être, quel que soit le lieu de résidence antérieur des migrants, l'expression simultanée, parfois conjointe, d'un ensemble de causes se rassemblant en trois faisceaux liés respectivement à l'insuffisance vivrière, aux difficultés dans l'accès aux terres (étendue, qualité), aux inégalités subies et ressenties dans la vie économique et sociale villageoise.

Mais tous ceux qui, à des titres divers, sont victimes de ces difficultés, de ces désavantages, ne migrent pas. Nous avons relevé déjà que l'enquête psychologique menée par P.Lesselingue établit que les migrants présentent une personnalité originale par rapport à ceux qui demeurent dans le village. Migrer est certes fuir ses difficultés. Compte-tenu de l'intense conditionnement des individus à la soumission aux structures sociales et aux normes de comportement édictées par la société et des incertitudes et dangers d'une "révolte" sur place, c'est aussi actuellement la seule conduite adaptée pour tous ceux qui ne se contentent plus d'accepter leurs frustrations ou d'en attendre la solution d'autrui et prennent en main leur propre destin. Migrent avant tout ceux qui à la fois connaissent les privations les plus lourdes et sont dotés des personnalités les plus dynamiques.

Pour P.Lesselingue, migrer traduit en définitive le désir de se réaliser soi-même en repoussant l'emprise du "Moi social". Mais le migrant

(1) Cf. "Les migrations internes. Aspects psycho-sociologiques". Chap. 1 : Relations avec les autochtones.

recherche dans l'éloignement une solution à ses propres problèmes sans souhaiter rompre avec sa société. Le désir de réalisation de soi s'accompagne d'un sentiment de culpabilité et d'un désir de conformité au groupe qui conduisent le migrant à ne pas briser les liens avec son village d'origine et à tenter de recréer (en premier lieu en appelant de ses vœux l'arrivée d'autres migrants) la société villageoise d'origine avec ses structures et ses normes de comportement.

Dans le rapprochement des causes fondamentales des migrations et de l'attitude personnelle et collective des migrants se trouvent inscrits les principaux aspects de l'implantation et de l'activité des Mossi dans les "terres neuves". Dans les conditions actuelles, du point de vue des migrants, les migrations vers les "terres neuves" remplissent leur objet.

LES MIGRATIONS VERS LES "TERRES NEUVES". UN NOUVEAU COURANT MIGRATOIRE

I. La ruée vers les "terres neuves"

- I.1. Les incitations conjoncturelles
- I.2. Bilan et perspectives

II. Du pays Mossi aux "terres neuves". Eléments d'une dynamique géographique

- II.1. Pôles de départ et filières migratoires
- II.2. La progression du champ migratoire

III. Les migrants

- III.1. L'âge au départ : de jeunes adultes
- III.2. L'émigration sélective d'aides-familiaux mariés
- III.3. Des familles restreintes

IV. La formation des établissements mossi. Choix, adaptations et contraintes

IV.1. Des illustrations exemplaires

- IV.1.1. Bondo : un groupement mossi cohérent et autonome
 - IV.1.1.1. Les premières installations : des migrants dynamiques dans l'orbite d'une gare
 - IV.1.1.2. La formation du groupement : expression d'une dynamique socio-familiale
- IV.1.2. Soumouso : un établissement rural pré-urbain
 - IV.1.2.1. Les premières générations de migrants : dans le prolongement de migrations urbaines ou vers l'étranger
 - IV.1.2.2. L'implantation ordonnée de groupes socio-familiaux
- IV.1.3. Souré et Kamadena : des chaînons d'une succession d'établissements
 - IV.1.3.1. L'apport migratoire : une évolution progressive des flux géographiques
 - IV.1.3.2. Les communautés musulmanes. Une modalité particulière des migrations vers les "terres neuves"
 - IV.1.3.3. Les groupements animistes. Des caractères distincts
 - IV.1.3.4. L'émigration : un phénomène d'épuration
 - IV.1.3.5. Kamadena. Un établissement jumeau
 - IV.1.3.6. L'espace mossi. Une évolution autonome.

IV.2. Le logeur et ses fonctions. La clé des migrations

- IV.2.1. Les difficultés de l'installation
 - IV.2.1.1. Les aides attendues
 - IV.2.1.2. Les périls de l'installation du "fondateur"
- IV.2.2. La genèse d'un paysage géographique
 - IV.2.2.1. L'autonomie géographique, condition de l'essor d'un groupement
 - IV.2.2.2. L'évolution de l'espace mossi : dichotomie et essai-mage.
- IV.2.3. La construction sociale du groupement
- IV.2.4. Les incidences sur les flux géographiques
- IV.2.5. L'évolution des groupements : un processus d'auto-développement
 - IV.2.5.1. Une immigration spontanée
 - IV.2.5.2. L'émigration, expression d'un ajustement des hommes entre eux et par rapport au sol

V. L'objet des migrations agricoles

- V.1. Les motifs du départ : avant tout, des préoccupations à caractère agricole.
 - V.1.1. Un jugement très dur porté sur l'aptitude du pays Mossi à assurer le bien-être de sa population
 - V.1.2. Les déplacements de migrants : les difficultés de l'accès aux terres.
- V.2. Le choix des lieux d'installation : à la recherche d'un nouveau "chez-soi" ?
- V.3. L'enracinement des familles : le terme d'une évolution
 - V.3.1. Dans les "terres neuves" : la rupture de l'isolement géographique
 - V.3.2. Dans les aires d'implantation ancienne : la formation d'un nouveau "ba yiri" ?

VI. La mise en valeur des "terres neuves"

- VI.1. Des difficultés économiques initiales
 - VI.1.1. La migration : une entreprise particulièrement ardue dans les "terres neuves" les plus éloignées, et pour les jeunes migrants
 - VI.1.2. La formation progressive des exploitations
- VI.2. L'aisance vivrière et une chance individuelle de développement
 - VI.2.1. Une option commune en faveur d'une agriculture vivrière extensive
 - VI.2.11. Un comportement agraire libéré de ses contraintes géographiques
 - VI.2.12. Une faim de mil
 - VI.2.2. Des options économiques complémentaires
 - VI.2.3. Des inégalités selon les "terres neuves" et selon les migrants.

VII. Des motifs aux motivations. A la recherche d'un autre avenir en empruntant des chemins familiers-

LISTE DES TABLEAUX

- N° 1. Evolution de l'origine des flux indirects depuis 1960 dans l'aire A.3.5.
- N° 2. Evolution de l'apport migratoire net de 1960 à 1972 selon les types de flux dans les "terres neuves"
- N° 3. Répartition (en pourcentage) de l'apport annuel moyen au cours des cinq dernières années à partir du pays Mossi dans les "terres neuves"
- N° 4. Répartition (en pourcentage) de l'apport annuel moyen indirect au cours des cinq dernières années dans les "terres neuves"
- N° 5. Répartition des âges au départ des migrants installés dans les "terres neuves" au cours des cinq dernières années
- N° 6. Répartition des âges au départ des migrants installés dans les aires A.3. et B.2. au cours des cinq dernières années, selon les lieux de résidence antérieurs
- N° 7. Etendue des familles installées dans les "terres neuves" depuis 1963, selon les lieux de résidence antérieurs
- N° 8. Evolution selon l'âge au départ du pourcentage de migrants chefs d'enclos et d'exploitation dans leur précédent lieu de résidence.
- N° 9. Evolution selon la région d'origine par groupes d'âges au départ du pourcentage de migrants chefs d'enclos et d'exploitation dans leur précédent lieu de résidence.
- N° 10. Statut socio-économique selon leur âge des migrants au départ et des hommes mariés en pays Mossi
- N° 11. Eléments de la structure démographique de la population immigrée dans les "terres neuves"
- N° 12. Répartition des groupements selon le nombre des familles
- N° 13. Nature des relations avec le logeur et durée de séjour parmi les migrants installés à Bondo
- N° 14. Nature des relations avec le logeur et durée de séjour parmi les migrants installés à Soumouosso
- N° 15. Etablissement mossi de Soumouosso. Nature des relations avec le logeur selon le type de flux
- N° 16. Etablissement mossi de Soumouosso. Durée du séjour chez le logeur selon le type de flux
- N° 17. Etablissement mossi de Sourì. Evolution comparée de l'apport migratoire direct et indirect
- N° 18. Etablissement mossi de Sourì. Evolution de l'apport migratoire selon le lieu de résidence antérieur des familles
- N° 19. Nature des relations avec le logeur et durée de séjour parmi les migrants installés à Sourì.
- N° 20. Nature des relations logeur-logé dans les groupements animistes de Sourì.
- N° 21. Emigration en 1971-72 hors de l'établissement ou hors du groupement selon la nature des relations logeur-logé, par types de groupements à Sourì.
- N° 22. Evolution de l'apport migratoire à Kamadena selon le lieu de résidence antérieur des migrants et leur origine au pays Mossi.
- N° 23. Motifs du choix du lieu d'installation par les migrants dans divers établissements des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta
- N° 24. Distribution des types de relations "logeur-logé" dans divers établissements des "terres neuves" actuelles
- N° 25. Répartition des familles émigrées au cours des vingt dernières années à Raotenga, selon les relations avec le logeur.

- N° 26. Motifs du départ du pays Mossi des migrants partis depuis 1960, installés dans divers établissements des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta
- N° 27. Motifs du dernier déplacement des migrants installés depuis 1960 dans divers établissements des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta
- N° 28. Motifs du choix du lieu d'installation par les migrants installés depuis 1960 dans divers établissements des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta
- N° 29. Opinions sur un éventuel retour au pays Mossi des migrants installés dans divers établissements des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta
- N° 30. Fréquence des intentions de retour au pays Mossi, selon le type d'aires de migration
- N° 31. Evolution du capital technique d'exploitation parmi les migrants de la région de Dédougou
- N° 32. Evolution des surfaces cultivées par personne selon la durée de présence, à Kamadéna et Bondaotenga
- N° 34. Evolution de deux indicateurs économiques selon la durée de présence des familles dans divers établissements des "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta
- N° 35. Evolution de quelques agrégats selon la durée de présence des exploitations, dans la région de Dédougou
- N° 36. Options économiques complémentaires caractéristiques de divers établissements mossi récents
- N° 37. Répartition des familles selon leur revenu monétaire net

République de Haute-Volta
Ministère du Travail et de la Fonction Publique

République Française
Ministère de la Coopération

ENQUÊTE SUR LES MOUVEMENTS DE POPULATION A PARTIR
DU PAYS MOSSI (Haute-Volta)

I

LES MIGRATIONS INTERNES MOSSI

Des aires-refuges du passé aux «terres neuves» d'aujourd'hui

1975



Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer — OUAGADOUGOU

fascicule 2